

2022

Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets Articles D.2224-1 à 3 du Code Général des Collectivités Territoriales



... A vous, élus, acteurs, utilisateurs, prestataires du SMICTOM.

Le SMICTOM est passé en 2022 par une nouvelle étape capitale avec le changement de prestataire pour le marché de collecte. Etape capitale, car nous avons un prestataire historique implanté avec ses habitudes et il faut bien le dire, sans grande concurrence dans les renouvellements antérieurs. Cette fois, la concurrence a joué à plein dans l'intérêt de notre collectivité avec l'arrivée d'éco-Déchets sur notre territoire à compter d'avril 2022 et d'une économie substantielle sur la durée du marché. Ce changement ne s'est pas fait sans difficultés : le passage en C 0.5, souhaité par CITEO pour les recyclables, des modifications importantes des tournées habituelles de collecte, une collecte en deux postes, matin et après-midi. De vrais bouleversements souvent injustifiés, qui ont entraîné une période d'adaptation difficile et des mécontentements...

Je retiendrais de cette période la remarquable efficacité de l'équipe d'agents du SMICTOM qui ont géré cet épisode avec un grand professionnalisme et une patience exemplaire.

Nous avons également renouvelé le marché de tri de nos recyclables avec la société PAPREC qui est sur notre région, la seule disposant d'un agrément avec CITEO pour l'extension de consigne de tr. Notre grand regret est l'échec de l'aboutissement de notre travail sur la construction d'un centre de tri en partenariat avec les collectivités adhérentes au SMFM. Nous aurions alors été propriétaire de l'outil que nous aurions pu faire exploiter en DSP par un opérateur privé. L'absence de l'apport des fibreux par les collectivités qui ne les collectaient pas en bac en porte à porte, entraînait une augmentation considérable du coût du tri rendant, à partir de là, le projet caduc.

Pour 2024, nous avons envisagé un partenariat dans le même cadre pour le tri à la source des biodéchets. J'espère qu'il aboutira et que ce projet de grand territoire réussira.

Nous nous sommes aussi préparés au passage à la REOMI, projet porté par la CCFI. Le passage en bacs sur le 2^{ème} semestre de l'année 2022 fut très compliqué malgré l'ardeur des élus et des équipes de la CCFI et ceux du SMICTOM, une distribution peu rigoureuse et des usagers qui disposaient de leurs nouveaux bacs et qui ne les présentaient pas, continuant de présenter les anciens bacs non équipés de puces ou continuant à déposer des sacs en grande quantité, annihilant la capacité d'estimation de présentation de bacs pour une facturation blanche.

Les projets de deux nouvelles déchèteries sont désormais sur les rails. Hazebrouck et Merville peuvent décemment croire en la réalisation de ces deux nouveaux outils indispensables vu l'étroitesse et la vétusté des déchèteries existantes. Il faudra éviter tous les écueils administratifs... et ils sont nombreux... pour lancer les travaux. Restera l'avenir de la déchèterie d'Estaires, seule structure modulaire usée par la corrosion qu'il faudra démonter. Le SMICTOM a lancé un appel aux élus d'Estaires et de la CCFL pour rechercher l'éventualité d'un autre terrain. Des incompatibilités entre Hommes ont empêché un projet commun Estaires/Merville de voir le jour, n'en déplaise à ceux qui feignent l'ignorer, tout en étant responsables de la situation et qui interpellent le représentant de l'Etat sans autre forme de communication que les réseaux sociaux. Quand le site ne sera plus en état de recevoir les usagers, les agents et les prestataires en toute sécurité, l'outil sera démonté et le site accueillera des bennes au sol, sans quai, réduisant le nombre de flux acceptés.

L'équipe communication est désormais reconstituée et nous allons pouvoir reprendre l'allure de croisière des animations et projets de communication divers comme avant la période de confinement. En novembre, le Salon de la réduction des déchets nouvelle formule, s'est tenu à Wallon-Cappel. Cette nouvelle expérience en collaboration avec le Syndicat Mixte Flandres Lys et

le Syndicat Intercommunal d'Electrification, des Communes de Flandre fut un immense succès. Merci à Madame la Présidente du SMFL et Monsieur le Président du SIECF pour la parfaite collaboration des équipes ainsi qu'à Monsieur le Maire de Wallon-Cappel pour la mise à disposition des salles et de la disponibilité de son agent responsable des lieux.

Enfin, le site internet du SMICTOM est géré désormais à l'interne et en direct alors qu'auparavant, il était animé par le prestataire de collecte au travers du marché. Nous avons désormais une liberté non contrainte pour le faire vivre et évoluer.

Vous découvrirez aussi dans ce rapport les 3 nouveaux visages de ceux et celle qui ont rejoint l'équipe du SMICTOM et dont l'intégration a été parfaite, aidée en cela par leurs collègues de terrain.

Bonne lecture à vous.

Philippe BROUTEELE
Président du SMICTOM des Flandres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Brouteele', with a long horizontal stroke extending to the right.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

Antoine de Saint Exupéry

SOMMAIRE

SYNTHESE INTRODUCTIVE.....	6
Une présentation générale de la structure.....	6
Les faits marquants de l'année 2022.....	8
Carte du territoire desservi et compétences	16
Population desservie par le syndicat	17
INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS	18
Collectes par flux de déchets	18
Collecte des encombrants sur RDV	30
Collecte des déchets ménagers et déchèteries	31
Collecte des déchets non ménagers	32
Organisation de la collecte et évolutions possibles	33
INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS	34
Les déchèteries.....	34
Le centre de tri TRIVALO 62 à Harnes	44
Le traitement des Ordures Ménagères (OM) et refus de tri.....	47
Le traitement des végétaux.....	51
Taux global de valorisation des déchets	56
Prévention des déchets.....	57
Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement	58
INDICATEURS FINANCIERS.....	60
Montants annuels en € HT des principales prestations rémunérées à des prestataires	60
Les différentes sources de financement	60
Coûts complets et aidés 2022	64
GLOSSAIRE.....	78
ANNEXES.....	79

SYNTHESE INTRODUCTIVE

Une présentation générale de la structure

Nom du groupement	•SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES
Date de création	•Créé le 10.03.1970 •Transformé en Syndicat Mixte le 03.10.2002 •Transformé en Syndicat Mixte à la carte arrêté préfectoral du 31 août 2010
Commune siège	•HAZEBROUCK •Transfert de siège le 20 décembre 2017 au Centre d'Affaires l'Atrium 3.0, 41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Collectivités adhérentes	•Communauté de Communes Flandre Lys •Communauté de Commune Flandre Intérieure
Population totale	• 118 692 habitants au 1 ^{ER} janvier 2022

Composition du Bureau situation au 31 décembre 2022

Président : Monsieur Philippe BROUTEELE

Vice-Présidents

Madame Elisabeth GRESSIER chargée des finances, du coût de service et de la commande publique (de janvier à juin 2022)

Monsieur Didier TIBERGHIEn chargé des finances, du coût de service et de la commande publique (à partir de juin)

Monsieur Pierre-Laurent VANDECAVEYE, chargé des projets innovants

Madame Marjorie VANDENBERGHE, chargée des déchèteries – Programme zéro déchet

Monsieur Michel DUHOO, chargé des relations avec les usagers professionnels et collectivités

Madame Elizabeth BOULET, chargée de la communication et de la pédagogie, prévention des déchets

Monsieur Frédéric JUDE, chargé de la sécurité des installations et des travaux

Membres

Madame Elisabeth GRESSIER (à partir de juin 2022)

Monsieur Eric SMAL

Monsieur Joël DEVOS

Monsieur Didier TIBERGHIEn (de janvier à juin 2022)

Monsieur Luc EVERAERE

Monsieur Serge OLIVIER

Monsieur Philippe PRUVOST

**MEMBRES
DELEGUES
TITULAIRES
du Comité
Syndical**

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS**

- BOONAERT Jean-Philippe (Laventie), BROUTEELE Philippe (La Gorgue), DELABRE Aimé (Fleurbaix), DELVALLE Jean (Lestrem), DURUT Jocelyne (Haverskerque), DUYCK Joël (Merville), HENNEON François-Xavier (Estaires), PRUVOST Philippe (Lestrem)

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE**

- ABADIE Luc (Pradelles), ASSEMAN Céline (Hondeghe), BAILLEUL Jean-Pierre (Hazebrouck), BARREZEELE Laurence (Sercus), BELLEVAL Valentin (Hazebrouck), BERTIN Philippe (Neuf-Berquin), BETOURNE Cédric (Renescure), BEVE Francis (Ebblinghem), BEVE Nicolas (Vieux-Berquin), BILLIET Didier (Staple), BOULET Elizabeth (Meteren), BOULIER Eddie (Thiennes), BOUREL Michel (Merris) élu délégué titulaire en mai 2022, CARLIER Marie-Françoise (Sercus), COINT Michel (Nieppe) élu délégué titulaire en novembre 2022, CRINQUETTE Philippe (Caestre), DARQUES Jérôme (Morbecque), DAUTRICOURT Jean-François (Lynde), DEBOUDT Nathalie (Morbecque), DE FARIA Anita (Boeseghem), DEHESTRU Fabrice (Wallon-Cappel), DELAIRE Carole (Steenbecque), DELANGUE Bernadette (Le Doulieu), DELEURENCE Thierry (Pradelles), DELFOLIE Yves (Merris), DELVA Hervé (Hazebrouck), DENEUCHE Marc (Bailleul), DEVEY Sylvain (Ebblinghem), DEVILLEZ Arnaud (Bailleul) élu délégué titulaire septembre 2022, DEVOS Joël (Steenwerck), DEWYNTER Jean-Jacques (Steenbecque), DORMION Elise (Hazebrouck), DOYER Daniel (Staple), DUHAMEL Gaël (Hazebrouck), DUHAYON Bruno (Saint-Jans-Cappel), DUHOO Michel (Hazebrouck), DURIEZ Patrick (Merris) décédé le 9 mars 2022, EVERAERE Luc (Exécutif), GAUTIER Antony (Bailleul), GRESSIER Elisabeth (Strazeele), GRIMBER Philippe (Hazebrouck), JUDE Frédéric (Renescure), LEFEBVRE Franck (Le Doulieu), LEGRAND Michèle (Bailleul), LEMAIRE Roger (Nieppe), LEMIERE Emmanuel (Borre), LEROY Guy (Thiennes), LORIDAN Evelyne (Bailleul) démission septembre 2022, LOUVET Bruno (Blaringhem), MAERTEN Gérard (Blaringhem), MAMETZ Danielle (Boeseghem), MASQUELIER Philippe (Flêtre), OLIVIER Serge (Neuf-Berquin), PLATEVOET Jean-Michel (Lynde), POPELIER Bernadette (Borre), RUCKEBUSH Jean-Benoît (Strazeele), SCHRICKE Jean-Luc (Caestre), SEINGIER Patrice (Steenwerck), SMAL Eric (Wallon-Cappel), STORET César (Saint-Jans-Cappel), TIBERGHEN Didier (Hazebrouck), UNVOAS Marie (Flêtre), VANDAMME Régis (Vieux-Berquin), VANDECAVEYE Pierre-Laurent (Hondeghe), VANDENBERGHE Marjorie (Bailleul), WEEXSTEEN Emmanuel (Meteren)

**MEMBRES
DELEGUES
SUPPLEANTS
du Comité
Syndical**

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS**

- BODART Michel (La Gorgue), CARDON Olivier (Sailly-sur-la-Lys), DELFLY Jean-Louis (Merville), FAIDUTTI Jean-Marc (Laventie), GOEDGEBUER Catherine (Haverskerque), PARENT Michaël (Estaires), THOREZ Jean-Claude (Sailly-sur-la-Lys), VANECLOO Serge (Fleurbaix)

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE INTERIEURE**

- ANDRE Sophie (Hazebrouck), BARLOY Alexandre (Flêtre), BEAUFROME Aurélien (Bailleul), BERON Michel (Wallon-Cappel), BLONDEL Sabrina (Hazebrouck), BOTTIN Claire (Lynde), BOUVIGNIES Pierre (Sercus), BUISSON-QUESTROY Sandrine (Pradelles), CAPPART Jean-Luc (Hondeghe), CEROUTER Frédéric (Caestre), CITERNE Denis (Merris) élu délégué suppléant en mai 2022, COQUETTE Rebecca (Strazeele), COSENTINO Nathalie (Thiennes), COUTURE Valérie (Bailleul), CREPIN Maxime (Neuf-Berquin), DE CIECHI Paul (Flêtre), DEBAECKER Bernard (Hazebrouck), DEBERT Angélique (Renescure), DEBLONDE Christophe (Strazeele), DEBLONDE Gérard (Steenbecque), DEBREU Christophe (Pradelles), DECOSTER Christine (Merris), DECUYPER Anne (Hondeghe), DEFEVERE Eddie (Staple), DEGRAVE Géraldine (Caestre), DEHEUNINCK Julien (Saint-Jans-Cappel), DELASSUS Béatrice (Thiennes), DENIS Laurent (Boeseghem), DENTENER Bernard (Hazebrouck), DEVAUX Alain (Blaringhem), DEZ Christophe (Steenbecque), DUHAMEL Philippe (Hazebrouck), DUQUENOY Régis (Blaringhem), DUREY Laurence (Bailleul), FENET Stéphanie (Sercus), FIOEN Matthieu (Hazebrouck), FOLLET Thierry (Morbecque), GISQUIERE Michel (Nieppe), HEMELSDAEL Sylvie (Wallon-Cappel), HEROGUET Quentin (Boeseghem), JOLY Dominique (Exécutif), KEIGNAERT Sandrine (Ebblinghem), LE LAY Lambert (Renescure), LESAP Nora (Ebblinghem), LIEFOOGHE Antoine (Vieux-Berquin), LOOTEN Michel (Morbecque), MACREL Sylvie (Borre), MAZIERE Mark (Steenwerck), MEIRLAND Adrian (Hazebrouck), MEURILLON Franck (Nieppe), PELISSIER Didier (Borre), PETITPRETZ Sylvain (Neuf-Berquin), PIERREUSE Jean-Christophe (Saint-Jans-Cappel), POLLET Sylvie (Meteren), QUENSON Séverine (Le Doulieu), SALOME Jean-Paul (Vieux Berquin), SONILACQUE Franck (Staple), SOWA Benjamin (Bailleul), STOPIN Marie-Hélène (Lynde), VANDENABEELE Florent (Bailleul), VERRIER Jean-Michel (Meteren), VERSTAEN Gontran (Steenwerck), WALBROU Dominique (Le Doulieu), WINCKEL Sabrina (Bailleul)

Les faits marquants de l'année 2022

Election d'un nouveau Vice-Président chargé des Finances et de la Commande Publique



Lors du Comité syndical du 20 juin 2022, suite à la démission du poste de vice-présidente de Madame Elisabeth GRESSIER, il a été proposé de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président en charge des Finances et de la Commande Publique.

Monsieur Didier TIBERGHIEU, délégué de la commune d'Hazebrouck représentant la CCFI et membre du Bureau du SMICTOM, a été élu au poste de Vice-Président en charge des Finances et de la Commande Publique.

Nouveau site Internet

Depuis 2014, dans le cadre du marché de collecte signé avec la Société VEOLIA, le SMICTOM des Flandres disposait d'un site Web construit, hébergé et maintenu par le prestataire de collecte. Le marché avec la Société VEOLIA a pris fin le 31 mars 2022, entraînant la fin du site du SMICTOM des Flandres.

Pour permettre au syndicat une souplesse de gestion et une liberté de publication des informations ; la société Médiapilote a été choisie pour accompagner le SMICTOM des Flandres pour la création et la mise en ligne du nouveau site web.

Le site internet a ainsi pu être mis en ligne le 1^{er} avril 2022.

<https://www.smictomdesflandres.fr/>

Changements au 1^{er} janvier 2022



Dès le 1^{er} janvier 2022, l'extension des consignes de tri (ECT) a été généralisée. Les 12 communes dont les déchets recyclables étaient encore auparavant traités au centre de tri Recup'Aire peuvent désormais trier tous leurs emballages plastiques*.

Les refus de tri du syndicat sont désormais valorisés énergétiquement en totalité au CVE Flamoal.

Une première campagne de communication avait été réalisée en novembre 2021, suivie d'un rappel en janvier 2022.

Les déchets recyclables de l'ensemble du territoire du SMICTOM sont donc triés au centre de tri TRIVALO 62 basé à Harnes et exploité par la société PAPREC depuis le 1^{er} janvier 2022.



Autre changement majeur cette année : les 12 communes* qui bénéficiaient encore d'une collecte du verre en porte à porte ont vu cette prestation prendre fin, au profit d'une densification de leur parc de colonnes à verre (des points d'apport volontaire supplémentaires ont été installés).



* Communes concernées : Blaringhem, Boeseghem, Caestre, Ebblinghem, Hondeghe, Lynde, Morbecque, Rescure, Sercus, Staple, Steenbecque, Thiennes

Nouveautés au 1^{er} avril 2022

100 %

C'est le taux de **valorisation énergétique des ordures ménagères** : la totalité est désormais traitée au CVE Flamoval à Arques.

Les collectes se font désormais en **double poste**, c'est-à-dire qu'il y a des tournées le matin et l'après-midi. Cette nouvelle organisation permet des économies financières.

Les camions de collecte sont désormais « **mono-flux** ». Autrement dit, ils contiennent soit des ordures ménagères, soit des déchets recyclables, alors qu'auparavant les camions étaient en majorité des « bi-flux » (compartiment 2/3 ordures ménagères et 1/3 déchets recyclables). Cette modification de la flotte de véhicules permet d'améliorer le bilan carbone en évitant des trajets « à vide ».

Site de Strazeele

La société VEOLIA qui exploitait le site de Strazeele depuis des années a quitté les lieux le 31 mars 2022, échéance du marché public de collecte. Le syndicat a souhaité profiter de ce changement de situation pour reprendre la gestion complète du site, à savoir : l'entretien des équipements et des espaces verts, les vérifications périodiques obligatoires, le suivi des consommations (eau, électricité...).

Une coactivité importante a lieu sur le site entre les différents prestataires présents. Dans ce cadre, une convention d'occupation est établie entre le syndicat et chacun des prestataires. Les dépenses de fonctionnement qui sont désormais prises en charge par le SMICTOM des Flandres sont répercutées aux sociétés sur place, par le biais d'une redevance d'occupation.

En 2022, pour des raisons de sécurité et de durabilité de l'atelier/garage du site de Strazeele, la réfection complète de la toiture du bâtiment a été réalisée. En effet, cette dernière était totalement constituée d'amiante. Le chantier était d'autant plus envisageable, sachant que les lieux avaient été vidés en totalité au départ du prestataire sortant (VEOLIA). C'est la société ARTEIC qui a réalisé les travaux en septembre 2022 (désamiantage, pose de bac acier, de trappes de désenfumage, gouttières...).



Trava

ux de réfection de la toiture de l'atelier du site de Strazeele

Enfin, le syndicat a fait l'acquisition d'un logiciel de pesée permettant de contrôler totalement les flux de déchets en entrée et en sortie du site. Des bornes de pesée ont été installées, et le logiciel Power-Weight de Arpege Master K a été paramétré pour être opérationnel dès le 1er mars 2022. Depuis cette date, le syndicat (qui s'est fait accompagner par la société Infopesage pour les installations techniques et les fournitures de matériel) est en complète autonomie quant à la connaissance des poids de déchets collectés et transférés au niveau du quai et du bâtiment de tri de Strazeele. Tandis qu'auparavant, les tonnages étaient communiqués directement par les prestataires, sans aucun pouvoir de contrôle.



Redevance incitative (REOMi)

A l'approche de l'application de la redevance incitative qui sera effective au 1^{er} janvier 2023, le SMICTOM des Flandres a travaillé durant l'année 2022 en concertation avec la CCFI et le SIROM Flandre Nord, l'autre syndicat collecteur sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Lys. L'achat de sacs de tri sélectif a été totalement abandonné pour laisser place à l'utilisation de bacs estampillés « CCFI ». L'utilisation des sacs prépayés étant exceptionnelle et décidée par la CCFI.



La collecte sera désormais conteneurisée (obligation au 1^{er} janvier 2023)

Des flyers concernant les nouvelles modalités de présentation des bacs ont été distribués afin de sensibiliser les usagers à la bonne utilisation de leurs bacs, commandés par le syndicat et fournis par la société ESE, prestataire de la CCFI, dans le cadre d'un marché en groupement de commande avec le SIROM Flandre Nord et le SMICTOM des Flandres.

Le règlement de collecte a dû être révisé à deux reprises : une première fois au moment du changement de prestataire de collecte (pour une application à compter du 4 avril 2022), et une seconde fois préalablement à l'application effective de la redevance soit le 1^{er} janvier 2023.



Salon du Développement Durable - samedi 19 novembre 2022

Chaque année depuis 2013, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), le SMICTOM des Flandres organise le Salon de la Réduction des Déchets.

Ainsi, un ensemble de stands et d'ateliers créatifs sont proposés au grand public sur le thème de la réduction des déchets, de l'art récup, du réemploi, de la consommation responsable et du zéro déchet. De même, un ensemble d'informations sur la gestion des déchets sur le territoire comme la sensibilisation au tri, le fonctionnement des déchèteries, la collecte en porte à porte, sont apportées au public sur des stands plus institutionnels.

Cette année, le SMICTOM des Flandres a été sollicité par :

- Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF), dans le cadre de leur compétence « économie d'énergie » et,
- Le Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL), dans le cadre de leur compétence « guichet unique de l'habitat »

Pour organiser en commun un salon sur la thématique plus générale du développement durable.

Le SMICTOM des Flandres, le SIECF et le SMFL exercent leurs compétences sur des territoires qui se superposent et proposent leurs services au même public.

L'organisation d'un événement commun a permis de sensibiliser et d'informer un public plus large des actions existantes sur le territoire sur les 3 thématiques du développement durable suivantes :

- La réduction des déchets,
- Les économies d'énergie et énergies renouvelables,
- La rénovation de l'habitat.

Le SMICTOM des Flandres a proposé, comme chaque année, un ensemble de stands pédagogiques et institutionnels, d'ateliers participatifs et d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets, au tri et au réemploi.

Le SIECF et le SMFL ont proposé également des stands d'informations destinés au public sur :

- les mesures visant à réduire sa consommation d'énergie,
- les possibilités de recourir aux énergies renouvelables,
- la rénovation thermique de son logement et les aides à la rénovation énergétique de l'habitat.

Plus de détails sur le salon dans la rubrique « pour aller plus loin » pages 104 à 108.

Rénovation de l'éclairage dans les déchèteries et sur le site de Strazeele dans le cadre d'une mutualisation avec le SIECF

Afin d'améliorer l'éclairage dans les déchèteries et pour réaliser des économies d'énergie, des travaux d'éclairage ont été réalisés en 2022 dans les déchèteries de Bailleul, Ebblinghem, Estaires, Laventie, Nieppe, Steenbecque et sur le site de Strazeele.



Les anciens projecteurs situés sur les bâtiments et sur les mâts d'éclairage ont été remplacés par des projecteurs LED.

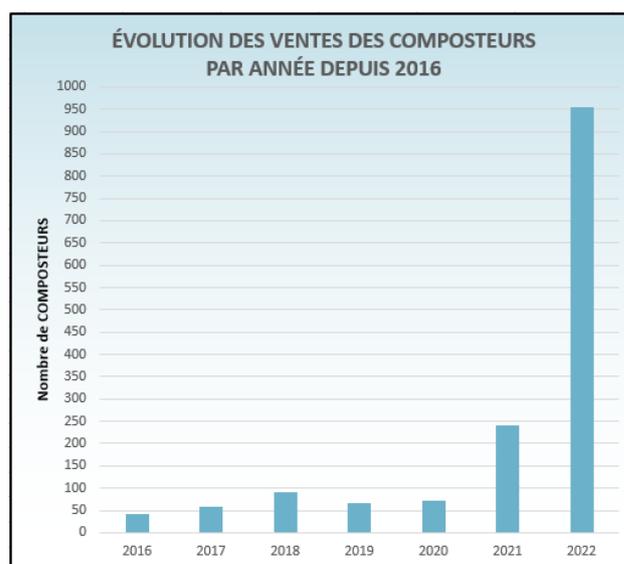


Des mats solaires ont été installés dans les déchèteries de Steenbecque (au fond du terrain), Nieppe (en bas de quai), Bailleul (en bas de quai) et sur le site de Strazeele (sur le parking en face du site) afin d'éclairer des zones sombres de façon autonome.

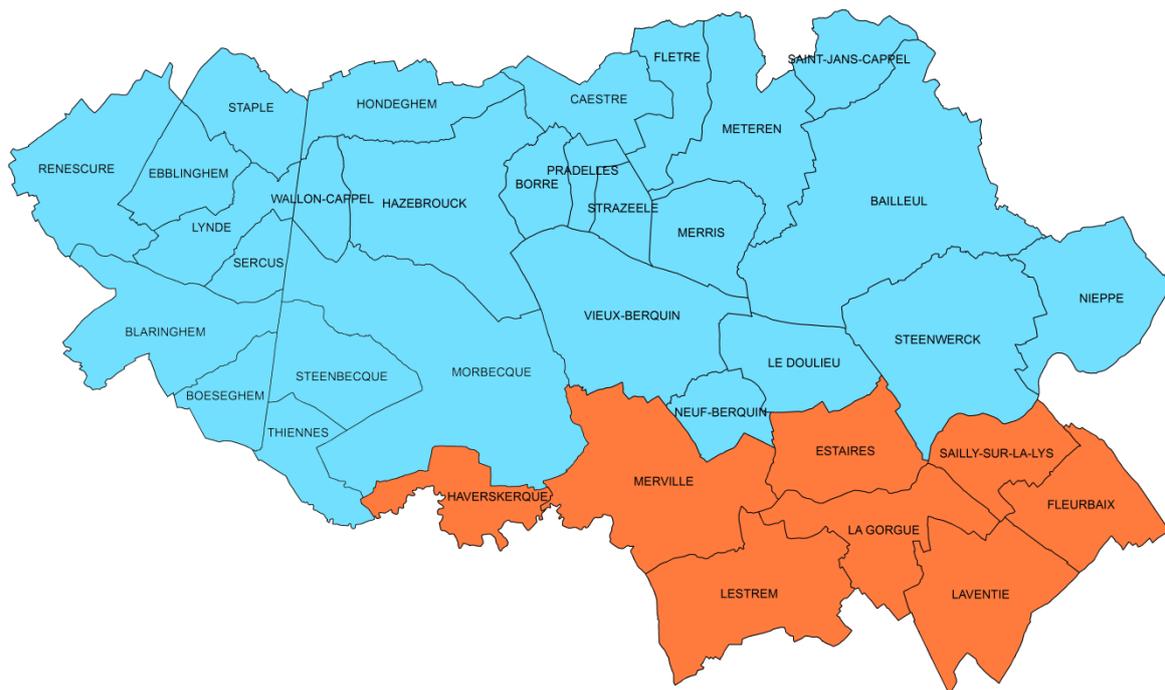
L'ensemble des éclairages a été réglé de manière à s'éteindre ou à diminuer fortement d'intensité lumineuse la nuit (hors Steenbecque qui s'éteint manuellement).

Vente des composteurs

L'année 2022 a été marquée par une hausse significative de la vente des composteurs. Cette augmentation de la distribution des composteurs peut être liée à la prise de conscience des usagers sur la nécessaire réduction à la source des déchets, à l'approche de la redevance incitative. En parallèle, la Communauté de Communes Flandre Intérieure a fait la promotion des composteurs mis à disposition par chacun des syndicats collecteurs, et les communes ont également relayé les informations sur le compostage, avec pour certaines, des participations financières accordées aux usagers.



Carte du territoire desservi et compétences



CCFI

Compétences : La CCFI exerce les compétences « collecte » et « traitement » des déchets par représentation-substitution et adhère au SMICTOM pour le compte de ces 27 communes.

Mode de financement : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Unités de traitement : Centre de tri de Harnes (marché PAPREC) pour les déchets recyclables des 27 communes, et pour les ordures ménagères :

Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 :

- Ecosite de Blaringhem pour le stockage des ordures ménagères (marché BAUDELET ENVIRONNEMENT) pour les 12 communes de l'Ex-Houtland, Ex-CCVR et Blaringhem.
- Centre de Valorisation Énergétique Flamoval à Arques pour les ordures ménagères (adhésion du SMICTOM des Flandres au SMFM) pour les 15 autres communes.

Depuis le 1^{er} avril 2022 : Centre de Valorisation Énergétique Flamoval à Arques pour les ordures ménagères (adhésion du SMICTOM des Flandres au SMFM) pour les 27 communes.

CCFL

Compétences : La CCFL adhère au SMICTOM pour sa seule compétence « traitement » et la collecte des points d'apport volontaire du verre et des textiles. Elle conserve sa compétence « collecte » pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

Mode de financement : Redevance incitative

Unités de traitement : Centre de tri de Harnes (marché PAPREC) / Centre de Valorisation Énergétique Flamoval à Arques pour les ordures ménagères (adhésion du SMICTOM des Flandres au SMFM)



Population desservie par le syndicat

(Populations légales 2019 - données INSEE en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)



31 communes situées dans le Nord (59)



*4 communes situées dans le Pas de Calais (62)
(Laventie, Lestrem, Fleurbaix, Sailly sur la Lys)*

CCFI



78 648 habitants

CCFL



40 044 habitants

**Population totale du SMICTOM des Flandres :
118 692 habitants**

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

Collectes par flux de déchets

Ordures ménagères (OM)

SMICTOM - CCFI



Collecte en bacs ou en sacs



Quai de transfert de Strazeele

Jusqu'au 31 mars 2022 :
 Marché VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE
 Marché BAUDELET ENVIRONNEMENT

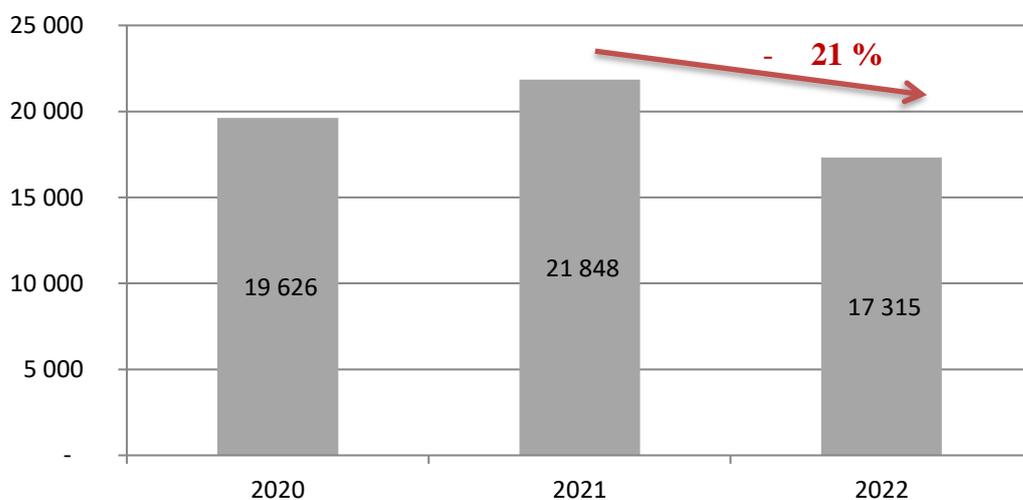
A partir du 1^{er} avril 2022 :
 Marché Eco Déchets (Echéance : 31 mars 2026 avec possibilité d'une reconduction de 1 an)

Fréquences de collecte

Jusqu'au 31 mars 2022 :
 Hazebrouck, Bailleul et Nieppe : Bi-hebdomadaire*
 Hebdomadaire dans toutes les autres communes

A partir du 1^{er} avril 2022 :
 Hebdomadaire dans toutes les communes

Tonnages collectés ces 3 dernières années

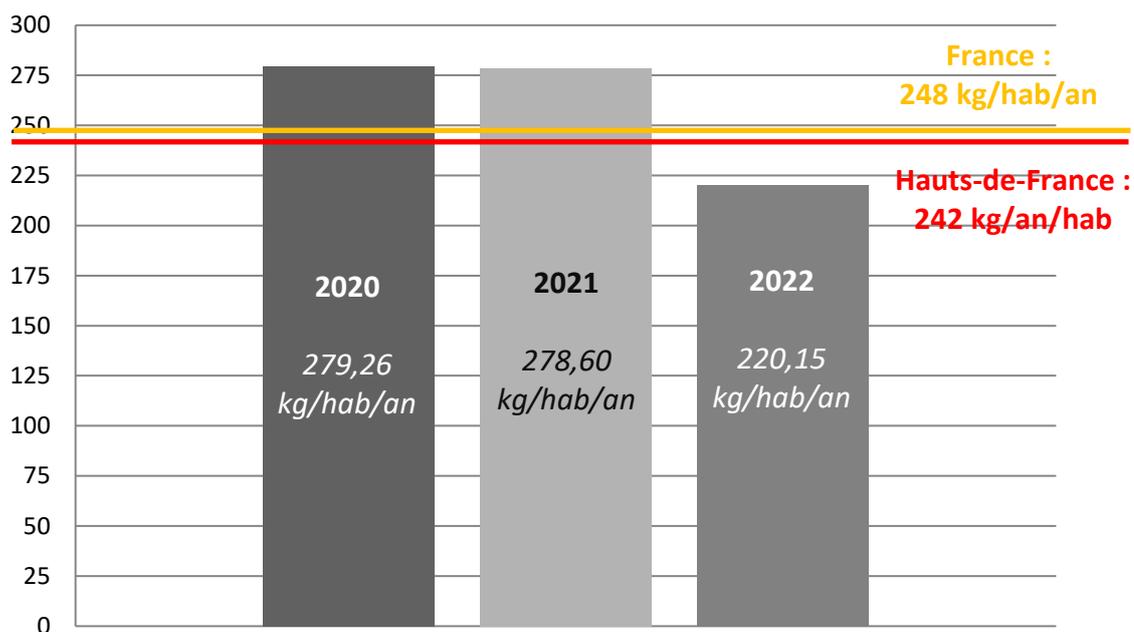


* du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 : l'hyper-centre d'Hazebrouck bénéficie d'une collecte supplémentaire le samedi soir pour les ordures ménagères, en plus des collectes effectuées les lundis et jeudis.

Collectes par flux de déchets

Ordures ménagères (OM)

Ratios en kg/hab/an Ordures ménagères en porte à porte



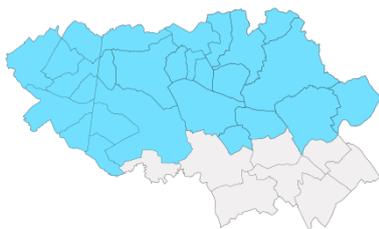
Ci-dessus les ratios de collecte des ordures ménagères du SMICTOM des Flandres des 3 dernières années, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : *Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018)*).



Collectes par flux de déchets

Déchets recyclables

SMICTOM - CCFI



**Collecte en bacs ou en sacs
blancs compostables**



**Site de
tri/transfert
de Strazeele**

Jusqu'au 31 mars 2022 :
Marché VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE
Marché BAUDELET ENVIRONNEMENT

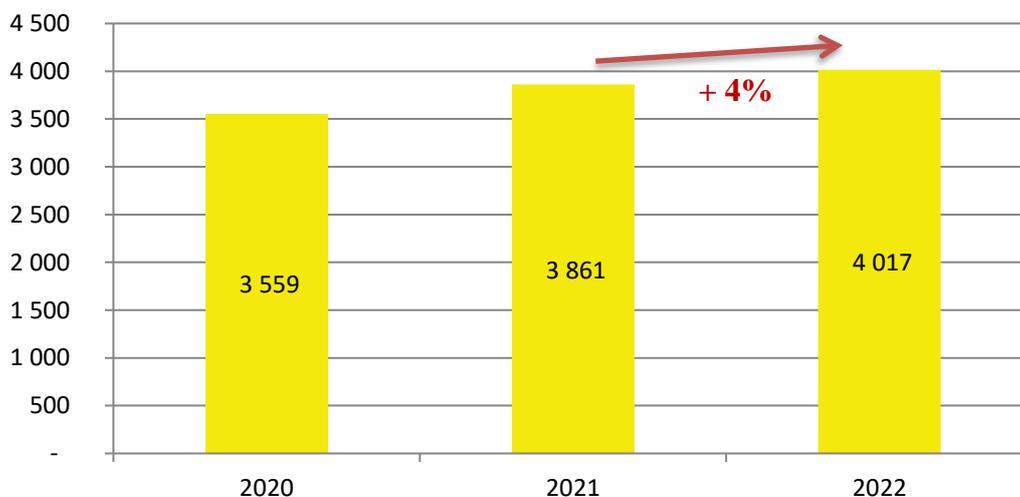
A partir du 1^{er} avril 2022 :
**Marché Eco Déchets (Echéance : 31 mars 2026 avec
possibilité d'une reconduction de 1 an)**

**Fréquences
de collecte**

Jusqu'au 31 mars 2022 :
Hebdomadaire dans toutes les communes *

A partir du 1^{er} avril 2022 :
Tous les 15 jours dans toutes les communes

Tonnages collectés ces 3 dernières années



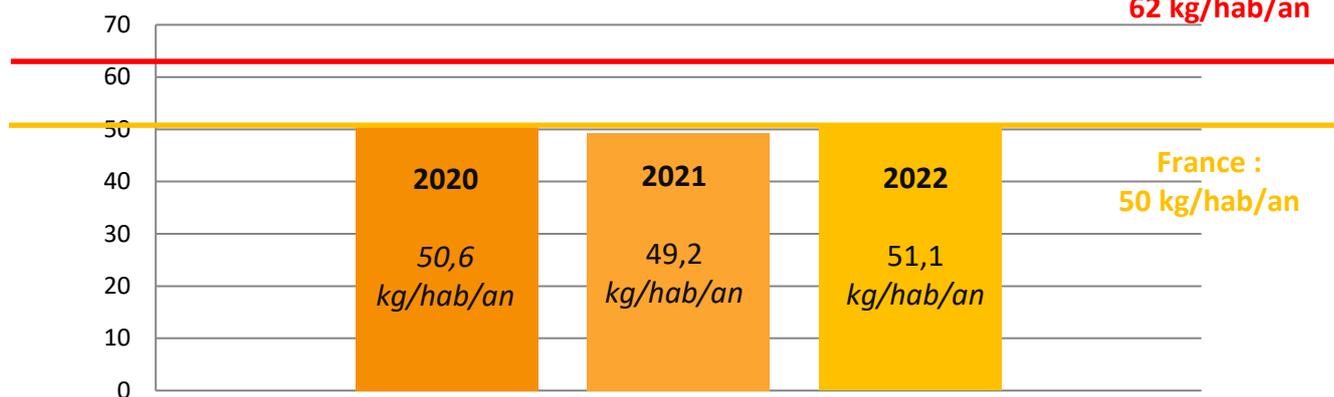
*du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 : L'hyper-centre d'Hazebrouck bénéficie d'une collecte supplémentaire le samedi soir pour les déchets recyclables, ainsi que d'une collecte des cartons le mercredi, en plus de la collecte effectuée le jeudi.

Collectes par flux de déchets

Déchets recyclables

Ratios en kg/hab/an Déchets recyclables

Hauts-de-France :
62 kg/hab/an



Ci-dessus les ratios de collecte des déchets recyclables du SMICTOM des Flandres ces 3 dernières années, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : *Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets* (données 2018)).



Collectes par flux de déchets

Végétaux en porte à porte (Hazebrouck et Bailleul)



*Les sacs en papier sont vendus dans les centres techniques des communes de Bailleul et Hazebrouck (les horaires de vente sont précisés sur le Site Internet du SMICTOM des Flandres). Le nombre de sacs présentés par foyer est limité à 10 unités par collecte.

**Les fagots ficelés doivent être de longueur inférieure à 1 mètre et de diamètre inférieur à 40 cm. Le nombre de fagots présentés par foyer est limité à 5 unités par collecte.

*** Les conteneurs doivent respecter la norme NF EN 840, avoir un volume maximal de 140L et porter la mention « végétaux ».

Villes concernées

Communes (hors écarts) de Bailleul et Hazebrouck

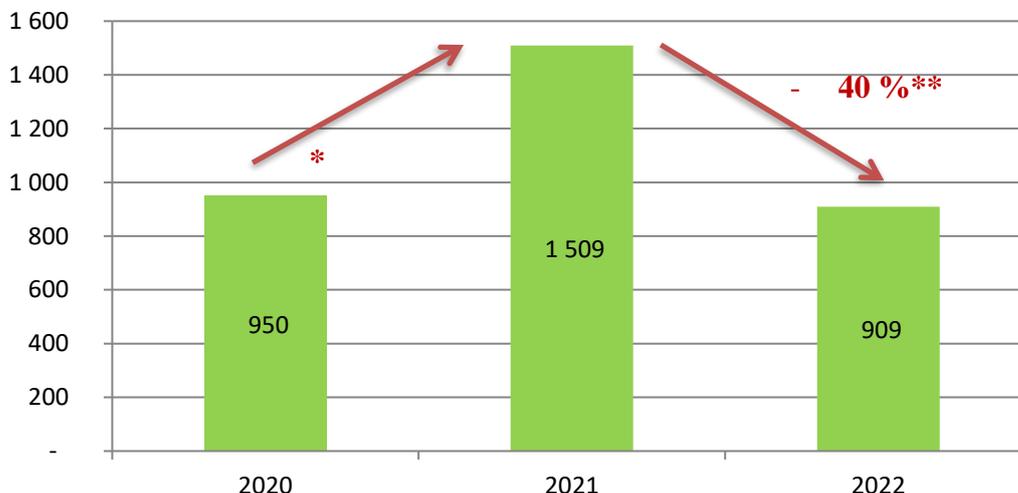
Période et fréquence de collecte

Collecte effectuée de mi-mars à mi-novembre
Une fois par semaine

Collectes par flux de déchets

Végétaux en porte à porte (Hazebrouck et Bailleul)

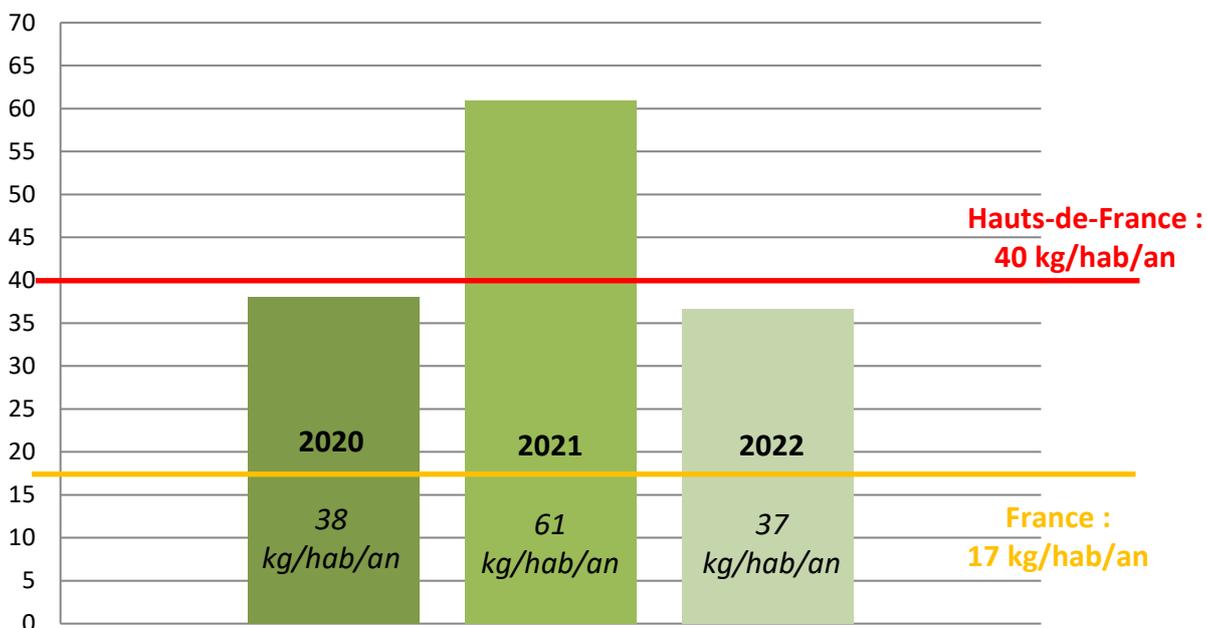
Tonnages collectés ces 3 dernières années



* Forte hausse par rapport à 2020 due en partie à l'arrêt du service entre le 24 mars et le 12 mai 2020 (COVID-19) et à l'augmentation de l'utilisation de ce service

** Diminution importante due à la sécheresse de 2022

Ratios en kg/hab/an Végétaux en porte à porte



Ci-dessus le ratio de collecte des déchets végétaux en porte à porte du SMICTOM des Flandres concerné par la collecte, comparé aux ratios « Biodéchets et Déchets verts » des niveaux régionaux et nationaux (Source : Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018)).

Collectes par flux de déchets

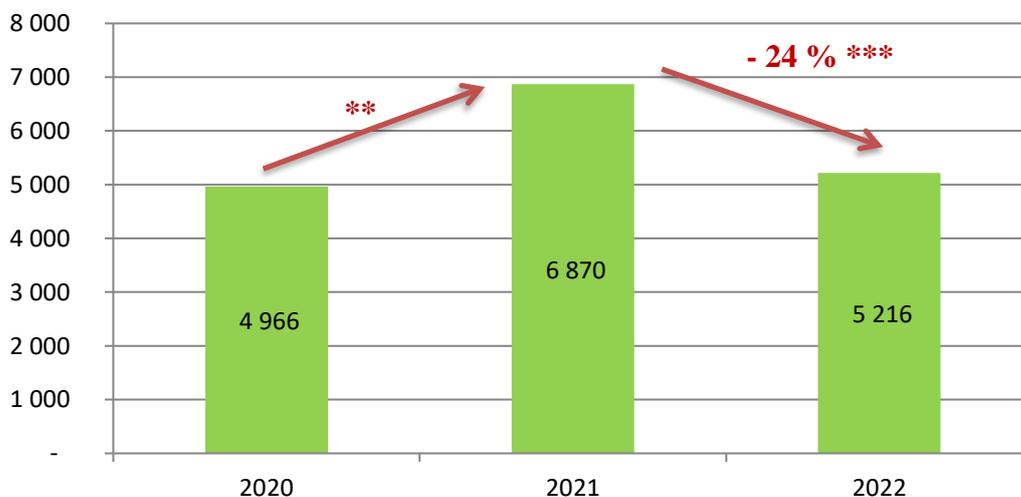
Végétaux en apport volontaire



*Les communes disposant déjà d'une déchèterie ne sont pas dotées de benne à végétaux (excepté dans les écarts et hameaux de Bailleul).

Nombre de bennes	39 bennes
Fréquence de collecte	Aléatoire (selon planning du prestataire, et à la demande des communes) Fréquence variant entre 1 et 5 fois par semaine

Tonnages collectés ces 3 dernières années



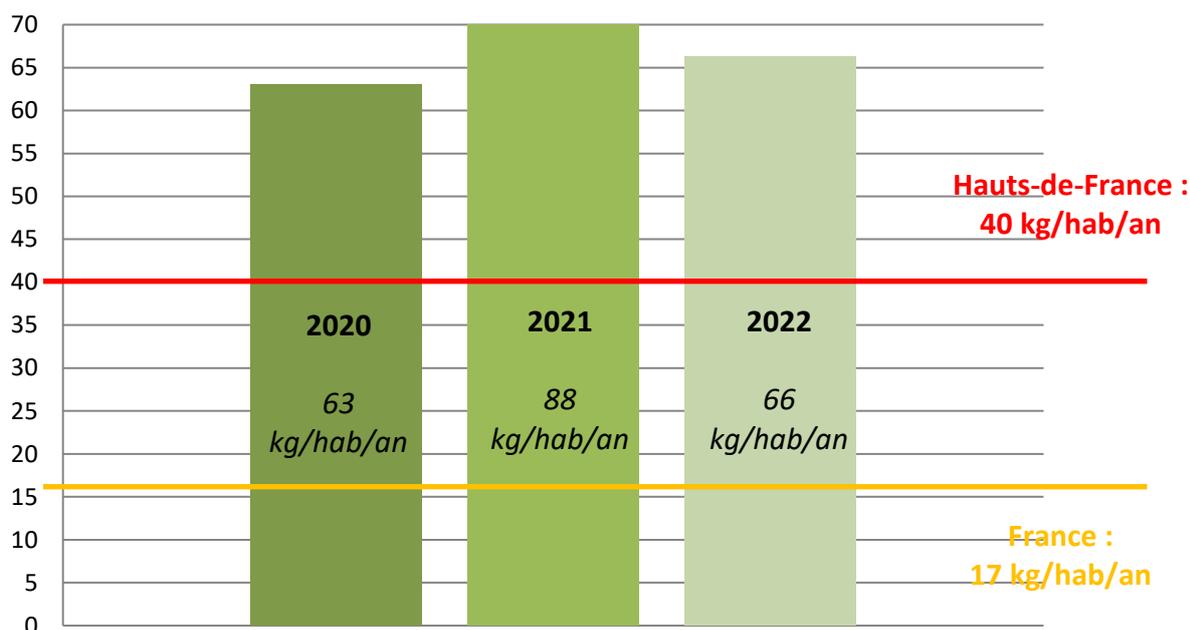
** Forte augmentation due en partie à l'intégration du territoire de l'Ex-CCVR (8 bennes supplémentaires collectées)

*** Diminution importante due à la sécheresse de 2022

Collectes par flux de déchets

Végétaux en apport volontaire

Ratios en kg/hab/an Végétaux en apport volontaire

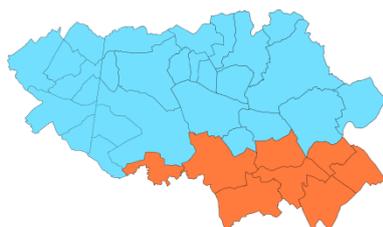


Ci-dessus le ratio de collecte des déchets végétaux en porte à porte du SMICTOM des Flandres concerné par la collecte, comparé aux ratios « Biodéchets et Déchets verts » des niveaux régionaux et nationaux (Source : Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018)).

Collectes par flux de déchets

Verre

SMICTOM des Flandres



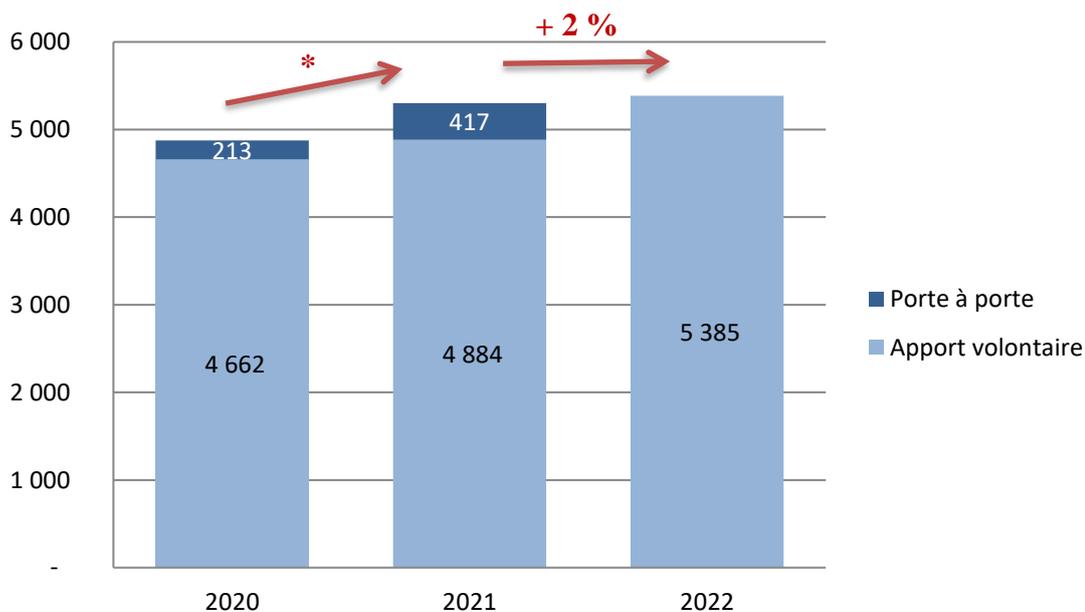
Verrerie
PROVER

Marché MINERIS
Échéance : 30 septembre 2023 avec possibilité
d'une reconduction de 1 an

Nombre de
colonnes à verre

329 colonnes à verre installées sur le territoire
dont 9 ajoutées pour densifier le parc

Tonnages collectés ces 3 dernières années

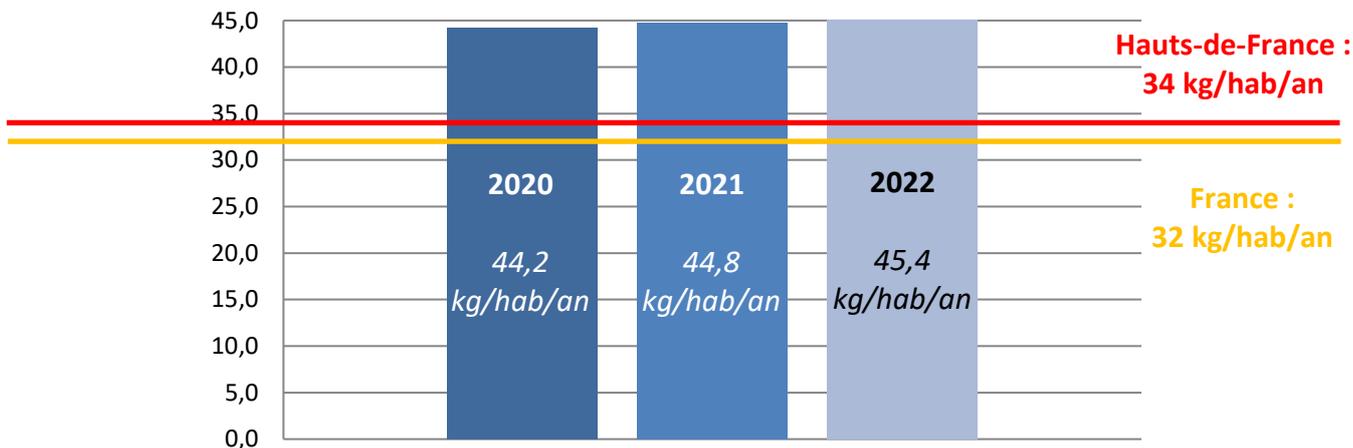


* Augmentation due à l'intégration du territoire de l'Ex-CCVR
(31 colonnes à verre supplémentaires collectées par rapport à 2020)

Collectes par flux de déchets

Verre

Ratios en kg/hab/an Verre



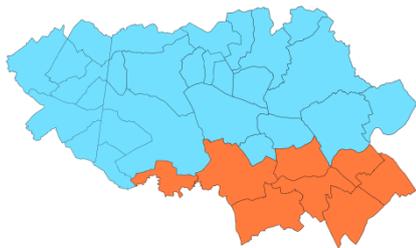
Ci-dessus les ratios de collecte du verre, comparés aux ratios des niveaux régionaux et nationaux (Source : Enquête nationale ADEME 2019 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018)).



Collectes par flux de déchets

Textiles, linge de maison et chaussures usagés (TLC)

SMICTOM des Flandres



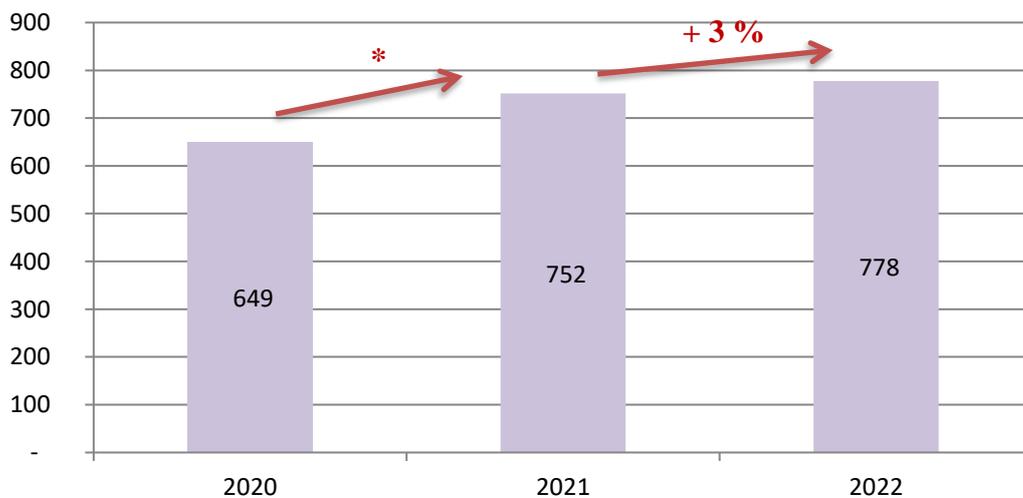
Recyclage ou réemploi des textiles

Convention avec l'éco-organisme Eco TLC (période 2022)

Nombre et type de bornes "textiles"

- Bornes : Le Relais, Getebex (Azimut), Pas à pas
- Associations : Emmaüs, Croix Rouge, Audo-tri
- 88 points référencés au total (dont 10 sur le territoire de l'Ex-CCVR)

Tonnages collectés ces 3 dernières années

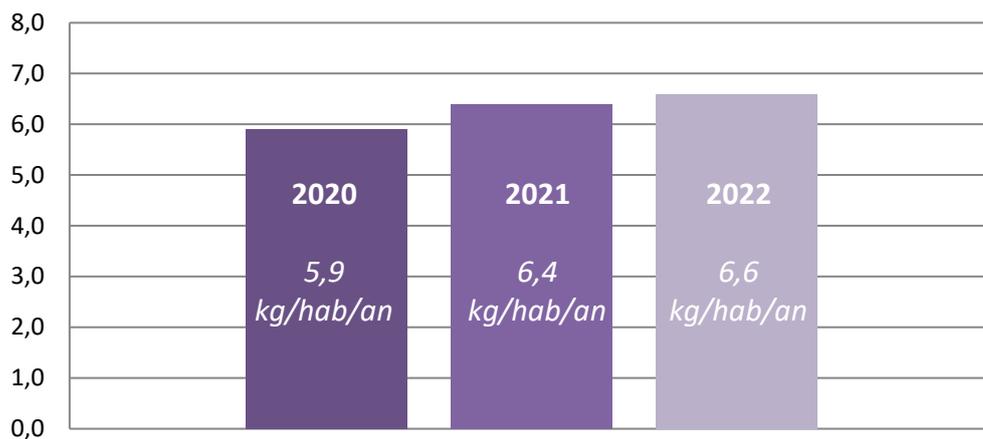


* Due à l'intégration de l'Ex-CCVR au 1^{er} janvier 2021 (10 bornes textiles supplémentaires)

Collectes par flux de déchets

Textiles, linge de maison et chaussures usagés (TLC)

Ratios en kg/hab/an Textiles, linge de maison et chaussures usagés (TLC) en apport volontaire



Collecte des encombrants sur RDV



Dépôt et tri
en déchèteries

Collecte sur RDV et en porte à porte
effectuée en régie par les services
du SMICTOM des Flandres

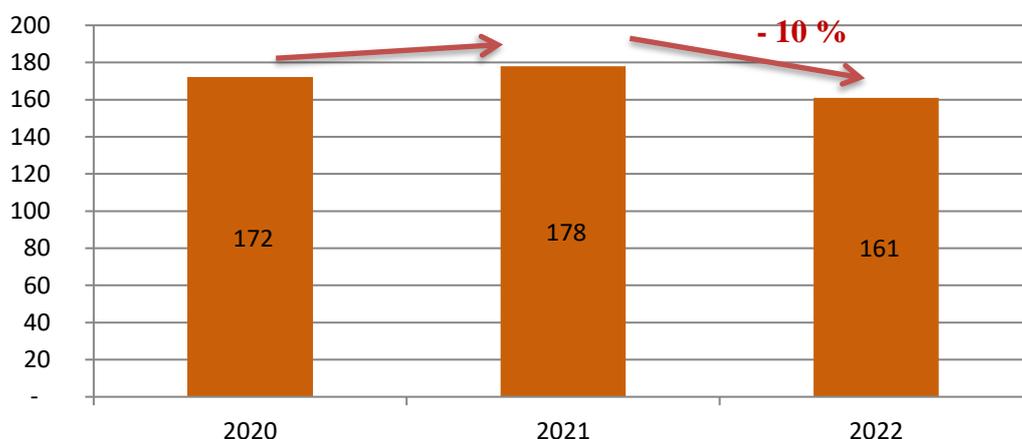
Conditions d'acceptation

- Service gratuit
- Rendez-vous pris sur appel téléphonique, par mail envoyé sur le site, ou via les mairies
- 2 passages de 2m³ ou 1 passage de 4m³ par an
- Service réservé aux personnes à mobilité réduite, personnes sans permis ou ayant un véhicule dont la taille n'est pas adaptée aux déchets à évacuer

Territoire concerné

- CCFI

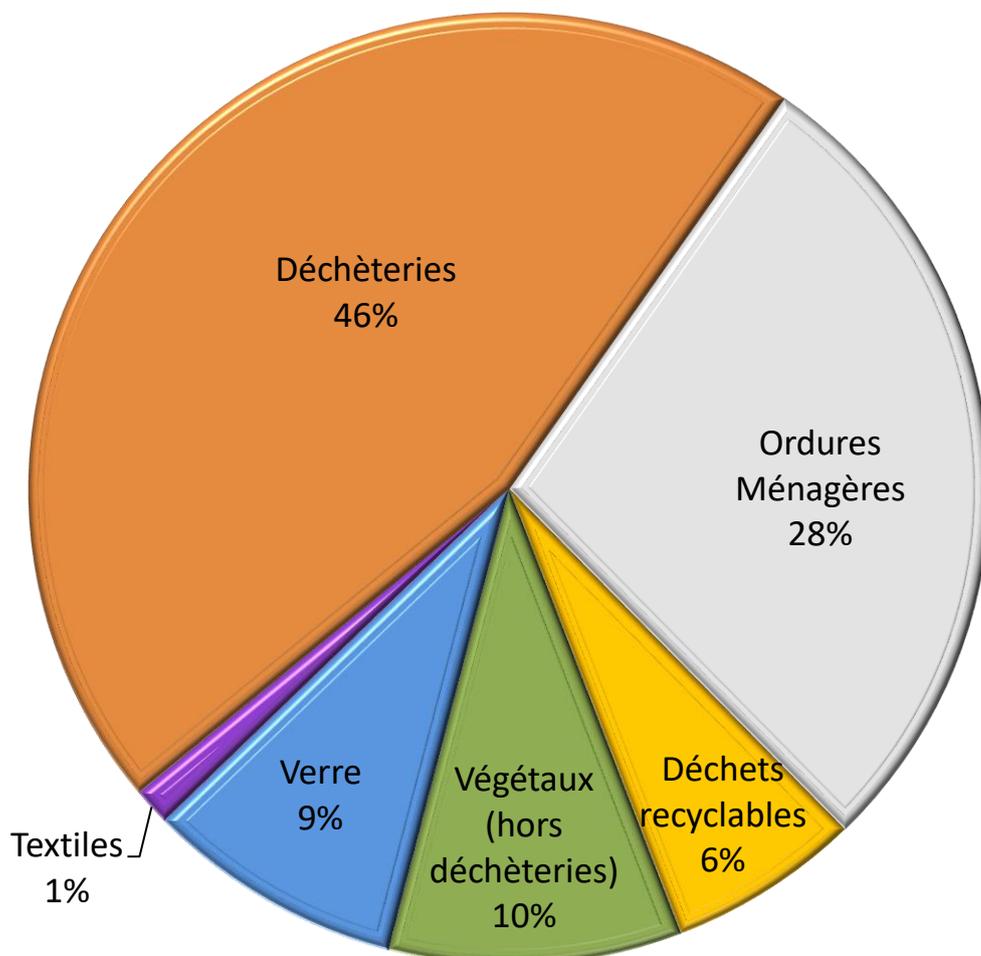
Tonnages d'encombrants collectés ces 3 dernières années



Remarque : Lors de la collecte des encombrants sur rendez-vous, l'agent technique polyvalent chargé de cette mission estime un volume pour chaque enlèvement à domicile. Le tonnage est ensuite estimé en supposant qu'une benne de 30m³ pèse environ 3,5 tonnes.
Soit en 2022 : 1 382,5 m³

Collecte des déchets ménagers et déchèteries

Répartition des tonnages de déchets collectés en 2022



Collecte des déchets non ménagers

Collectes de déchets non ménagers non réalisées

Accès des professionnels interdit en déchèteries

Exonération de la TEOM*

pour certaines entreprises de Nieppe :

Ruelle Dufour, ZI Les Trois Tilleuls, Centre des Commerces-Drève du Bailly, ZAE de l'Épinette, rue de l'Épinette, rue des Alouettes, rue d'Armentières, rue de Bailleul

Exonération de la TEOM*

pour certaines entreprises de Bailleul :

Rue Dufour, rue de Lille, rue du Musée, rue Johannes Gutenberg, Route de la Blanche Maison, Parc d'Activités de la Verte Rue, Parc Commercial du Nouveau Monde, Avenue des Nations Unies, Allée de Strasbourg, Rue de la Communauté de Commune

*Par délibération de la CCFI. Ces entreprises doivent gérer elles-mêmes l'élimination de leurs déchets via des contrats avec des sociétés privées.

Organisation de la collecte et évolutions possibles

Les fréquences des collectes sont précisées tout au long de la partie « INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS ». Les campings, aires des gens du voyage et entreprise sont collectés aux mêmes fréquences que les ménages.

Durant l'année, exceptée la collecte des végétaux qui a lieu entre le 15 mars et le 15 novembre de chaque année, les fréquences de collecte des autres types de déchets **ne varient pas en fonction des saisons**.

Les collectes en porte à porte sont également assurées **les jours fériés** (y compris le 1^{er} mai, le 25 et le 31 décembre).

Le **renouvellement de marché de collecte** pour l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} avril 2023 a permis une harmonisation des prestations.

Par ailleurs, la **conteneurisation** de l'ensemble du territoire SMICTOM-CCFI a modifié les habitudes de collecte et de présentation des déchets par les usagers. Désormais, chaque foyer est doté en bacs (l'attribution des sacs payants est accordée sous certaines conditions, et de manière très exceptionnelle) par la CCFI.

Sur certaines voies étroites ou rues en impasse des communes du territoire, le prestataire organise une tournée spécifique « **petites routes** » avec une mini-benne.

Mise en place par la CCFI de la REOMi* au 1^{er} janvier 2023, avec report de la facturation indicative au 1^{er} trimestre 2023.

Etudes en cours pour les projets de construction des nouvelles déchèteries à Hazebrouck et Merville

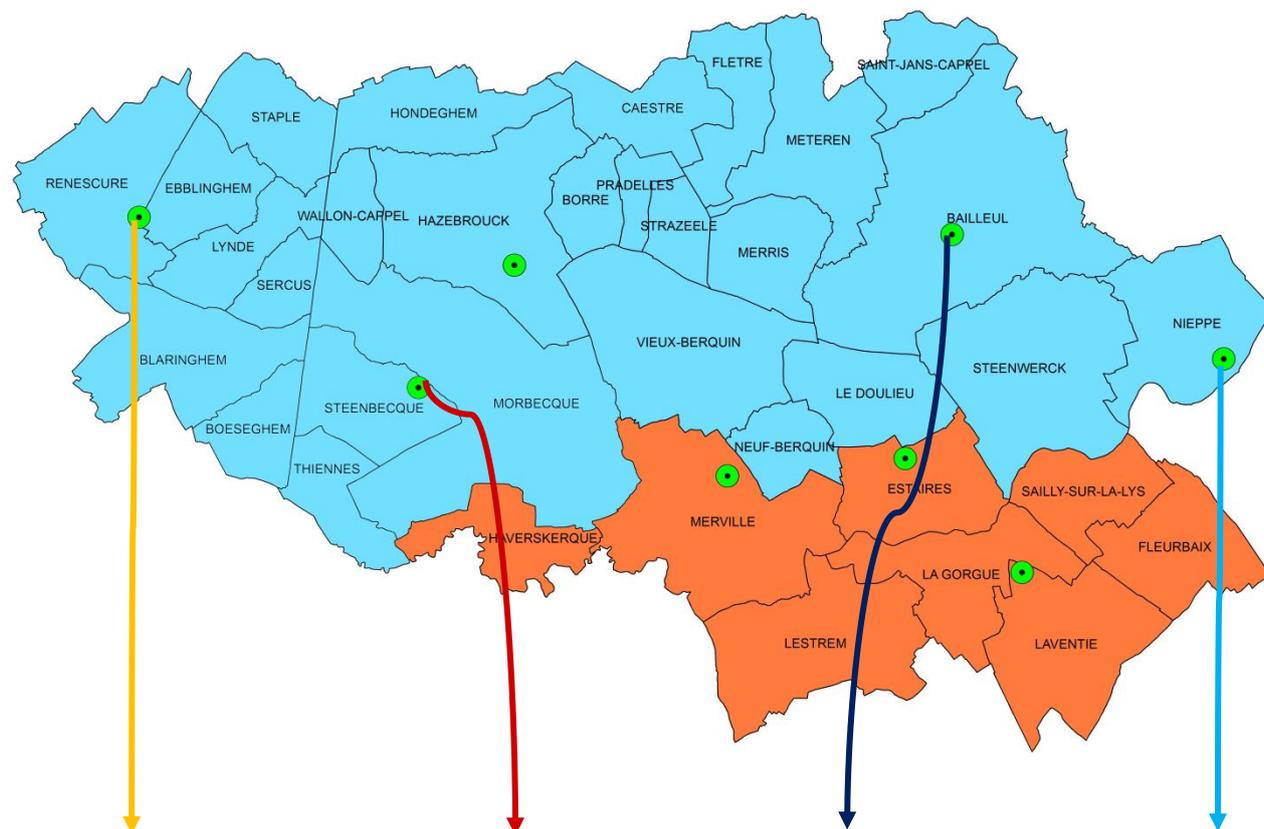
Réflexion menée sur la mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets

* *redevance incitative*

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchèteries

Localisations et particularités – Partie 1



Eblinghem

Rue de Théroouanne

25 452 entrées
(+1 772 entrées par rapport à 2021)

Pas de bennes végétaux mais une plateforme (séparation tontes et branchages)

Steenbecque

Impasse de la Gare

19 525 entrées
(+3 096 entrées par rapport à 2021)

Bailleul

701 rue des Roseaux, Parc d'Activités de la Verte Rue

82 933 entrées
(- 1 733 entrées par rapport à 2021)

Collecte spécifique de l'amiante uniquement dans cette déchèterie sur les jours de fermeture

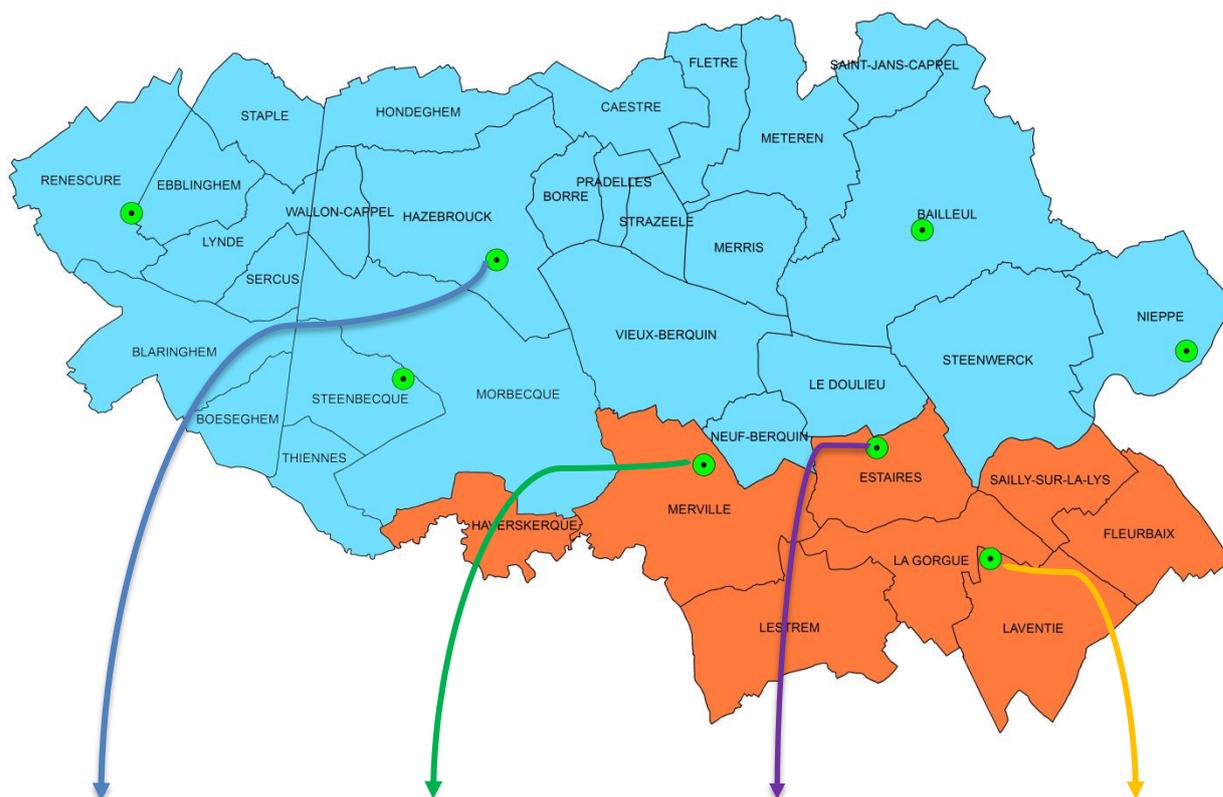
Nieppe

Z.A. de la Warnave

42 293 entrées
(-1 122 entrées par rapport à 2021)

Les déchèteries

Localisations et particularités – Partie 2



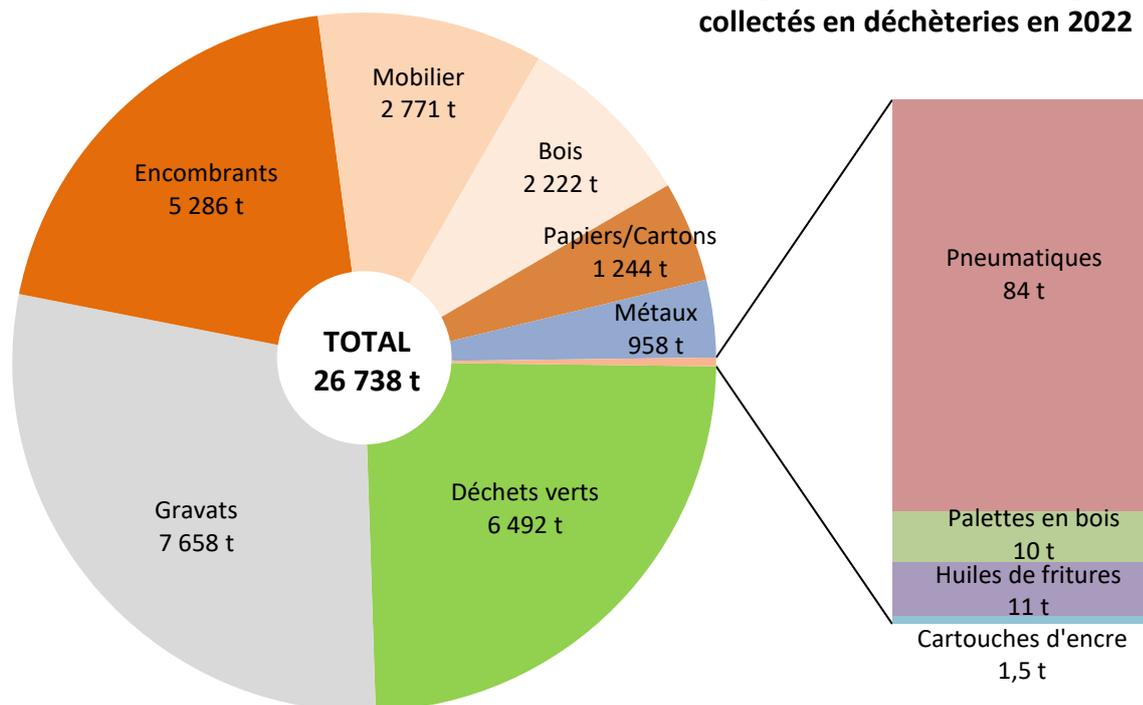
Hazebrouck	Merville	Estaires	Laventie
Rue du Milieu	Rue Victorine Deroïde	Rue du Courant	2 ter rue de la Gare
73 323 entrées (+1 810 entrées par rapport à 2021)	22 270 entrées (-372 entrées par rapport à 2021)	33 802 entrées (-7 109 entrées par rapport à 2021)	95 884 entrées (+ 11 691 entrées par rapport à 2021)
	«Déchèterie temporaire» depuis le 15 janvier 2018. Ouverture 6j/7 depuis le 29 avril 2021	Restriction d'accès à 1 véhicule à la fois sur le quai depuis le 29 avril 2021	Elargissement des horaires d'ouverture (6j/7) depuis le 29 avril 2021

Les déchèteries

Déchets non dangereux

En 2022, toutes les déchèteries acceptaient les déchets non dangereux listés ci-dessous, exceptée la déchèterie temporaire de Merville (ouverte depuis le 15 janvier 2018) qui n'accepte pas le bois, les encombrants, les métaux et le mobilier.

Tonnages de déchets non dangereux collectés en déchèteries en 2022



DÉCHETS VERTS



BOIS



PALETTES EN BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



PAPIERS / CARTONS



HUILES DE FRITURES

Société
BERNARD
TRUBLIN



ENCOMBRANTS



MÉTAUX



CARTOUCHES ENCRE



MOBILIER



PNEUMATIQUES

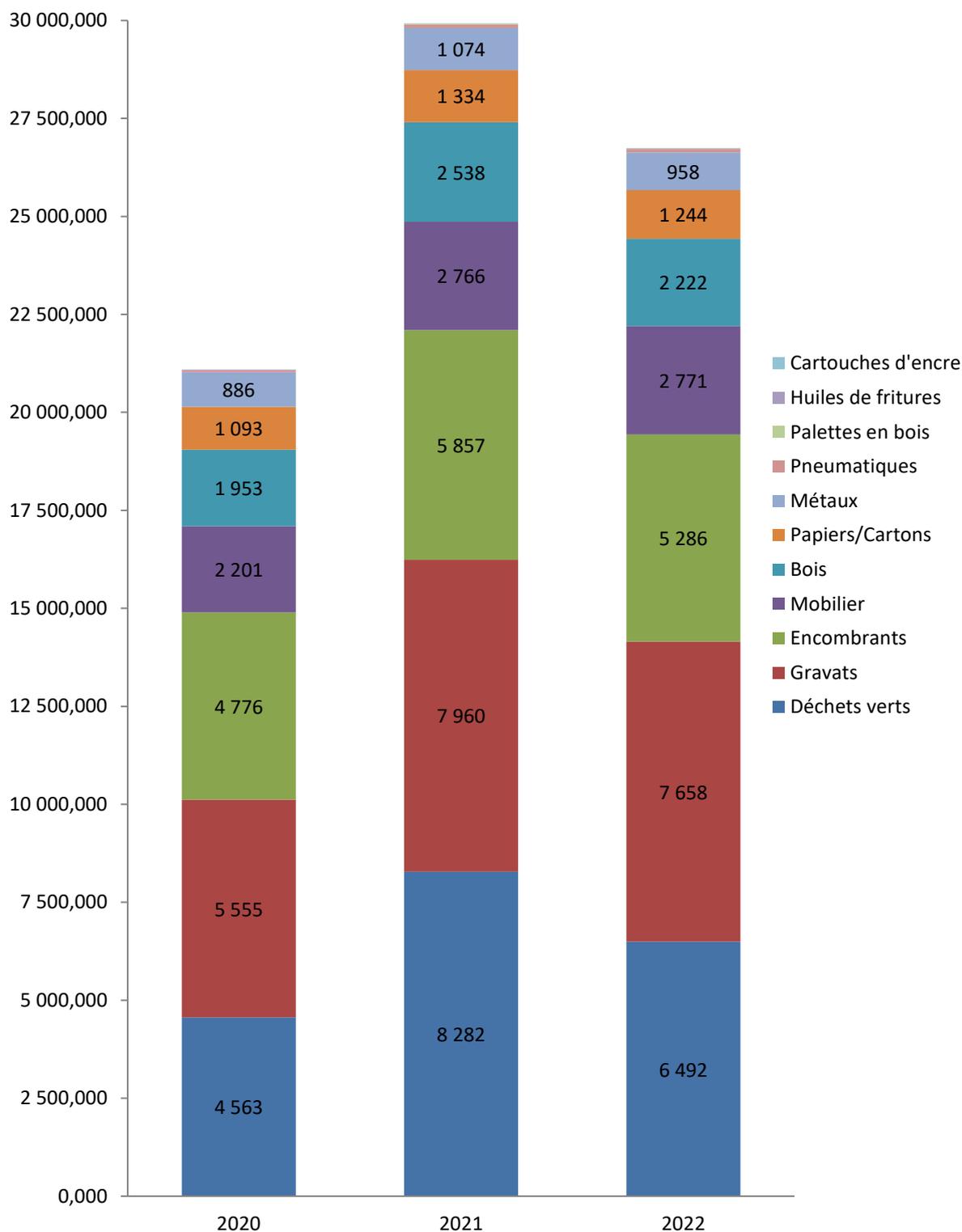


* Éco-organismes assurant
gratuitement la collecte et
le traitement

Les déchèteries

Déchets non dangereux

Évolution du tonnage de déchets non dangereux collectés en déchèteries de 2020 à 2022

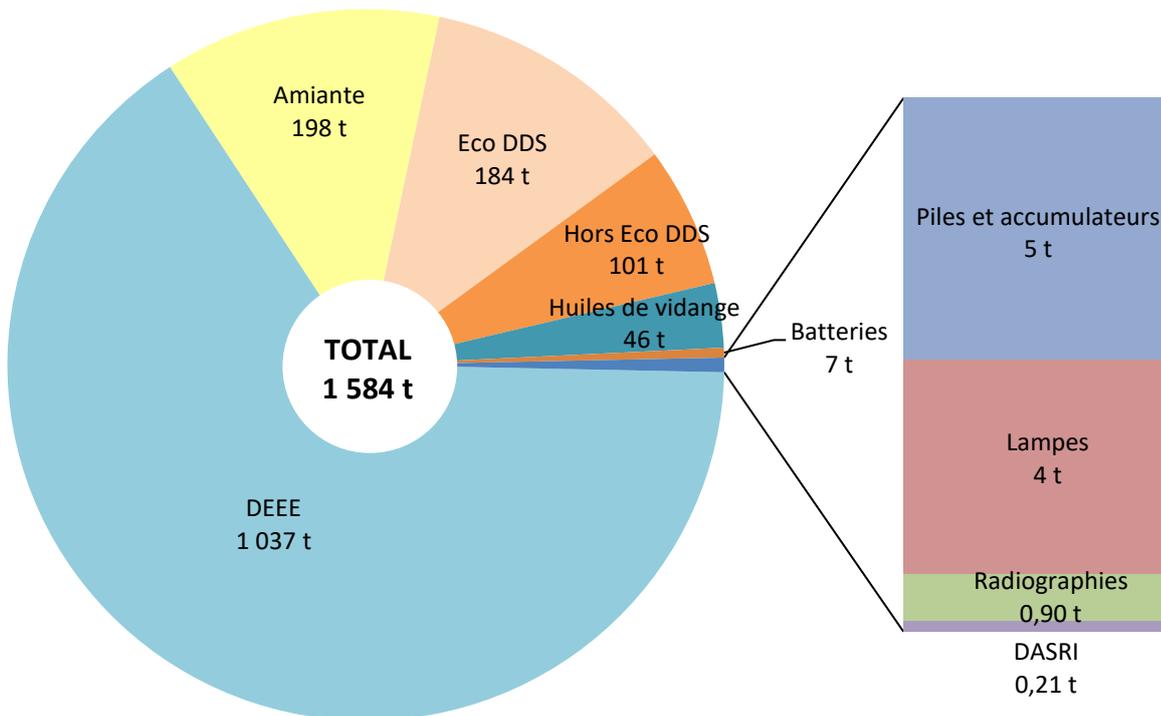


Les déchèteries

Déchets dangereux

En 2022, toutes les déchèteries acceptaient les déchets dangereux listés ci-dessous, excepté l'amiante qui est collecté uniquement en déchèterie de Bailleul.

Tonnages de déchets dangereux collectés en déchèteries en 2022



DEEE

ecosystem



HUILES DE VIDANGE

Baudelet environnement



LAMPES

ecosystem



AMIANTE / CIMENT

Baudelet environnement



BATTERIES

Baudelet environnement



RADIOGRAPHIES

Baudelet environnement



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

Eco DDS
Baudelet environnement



PILES ET ACCUMULATEURS

screlec
environnement



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

DASRI

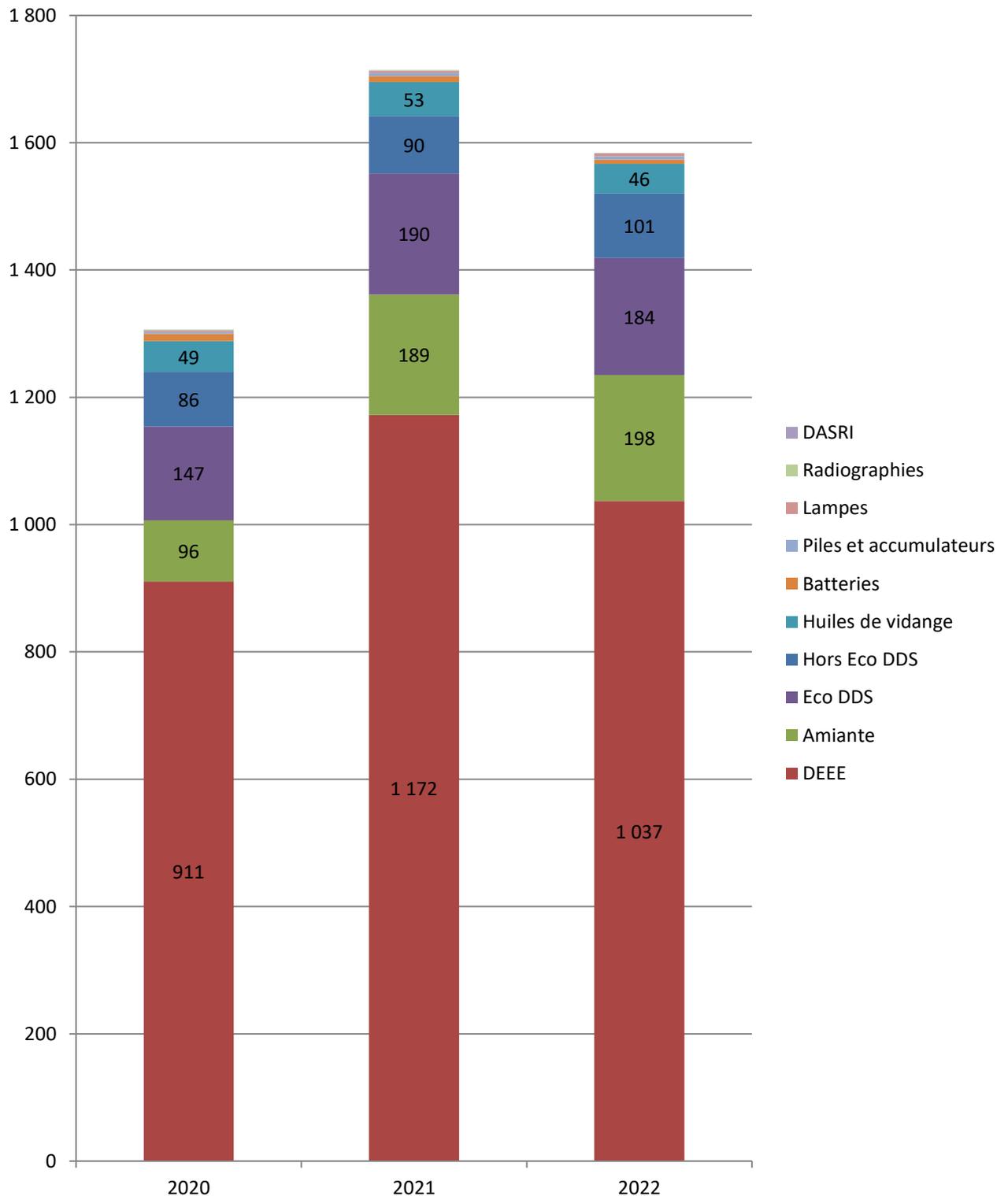
Les DDS incluent les emballages souillés, peintures, solvants, aérosols, bases, acides, produits phytosanitaires, combustibles, filtres à huiles, produits non identifiés.

* Éco-organismes assurant gratuitement la collecte et le traitement

Les déchèteries

Déchets dangereux

Évolution du tonnage de déchets dangereux collectés en déchèteries de 2020 à 2022



Les déchèteries

Tonnages par déchèterie et par matériau

2022	Hazebroeck	Bailleul	Estaires	Nieppe	Laventie	Ebblinghem	Merville	Steenbecque	TOTAL	
Déchets non dangereux	Gravats	1 220,900	636,300	909,420	1 443,640	537,100	737,420	402,920	7 657,580	
	Déchets verts	708,320	703,410	354,980	772,460	1 732,290	808,680	803,580	6 048,640	
	Encroûtements	939,360	1 234,230	498,690	530,060	1 275,710	346,090		462,340	
	Bois	405,560	600,940	179,020	211,900	458,380	179,340		186,940	
	Palettes en bois	0,944	0,988	2,082	1,892	2,630	1,336	0,208	0,216	10,296
	Papiers/Cartons	202,060	246,700	120,840	134,220	343,100	45,560	101,120	50,180	1 243,780
	Métaux	175,680	219,940	96,000	98,680	232,750	72,420		63,020	958,490
	Mobilier	616,320	636,880	291,160	296,020	597,880	163,780		168,840	2 770,880
	Pneumatiques	6,535	12,787	8,476	5,859	10,110	29,279	5,787	5,108	83,941
	Huiles de frites	2,490	2,070	1,300	1,350	2,100	0,540	0,920	0,420	11,190
	Cartouches d'encre	0,229	0,364	0,127	0,198	0,316	0,073	0,073	0,092	1,472
	Sous total déchets non dangereux	4 278,398	5 428,189	2 188,975	2 962,059	6 098,906	2 184,198	1 649,035	1 948,716	26 738,549
	DEEE	216,793	224,523	109,044	109,204	227,160	64,707	22,142	63,540	1 037,113
DASRI	0,012	0,014	0,061	0,005	0,104	0,006	0,007	0,000	0,208	
Radiographies	0,193	0,117	0,119	0,109	0,191	0,041	0,032	0,102	0,904	
Lampes	0,947	1,233	0,270	0,278	0,770	0,277	0,112	0,306	4,193	
Piles et accumulateurs	0,821	1,008	0,455	0,520	1,350	0,525	0,000	0,425	5,102	
Batteries						6,995			6,995	
Huiles de vidange	6,660	9,450	4,590	5,400	10,890	3,600	2,700	3,150	46,440	
Amiante		197,880							197,880	
Sous total (hors déchets chimiques)	225,426	494,225	114,538	115,516	240,464	76,150	24,993	67,523	1 298,836	
Déchets dangereux	Bidons vides de combustible de chauffage	0,578	0,263	0,316	0,202	0,741	0,160	0,146	0,164	2,570
	Peintures	36,828	34,191	16,154	16,150	34,396	11,068	3,710	10,566	163,063
	Solvants	1,689	2,020	0,882	0,986	1,268	0,523	0,124	0,521	8,013
	Aérosols	0,724	0,647	0,440	0,437	0,791	0,307	0,074	0,206	3,626
	Bases	0,110	0,097	0,054	0,069	0,161	0,031	0,027	0,022	0,571
	Acides	0,129	0,172	0,073	0,090	0,150	0,020	0,018	0,030	0,682
	Combustibles	0,101	0,079	0,045	0,066	0,159	0,069	0,007	0,042	0,568
	Produits phytosanitaires	0,862	0,494	0,473	0,641	0,657	0,346	0,099	0,168	3,740
	Filtres à huiles	0,153	0,182	0,390	0,069	0,224	0,064	0,064	0,115	1,261
	Sous total Eco DDS	41,174	38,145	18,827	18,710	38,547	12,588	4,269	11,834	184,094
	Emballages souillés	7,080	7,616	4,407	3,573	10,280	3,238	1,054	2,959	40,207
	Peintures	3,539	2,517	0,917	1,376	5,543	1,803	0,118	1,448	17,261
	Solvants	1,418	1,627	0,791	0,884	2,066	0,508	0,489	0,359	8,142
Aérosols	0,411	0,579	0,255	0,264	0,978	0,167	0,045	1,151	3,850	
Bases	0,967	1,148	0,440	0,876	0,912	0,253	0,079	0,080	4,755	
Acides	0,052	0,095	0,078	0,089	0,090	0,053	0,005	0,000	0,462	
Combustibles	0,018	0,033	0,010	0,001	0,125	0,000	0,000	0,000	0,187	
Produits phytosanitaires	0,511	0,500	0,219	0,149	0,723	0,275	0,015	0,202	2,594	
Produits non identifiés	4,784	4,434	2,149	2,792	5,136	1,617	0,659	2,049	23,620	
Sous total hors Eco DDS	18,780	18,549	9,266	10,004	25,853	7,914	2,464	8,248	101,078	
Sous total déchets dangereux	285,380	490,919	142,631	144,230	304,864	96,652	31,726	87,605	1 584,008	
TOTAL en tonnes	4 563,778	5 919,108	2 331,606	3 106,289	6 403,770	2 280,850	1 680,761	2 036,321	28 322,56	
Pour mémoire - Total 2021 (t)	5 170,824	6 119,698	3 493,780	3 461,342	6 605,076	2 341,113	2 080,194	2 367,979	31 640,05	

Les déchèteries

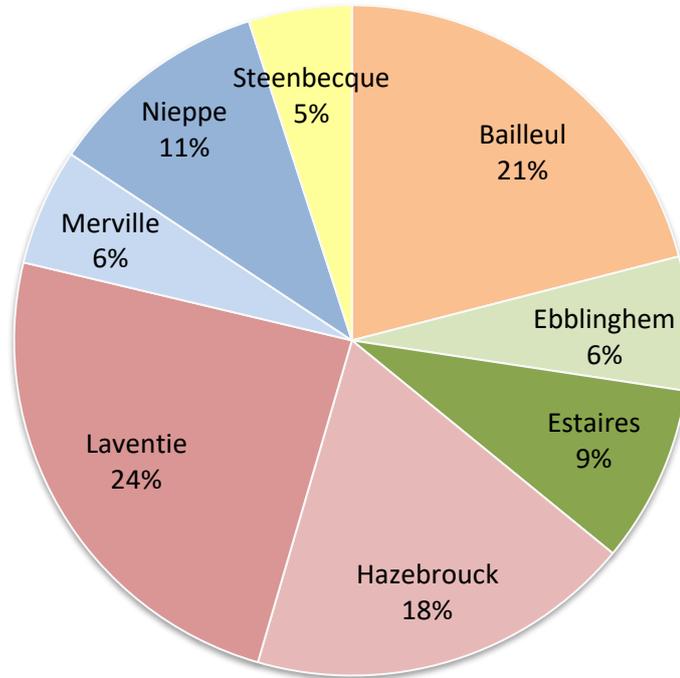
Modes de valorisation des déchets

Déchets traités	Unité de traitement	Techniques utilisées
Amiante (lié)	Eco-site BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Installation de stockage de déchets dangereux (classe 2)
Batteries	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage
Bois	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Transformation en panneaux de particules ou en combustible
Cartouches d'encre	LVL - La Chevrolière (44)	Recyclage
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	Eco-organisme DASTRI INOVA à NOYELLES SOUS LENS (62) et SOTRENOR à COURRIERES (62)	Incineration avec valorisation énergétique
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Eco-organisme Eco Mobilier Unité de traitement TRP à SECLIN (59)	Tri, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	- Eco-organisme Eco DDS : CHIMIREC NOREC à ECQUES (62) - Produits « hors Eco DDS » : regroupement sur l'écosite de MOUVAUX avant traitement par SOTRENOR à COURRIERES (62)	Transformation en CSR pour les cimentiers avec les peintures, valorisation énergétique pour les produits phytosanitaires, combustibles, recyclage matière des aérosols...
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E)	Eco-organisme ecosystem ENVIE2E à LESQUIN (59)	Démantèlement et/ou valorisation matière
Encombrants	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59) Centre de Valorisation Énergétique FLAMOVAL à ARQUES (62)	Tri, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement
Ferrailles	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Recyclage
Gravats	Sites RAMERY Environnement à HAZEBROUCK (59) ou HARNES (62)	Valorisation matière et/ou stockage en installation de classe 3
Huiles minérales (huile de vidange)	SEVIA à HARNES (62) ou Compagnie Française Eco Huile à LILLEBONNE (76)	Régénération
Huiles végétales	SA EUROFAT (Belgique)	Recyclage
Lampes et néons	Eco-organisme RECYLUM : Centre de démantèlement INDAVER en Belgique	Démontage pour dépollution et séparation des matières pour valorisation
Papiers Cartons	Cartonneries locales et françaises majoritairement	Recyclage
Piles	Eco-organisme SCRELEC LUMIVER à Seclin (59)	Traitement par pyrométallurgie ou hydrométallurgie puis valorisation des matières quand cela est possible
Pneus	Prestataire ALIAPUR: Ramery/Gommage Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Valorisation matière
Radiographies	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage et valorisation énergétique
Végétaux	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59) Recynergies à STEENWERCK (59) AgriMéthazebrouck à HAZEBROUCK (59)	Compostage Compostage Méthanisation

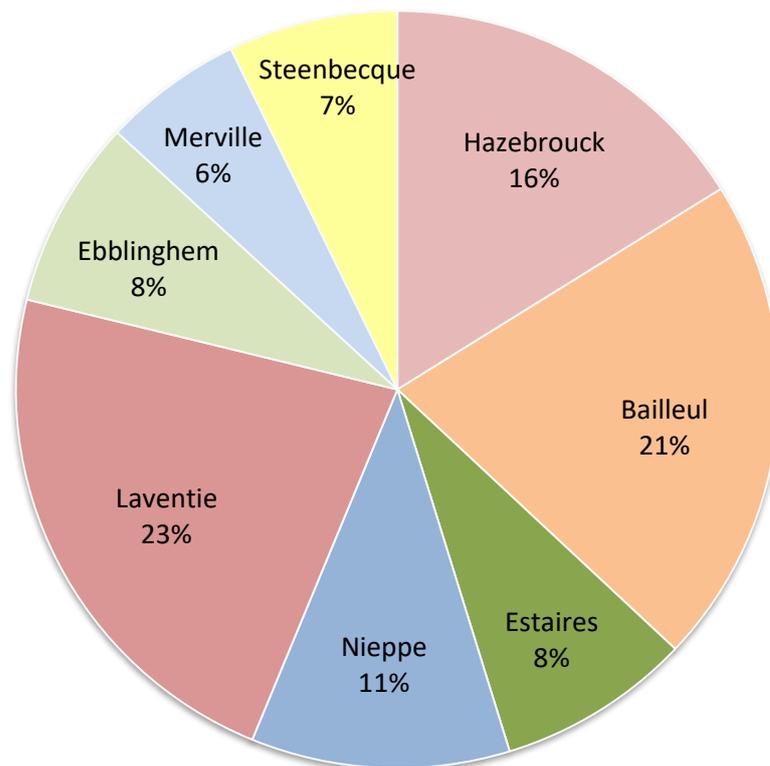
Les déchèteries

Bilan

Répartition du taux de fréquentation par déchèterie en 2022



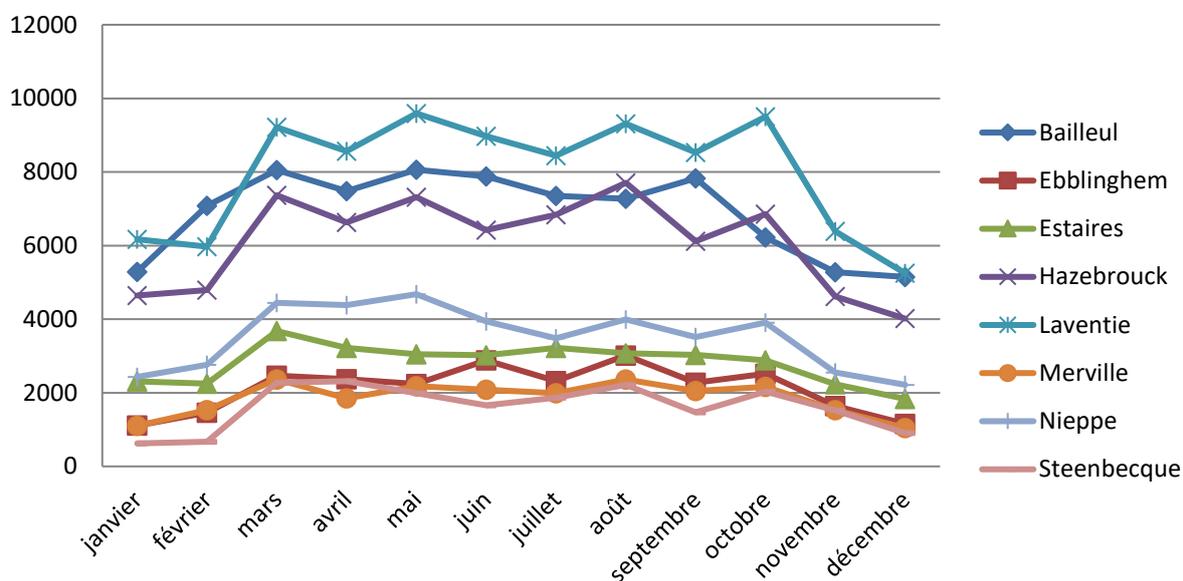
Répartition des tonnages collectés par déchèterie en 2022



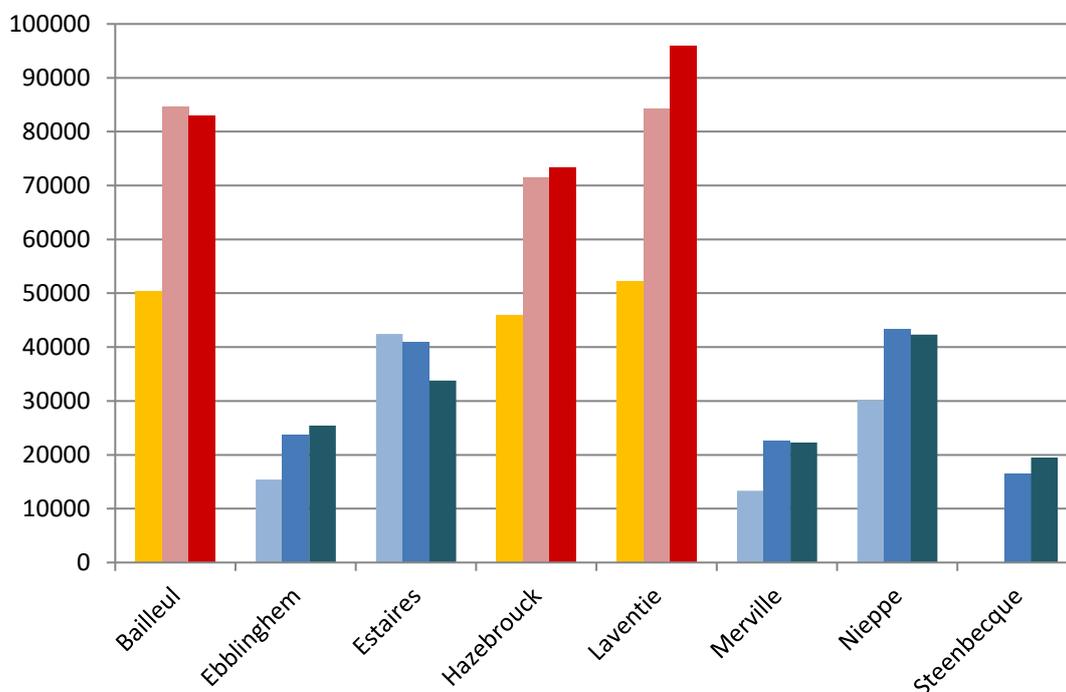
Les déchèteries

Bilan

Nombre d'usagers par mois et par déchèterie en 2022



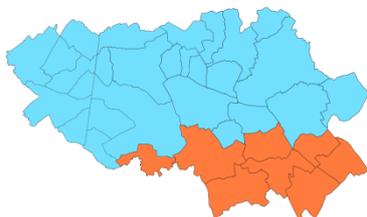
Nombre d'usagers ces 3 dernières années par déchèterie (2020-2021-2022)



On observe que les déchèteries de Laventie, Bailleul et Hazebrouck sont les plus fréquentées et collectent les plus gros tonnages de déchets.

Le centre de tri TRIVALO 62 à Harnes

SMICTOM - CCFI



CCFL



Marché d'exploitation
Prestataire : PAPREC NORD
Echéance : 28 février 2023

Tonnages triés
SMICTOM des Flandres

5 488 t de déchets recyclables triés
En extension des consignes de tri (ECT)

Tonnages de
refus de tri
SMICTOM des Flandres

24 % de refus de tri
968 t de refus : secteur CCFI
359 t de refus : secteur CCFL

Traitement des refus de
tri par Valorisation
énergétique au CVE
Flamoval à Arques, par
adhésion au SMFM



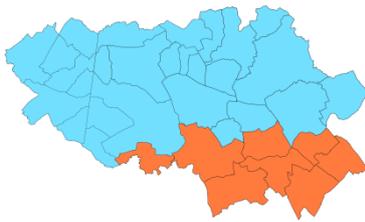
Capacité annuelle de
traitement du site

- Arrêté préfectoral du 13 mars 2009
- 42 000 tonnes
- Travaux prévus en 2023 : 2 capteurs à métaux supplémentaires

Moyens humains

3 équipes de 23 personnes (en trois postes)
(agents tri, chefs d'équipe, chefs adjoint, chauffeurs PL, conducteurs d'engins, conducteurs de presse)
18 249 heures en **insertion** (4 CDI à la clé)

Le centre de tri TRIVALO 62 à Harnes



24 %

C'est le taux de refus de tri en 2022
Sur le secteur du SMICTOM des Flandres



21 %

Erreurs de tri et refus de process
Des collectivités en ECT
Données de l'ORDIF et CITEO
En date du 29 juin 2021

Données ADEME 2013 ("Etat des lieux du parc des centres de tri de recyclables secs ménagers en France") : le taux moyen par centre est de 15,4%, et 80% des centres affichent des valeurs comprises entre 7,1 et 24,3%.

Valeur de référence donnée par CITEO = 5,80 kg/an/hab
(Source : Soutien pour le Développement 2017)



12 kg/hab/an

C'est le ratio de refus de tri
Sur le secteur SMICTOM-CCFI *



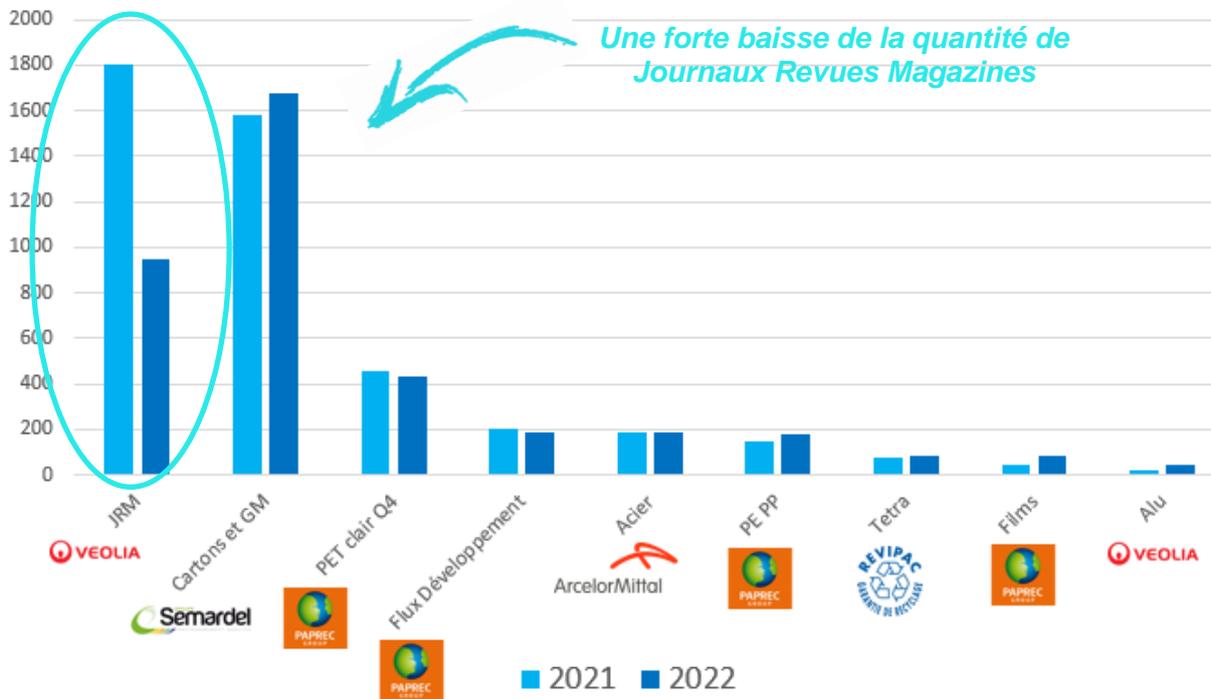
9 kg/hab/an

C'est le ratio de refus de tri
Sur le secteur de la CCFL *

* Les ratios de refus de tri des territoires de la CCFL et du SMICTOM hors CCFL sont difficilement comparables en raison des différents modes de collecte et de facturation.

Le centre de tri TRIVALO 62 à Harnes

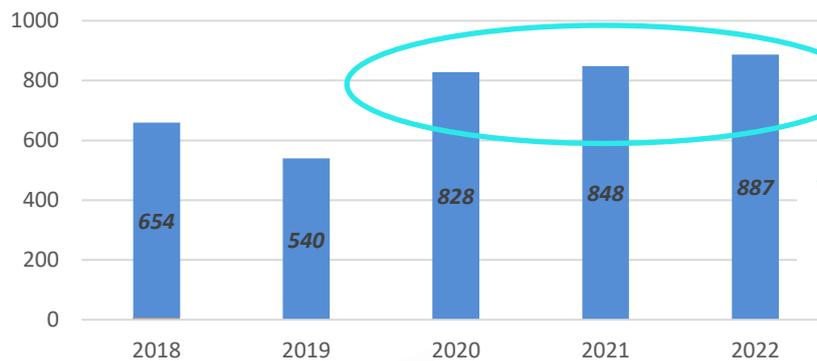
Tonnages valorisés de matériaux issus du centre de tri de Harnes
Evolution entre 2021 et 2022



Les sites de valorisation des matériaux expédiés se situent majoritairement en France, et en Europe.

Zoom sur la valorisation des emballages plastiques

Evolution sur 5 ans (2018-2022)
Tonnage annuel d'emballages plastiques



2020

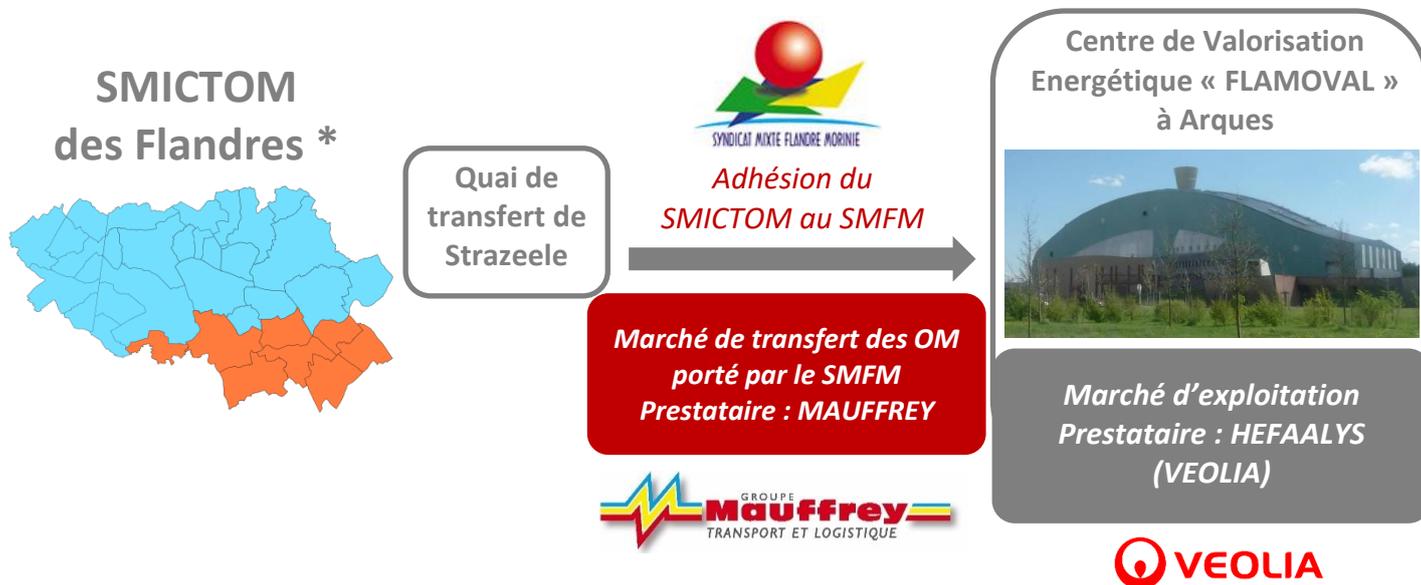
C'est l'année de mise en place de l'extension des consignes de tri pour 93 % de la population du SMICTOM

2022

C'est l'année de la généralisation de l'extension des consignes de tri sur le territoire du SMICTOM des Flandres

Le traitement des Ordures Ménagères (OM) et refus de tri

La valorisation énergétique – Partie 1



Tonnages d'OM traités (SMICTOM)

22 857 tonnes en 2022

Tonnages de refus traités (SMICTOM)

1 318 tonnes en 2022

Métaux issus des mâchefers (SMICTOM)**

Métaux ferreux : 470 tonnes
Métaux non ferreux : 271 tonnes

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral complémentaire du 4 avril 2018
- Autorisation pour 100 000 tonnes par an (à compter de 2018)
- Autres collectivités adhérentes : SIROM Flandre Nord et SMLA

Performance énergétique (Douane)

- 78 % en 2022
- 74 % en 2021

* Excepté les communes de l'Ex-Houtland et de l'Ex-CCVR Blaringhem du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

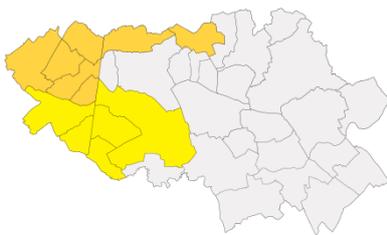
** Mâchefers = résidus solides de combustion

Le traitement des ordures ménagères (OM) et refus de tri

L'enfouissement (ou stockage) – Partie 2



CCFI - Ex - Houtland



CCFI - Ex - CCVR

Installation de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur l'écosite Baudolet à Blaringhem

Marché d'exploitation
Prestataire : BAUDELET
ENVIRONNEMENT
(Echéance : 31 mars 2022)



Tonnages d'OM traités
(SMICTOM)

929 tonnes entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022
(valorisation énergétique à partir du 01/04/2022)

Tonnages de
refus de tri

Aucun enfouissement des refus de tri depuis le 1^{er} janvier 2022

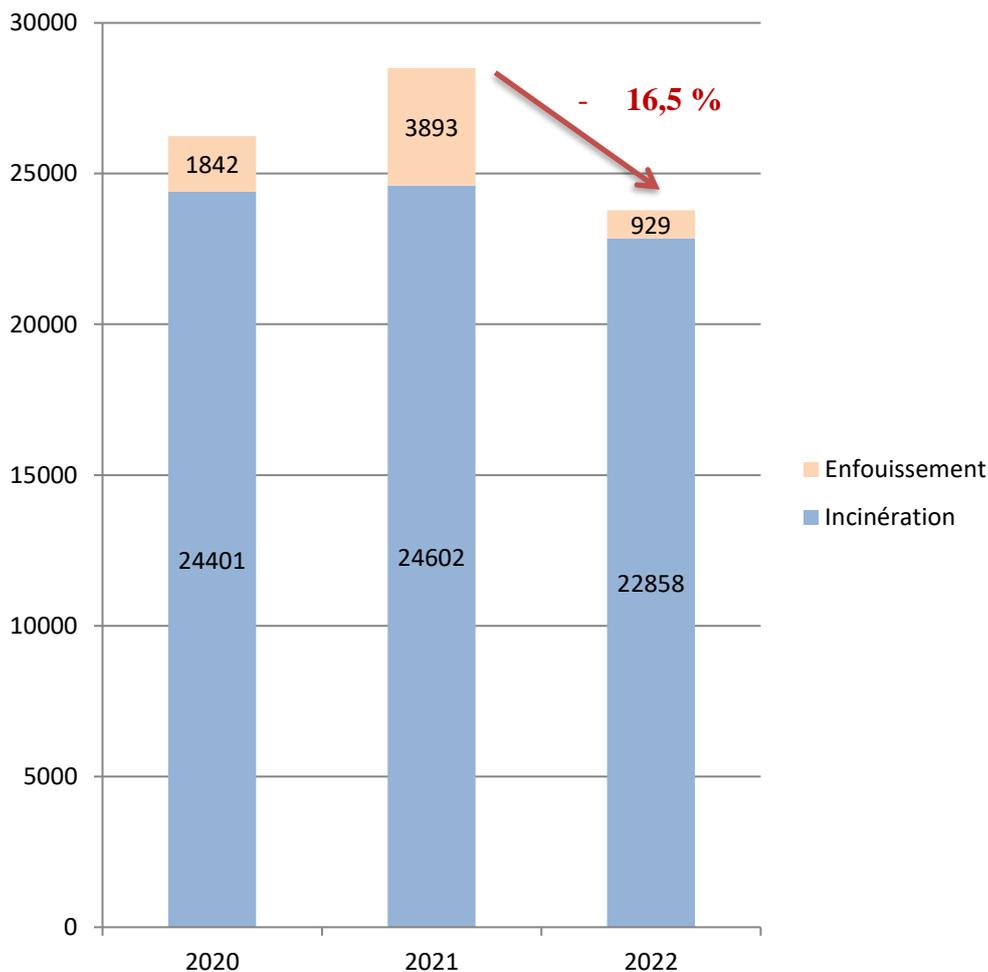
Capacité annuelle de
traitement

- Arrêté préfectoral du 06 novembre 2012
- Autorisation pour 510 000 tonnes par an
- Durée prévisionnelle : 27 ans
- Valorisation des biogaz et des lixiviats

Le traitement des Ordures Ménagères (OM) et refus de tri

Bilan

Tonnages d'ordures ménagères traitées ces 3 dernières années



Entre 2020 et 2021 :

- Tonnage d'ordures ménagères traitées par incinération stable
- Augmentation du tonnage d'ordures ménagères traitées par enfouissement due au changement de périmètre du territoire (intégration du territoire de l'Ex-CCVR au 1^{er} janvier 2021)

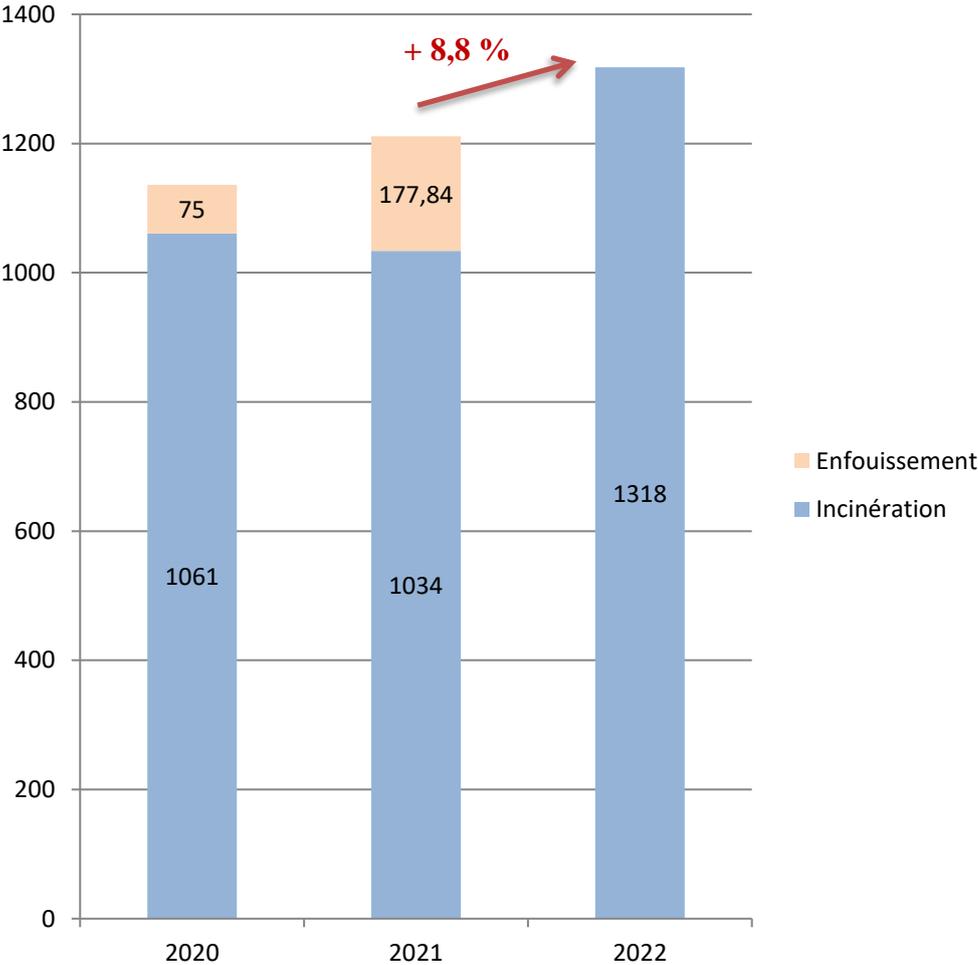
Entre 2021 et 2022 :

- Baisse de 16,5 % du tonnage d'ordures ménagères traitées
- Diminution de la part d'enfouissement car la totalité des ordures ménagères du territoire sont traitées par incinération depuis le 1^{er} avril 2022

Le traitement des Ordures Ménagères (OM) et refus de tri

Bilan

Tonnages de refus de tri traités ces 3 dernières années



Le traitement des végétaux

Plateforme de compostage



Plateforme de compostage sur l'écosite Baudalet à Blaringhem

Marché de collecte et traitement en 7 lots

Lot n°1 : VEGETAUX

Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT

Echéance : 30 sept. 2023, avec possibilité d'une reconduction de 1 an



Gisement de végétaux concernés

Végétaux issus des bennes d'apport volontaire déposées dans les communes (hors CCFL)
Végétaux issus de certaines déchèteries du territoire

Modalités de fonctionnement

- Pour les végétaux issus des déchèteries : apport direct à l'écosite de Blaringhem
- Pour les végétaux des bennes d'apport volontaire : apport direct à Blaringhem

Tonnages de végétaux traités

- 7 488 tonnes en 2022

Capacité annuelle de traitement

- Arrêté préfectoral du 06 novembre 2012
- Plateforme : autorisation pour 165 t/jour ou 60 325 t/an
- Affinage du compost par criblage : 150 kW - 500 t/jour

Le traitement des végétaux

Plateforme de compostage



Plateforme de compostage Recynergies située à Steenwerck

Marché de collecte et traitement en 7 lots

Lot n°1 : VEGETAUX

Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT

Sous-traitant : Recynergies

Echéance : 30 sept. 2023, avec possibilité d'une reconduction de 1 an



Gisement de végétaux concernés

- Végétaux issus des bennes d'apport volontaire (PAV) déposées dans les communes (hors CCFL)
- Végétaux issus de certaines déchèteries du territoire
- Végétaux issus de la collecte en porte à porte à Bailleul
- Végétaux issus des services techniques de Bailleul, sur convention

Modalités de fonctionnement

- Pour les végétaux issus des déchèteries et des PAV : transport effectué par la société BAUDELET
- Pour les végétaux issus de la collecte en porte à porte : apport par le prestataire de collecte
- Pour les végétaux issus de la ville de Bailleul : apport direct par les services techniques

Tonnages de végétaux traités

- 635 tonnes issues des déchèteries et PAV
- 205 tonnes issues de la collecte en porte à porte
- 318 tonnes issues des services techniques de Bailleul

Autorisation d'exploitation

- Déclaration initiale de l'installation le 3 octobre 2019 (régime de déclaration)

Le traitement des végétaux

Unité de méthanisation



Unité de méthanisation Agri Méthazebrouck située à Hazebrouck

Marché de collecte et traitement en 7 lots

Lot n°1 : VÉGÉTAUX

Prestataire : BAUDELET ENVIRONNEMENT

Sous-traitant : Agri Méthazebrouck

Echéance : 30 sept. 2023, avec possibilité d'une reconduction de 1 an



Gisement de végétaux concernés

- Végétaux issus des bennes d'apport volontaire (PAV) déposées dans les communes (hors CCFL)
- Végétaux issus de certaines déchèteries du territoire
- Végétaux issus de la collecte en porte à porte à Hazebrouck
- Végétaux issus des services techniques des communes d'Hazebrouck, Merville et de la CCFI, sur convention

Modalités de fonctionnement

- Pour les végétaux issus des déchèteries et des PAV : transport effectué par la société BAUDELET
- Pour les végétaux issus de la collecte en porte à porte : apport par le prestataire de collecte
- Pour les végétaux issus des communes : apport direct par les services techniques

Tonnages de végétaux traités

- 3 586 tonnes issues des déchèteries et PAV
- 704 tonnes issues de la collecte en porte à porte
- 377 tonnes issues des services techniques des communes d'Hazebrouck, Merville et de la CCFI

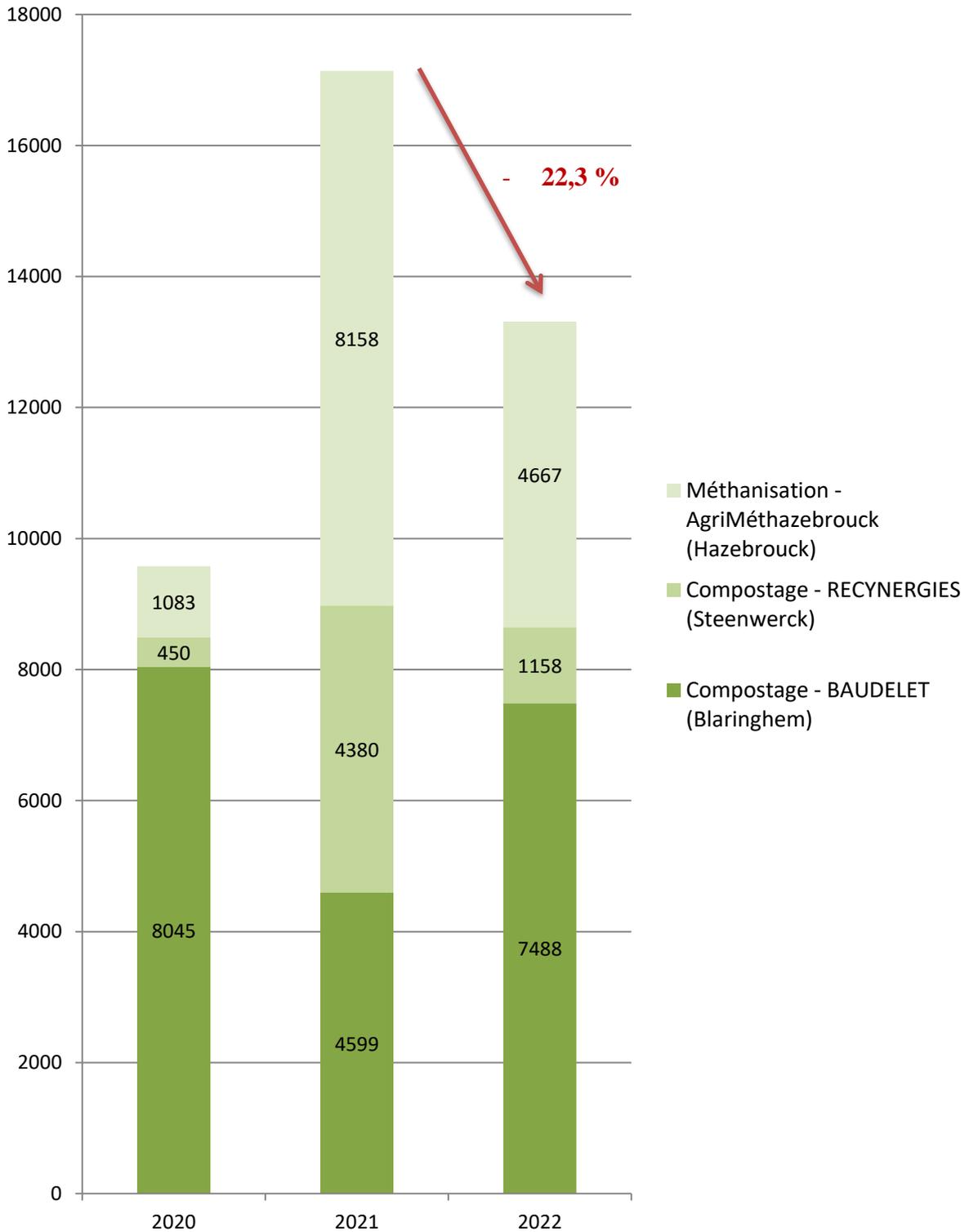
Autorisation d'exploitation

- Arrêté préfectoral du 9 décembre 2014

Le traitement des végétaux

Bilan

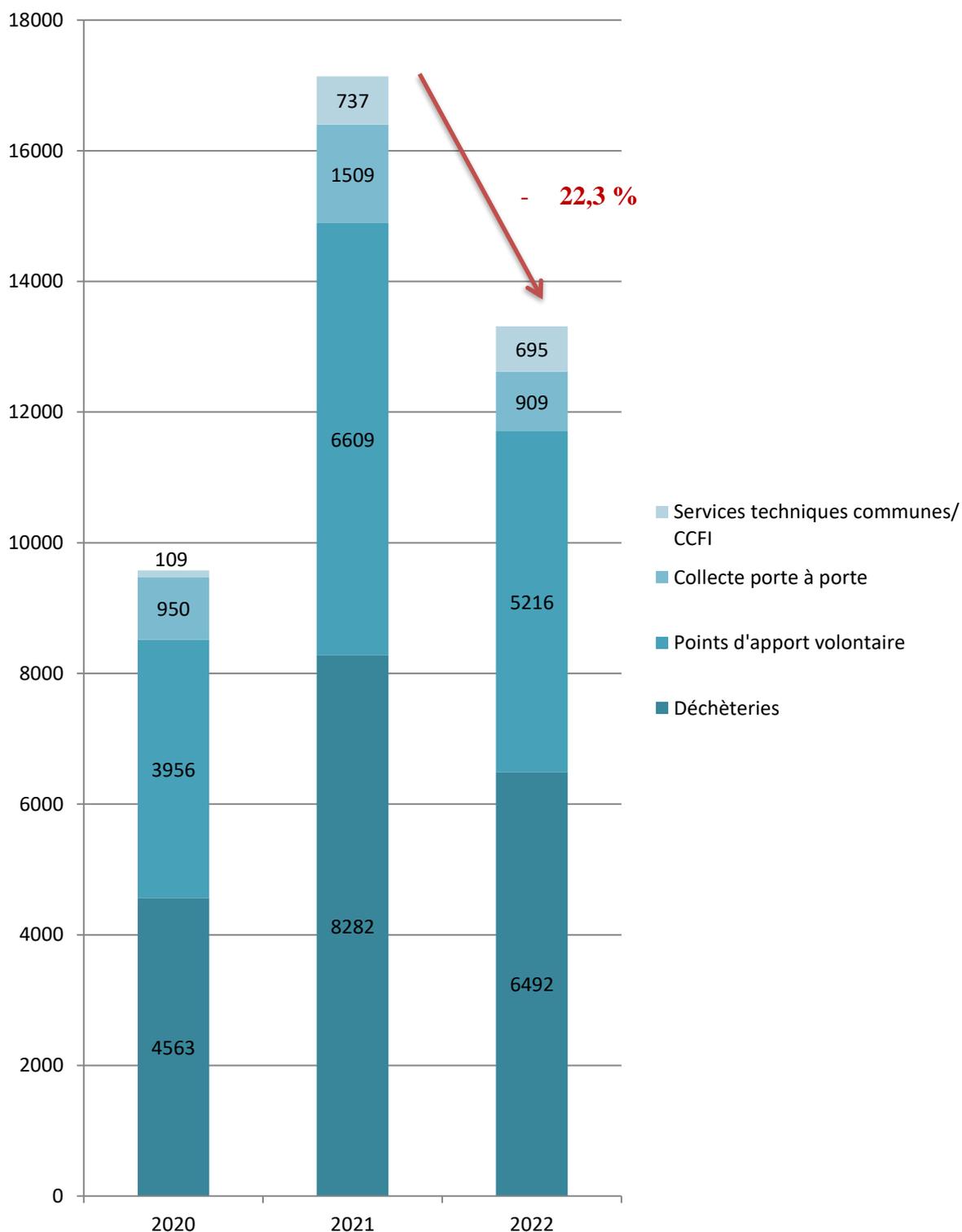
Tonnages de végétaux traités ces 3 dernières années par site de traitement



Le traitement des végétaux

Bilan

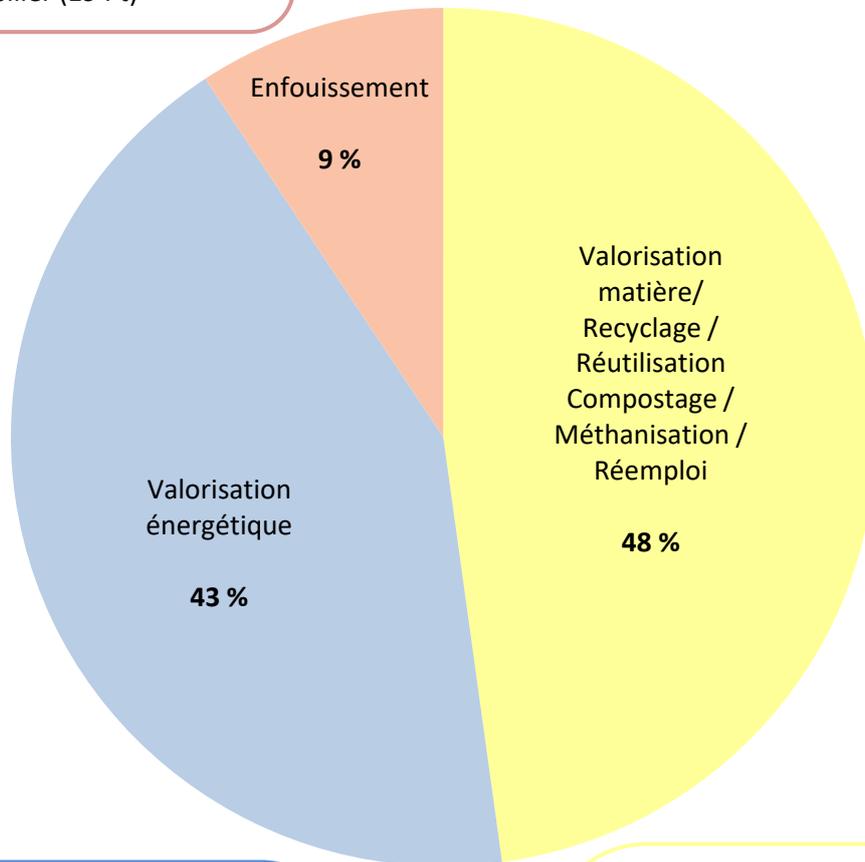
Tonnages de végétaux traités ces 3 dernières années par provenance



Taux global de valorisation des déchets

Déchets enfouis / stockés :

50 % des gravats (3 829 t)
 26 % des encombrants (1 374 t)
 4 % des OM (928 t)
100 % de l'amiante (198t)
 7 % du mobilier (194 t)



Déchets incinérés :

96 % des OM (22 857 t)
 68 % des encombrants (2 595 t)
100 % des refus de tri (1 318 t)
 50 % du bois (1 111 t)
 36 % du mobilier (997 t)
 95 % des DDS (270 t)

et moins d'une tonne de radiographies, DASRI et cartouches d'encre.

Déchets valorisés / recyclés :

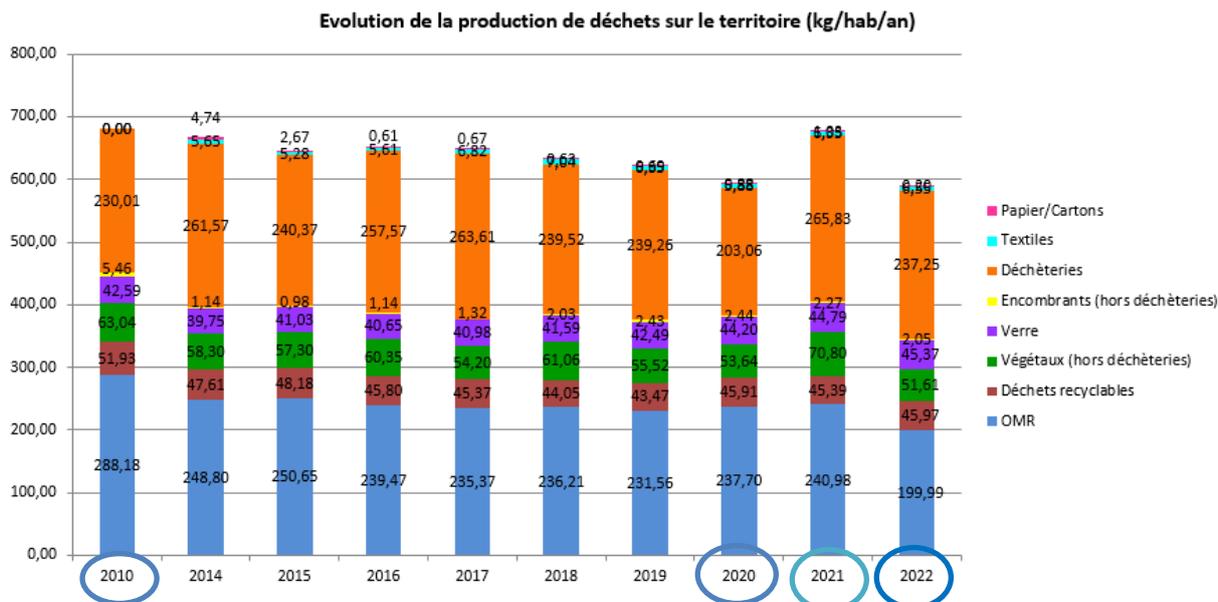
100 % des végétaux (13 313 t)
100 % du verre (5 385 t)
100 % des déchets recyclables (3 881 t)
 50 % des gravats (3 829 t)
 57 % du mobilier (1 579 t)
100 % du papiers cartons (1 244 t)
 50 % du bois (1 111 t)
100 % des DEEE (1 037 t)
100 % de la ferraille (958 t)
100 % du textile (777 t)
 6 % des encombrants (317 t)
 100 % des pneus (84 t)
 100 % de l'huile de vidange (46t)
 5% des DDS (15t)
 100 % de l'huile végétale (11 t)
 100 % des palettes en bois (10t)
 100 % des batteries (7t)

et aussi 11 tonnes de déchets divers : lampes et néons, piles, radiographies et cartouches d'encre.

Prévention des déchets

L'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) de 2015 est une diminution de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020, par rapport à 2010.

Les déchets comptabilisés sont tous les déchets collectés et traités par le syndicat, tous flux confondus (ordures ménagères, déchets recyclables, végétaux, verre, textiles, déchets issus des déchèteries, encombrants) et tous types de collectes confondus (en porte à porte, en apport volontaire, sur rendez-vous).



Entre 2010 et 2020, le ratio de déchets par habitant a diminué de près de 13% en 10 ans, permettant ainsi au syndicat de respecter l'objectif fixé par la loi TECV. L'année 2020 avait toutefois été marquée par un contexte sanitaire difficile, impactant les collectes et l'activité en déchèterie.

L'année 2021 a été marquée par l'intégration de 5 communes au syndicat (+ 1 déchèterie + 5 bennes végétaux). Ce changement, couplé au regain d'activité suite à la crise sanitaire et à l'augmentation significative du gisement de végétaux, a généré une augmentation du ratio de déchets par habitant.

L'année 2022 a été marquée par la diminution des tonnages : ordures ménagères en baisse de 17%, végétaux en baisse de 27%, et déchets des déchèteries en baisse de 10%.

Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement

Déchèteries gérées en régie par le SMICTOM des Flandres

Protection du sol et de l'environnement

- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents
- En cas de pollution accidentelle : utilisation d'absorbant pour neutraliser le déversement

Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec présence de séparateur à hydrocarbures sur chaque déchèterie
- Présence d'une fosse toutes eaux dans les déchèteries non reliées à l'assainissement collectif
- Vidange annuelle de ces équipements
- Analyse annuelle de rejet de l'eau avant rejet au milieu naturel

Nuisances sonores

- Horaires d'ouverture des déchèteries et de rotation des bennes respectant le voisinage
- Mesures de bruit réalisées tous les 3 ans

Pollution de l'air

- Les seuls déchets susceptibles de produire des nuisances olfactives sont les déchets verts, par leur fermentation. Toutefois, les rotations de bennes sont réalisées de manière fréquente et régulière pour éviter toute génération d'odeur.

Sécurité

- Mise à disposition d'EPI (chaussures, vêtements de travail, gants...).
- Un marquage spécifique est effectué sur chacun des DEEE collectés en déchèterie afin de pouvoir les repérer en cas de vol. Les prestataires interviennent dans la mesure en dehors des heures d'ouverture pour ne pas croiser le flux de véhicules légers.
- Local de décontamination de l'amiante à Bailleul
- Alarme intrusion (Bailleul et Laventie uniquement)
- Système de détection incendie (Bailleul et Laventie uniquement)
- Trappes de désenfumage dans les locaux DDS (Bailleul et Laventie uniquement)
- Présence d'un registre de sécurité par déchèterie

Gestion des risques

- Extincteurs à proximité des locaux de produits chimiques
- Installation d'un nouveau local produits chimiques aux normes
- Aquisition de diphotérine et formation à son utilisation (en cas de projection oculaire et/ou cutanée)
- Réalisation de permis de feu et/ou de plan de prévention avant travaux

Site de Strazeele

Prestataires sur place :

Veolia Propreté Nord Normandie jusqu'au 31 mars 2022 puis éco.Déchets à partir du 1^{er} avril 2022 (collecte des ordures ménagères (OM) et des déchets recyclables, chargement des déchets recyclables)

Recynov (tri et transfert des encombrants)

Mauffrey (transport des OM et des encombrants vers Flamoval, et sous-traitant de PAPREC pour le transport des déchets recyclables vers le centre de tri TRIVALO 62 à Harnes)

Paprec (caractérisations)

Baudelet (transport des encombrants vers l'Eco-site Baudelet à Blaringhem)

Protection du sol et de l'environnement

- Balayage des poussières au sol dans la zone encombrants toutes les 3 semaines
- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents, en complément d'un nettoyage mécanique programmé deux fois par semaine

Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Curage du bassin de rétention avant rejet en milieu naturel chaque année

Nuisances sonores

- Les avertisseurs des véhicules du prestataire de collecte ne sont utilisés que pour la marche arrière ou un incident.

Pollution de l'air

- Les fosses d'ordures ménagères au quai de transfert ne génèrent aucune émission nocive dans l'air pour l'environnement avoisinant
- Pour diminuer les émissions importantes de poussières, un brumisateur est utilisé lors des chargements des encombrants triés

Sécurité

- Chaque prestataire met à disposition de ses salariés des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

Gestion des risques

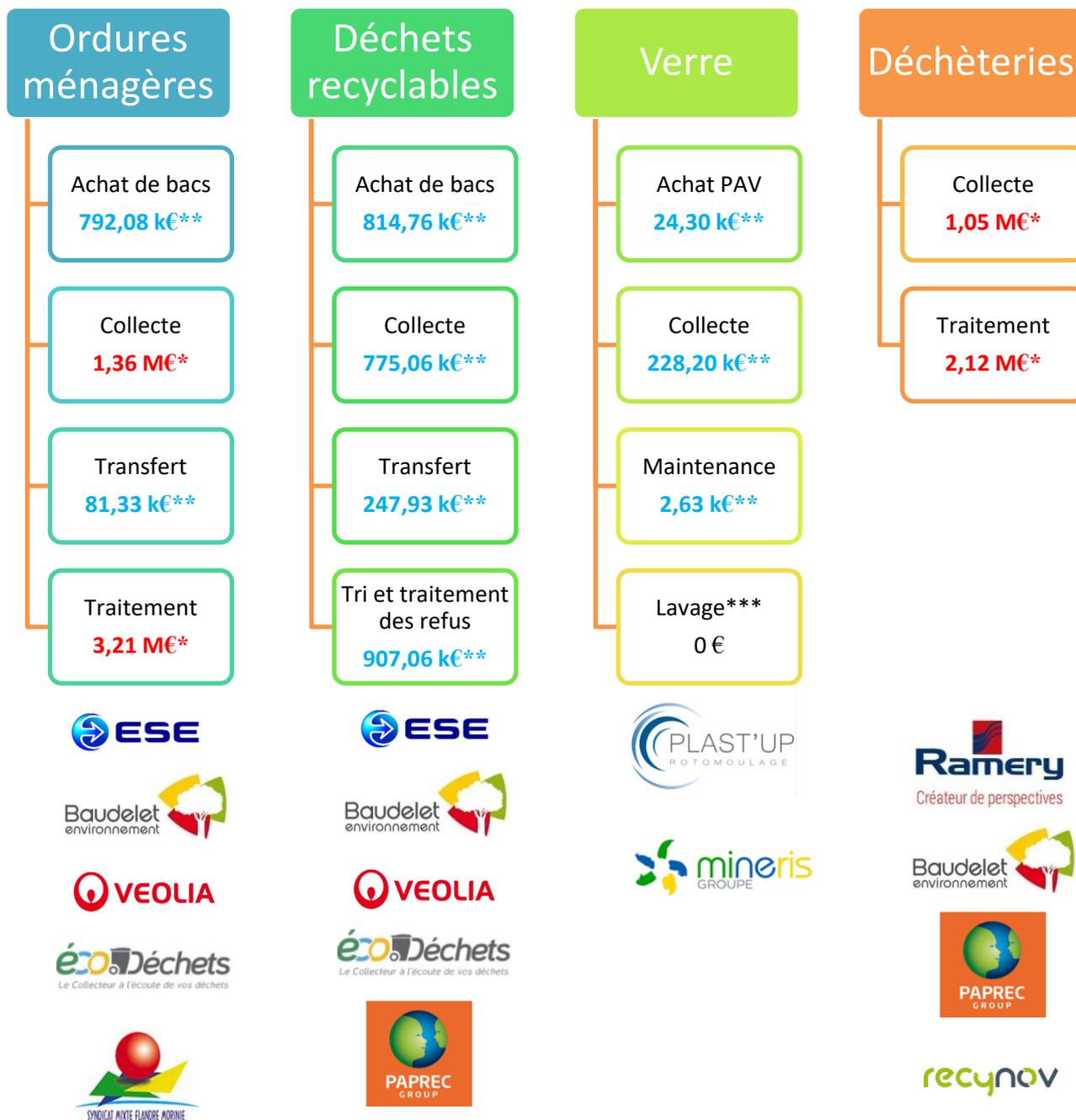
- Présence de Réseaux d'Incendie Armés (RIA), extincteurs, système de détection incendie (vérifié par le SMICTOM)
- Les équipements font l'objet d'une vérification périodique annuelle, à la charge du SMICTOM des Flandres.
- Seuls le pont roulant et le grappin font l'objet d'une vérification périodique annuelle à la charge du prestataire de collecte et de gestion du quai de transfert
- Réalisation de permis de feu et/ou de plan de prévention avant travaux

INDICATEURS FINANCIERS

Montants annuels en € HT des principales prestations rémunérées à des prestataires

***Prestations dépassant le million d'euros (en M€)**

****Prestations dépassant le millier d'euros (en k€)**



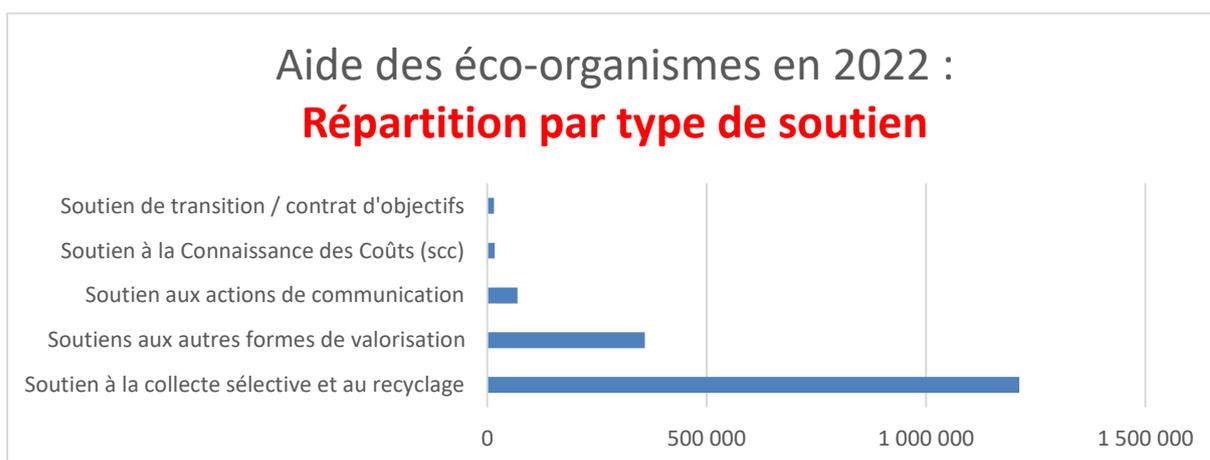
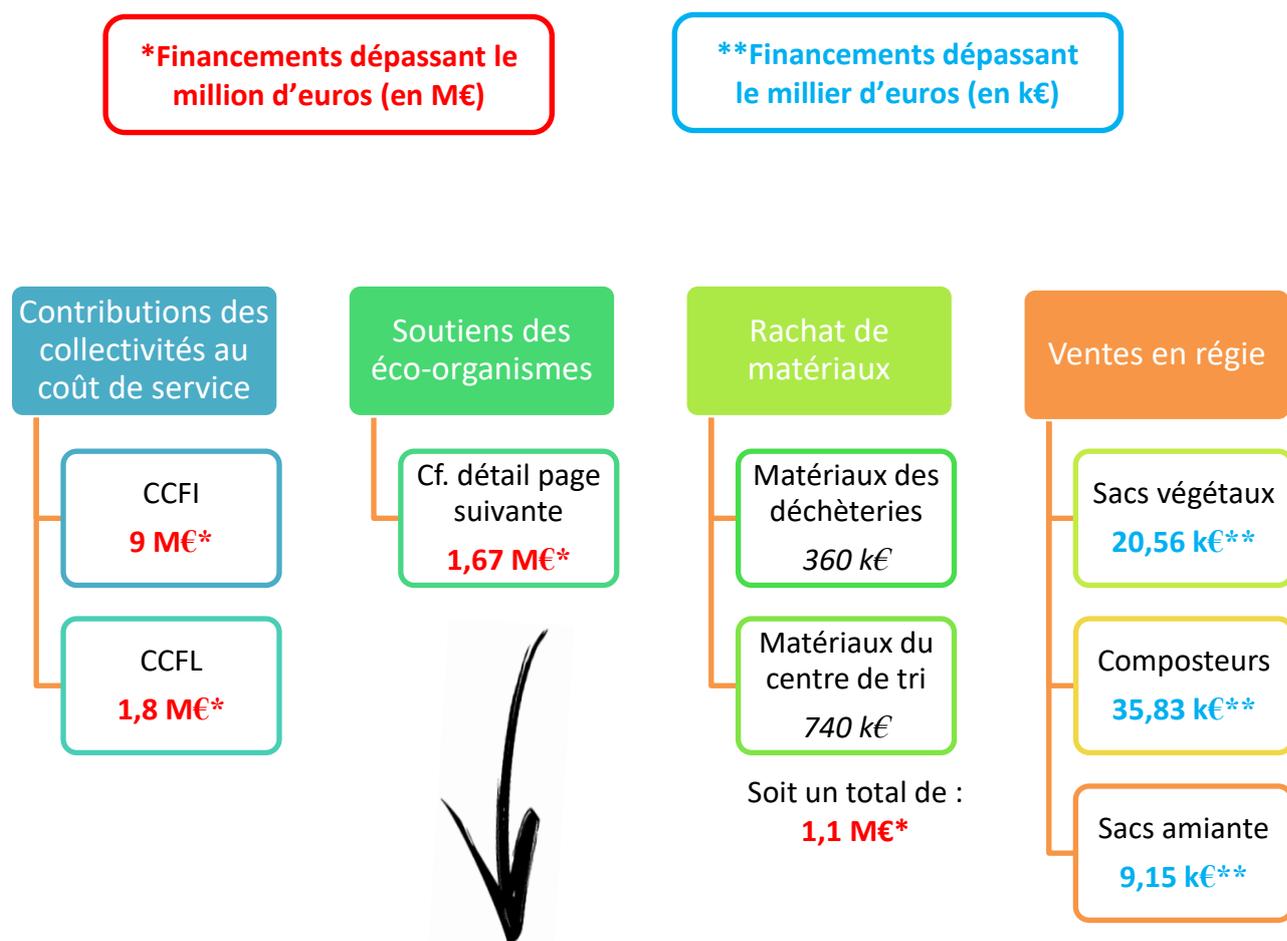
***Pas de prestation de lavage des colonnes à verre les années paires. Les campagnes de nettoyage des PAV sont réalisées une année sur deux, les années impaires.

Les différentes sources de financement

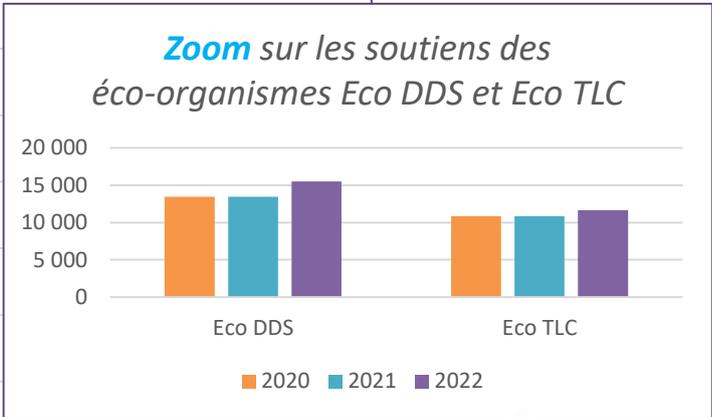
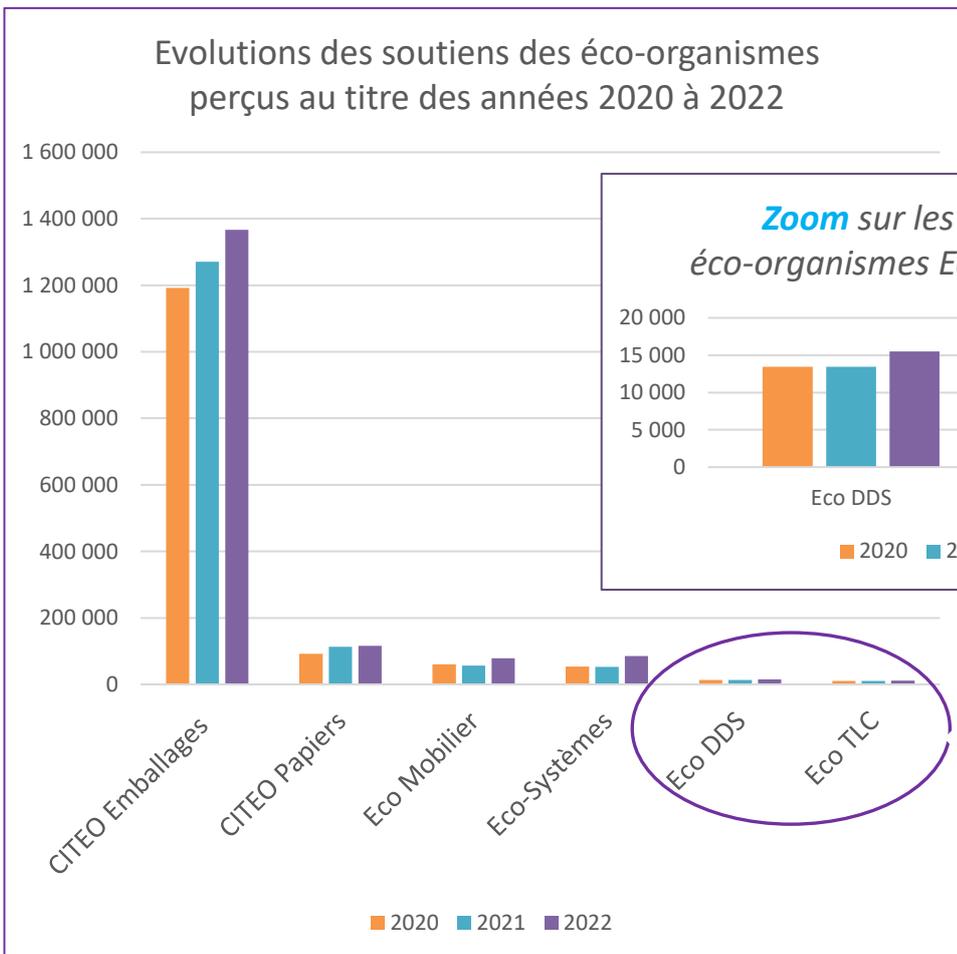
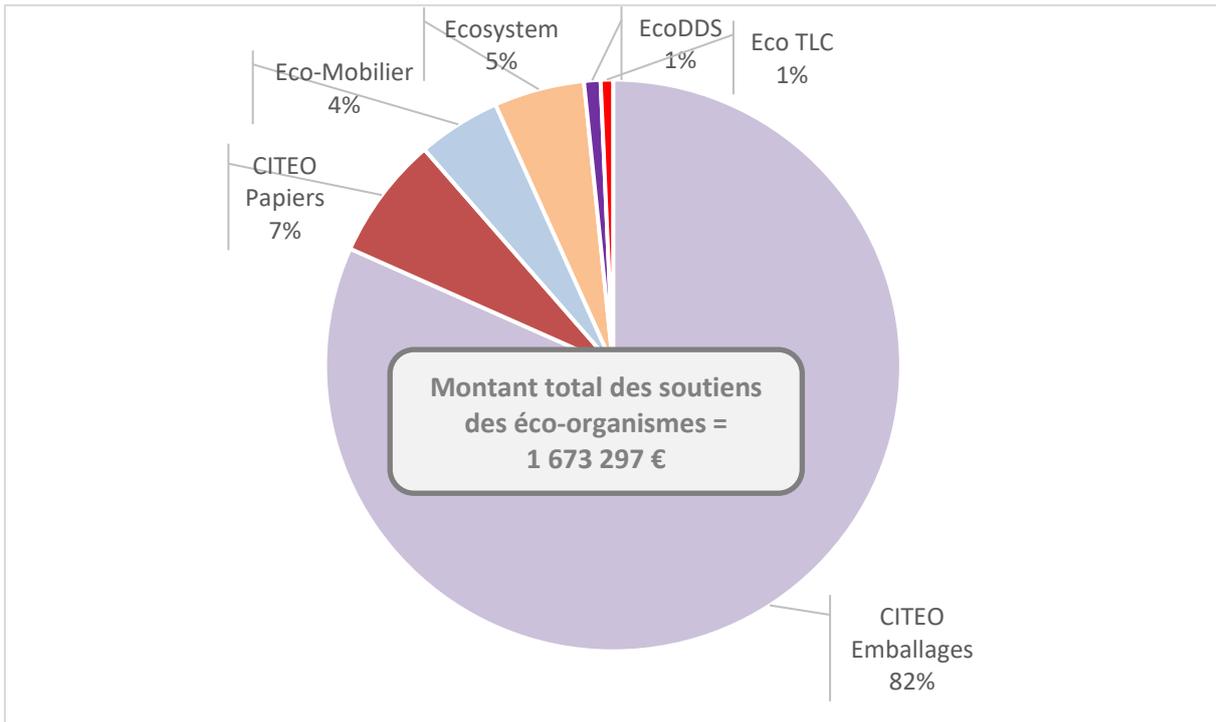
S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la CCFI fixe le taux pour chaque commune membre qui adhère au SMICTOM des Flandres.

La CCFL équilibre ses dépenses par les recettes du budget annexe de la Redevance Incitative.

Le financement du service du SMICTOM des Flandres est assuré grâce aux sources suivantes :



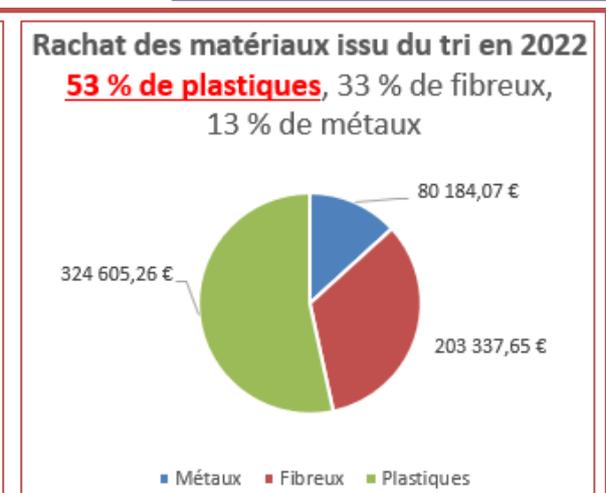
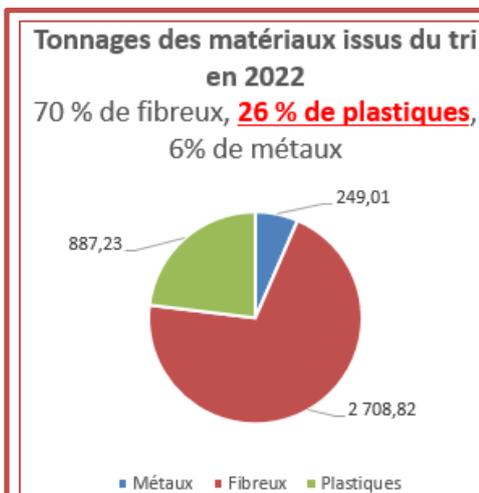
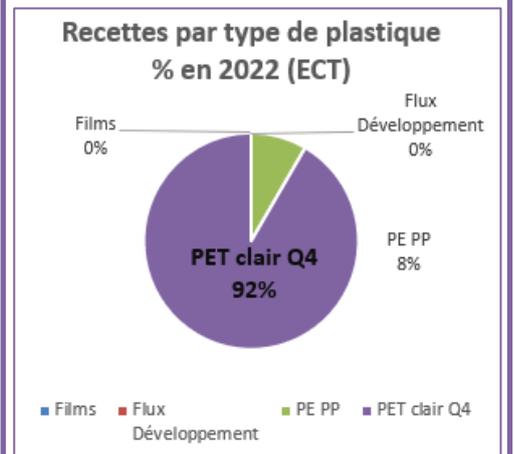
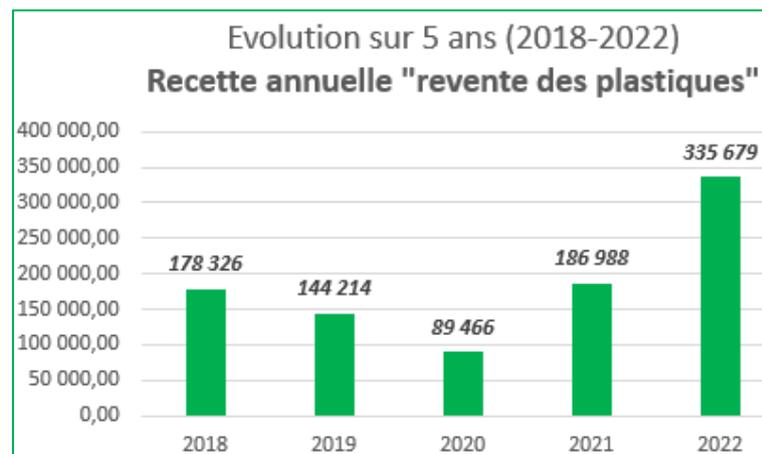
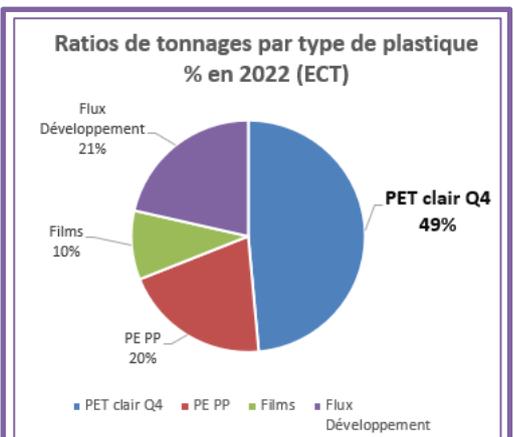
Soutiens des éco-organismes (perçus en 2022 au titre de l'année N-1)



Focus sur les recettes liées à la valorisation des plastiques



Ces trois types de plastiques rentrent dans ce que l'on appelle le **Flux Développement**, dans le cadre de l'extension des consignes de tri. C'est CITEO qui est le repreneur officiel de ce mélange de plastiques, et qui est en charge de sa valorisation.



Coûts complets et aidés 2022



Dans les pages suivantes, les coûts complets et les coûts aidés sont présentés pour chacun des flux de déchets (ordures ménagères, déchets recyclables, verre et matériaux issus des déchèteries). Les coûts sont exprimés soit en € par habitant (€/hab), soit en € par tonne (€/t).

Les données du territoire sont comparées à celles de l'ADEME dans son « *Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France Métropolitaine – Données 2018 – Edition Juillet 2021* ».

Coûts complets
=

Montant total des charges

Les coûts complets représentent le montant total de toutes les charges relatives à chacune des étapes techniques : pré-collecte*, collecte, transfert et traitement.

Pré-collecte : ce terme correspond à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte. Autrement, il s'agit des procédés / matériels / équipements qui permettent de trier les déchets au sein du foyer, avant présentation à la collecte (en amont du jour de collecte). Les charges de pré-collecte portent donc sur les coûts suivants : acquisition de matériels (bacs), achat de fournitures (sacs), distribution des sacs aux usagers.



Pré-collecte et collecte : les charges relatives à ces deux étapes techniques sont calculées pour la population et les tonnages du SMICTOM hors CCFL.

Transfert et traitement : les charges relatives à ces deux étapes techniques sont calculées pour la population et les tonnages du SMICTOM des Flandres en totalité, y compris la CCFL.

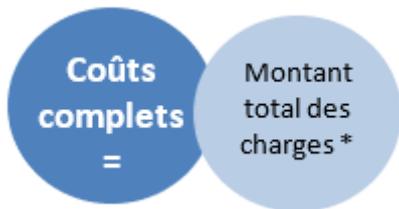
Coûts aidés
=

Coûts complets

- les produits industriels (ventes)

- les soutiens des éco-organismes

Coûts complets 2022



* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

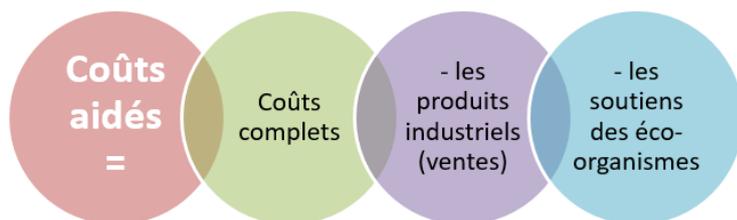
En € HT / tonne

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	258*	90*	480*	137*
smictom des Bouches-du-Rhône	229	58	492	112

En € HT / habitant

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	60*	3*	25*	25,8*
smictom des Bouches-du-Rhône	46	2	23	26,7

Coûts aidés 2022



* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

En € HT / tonne

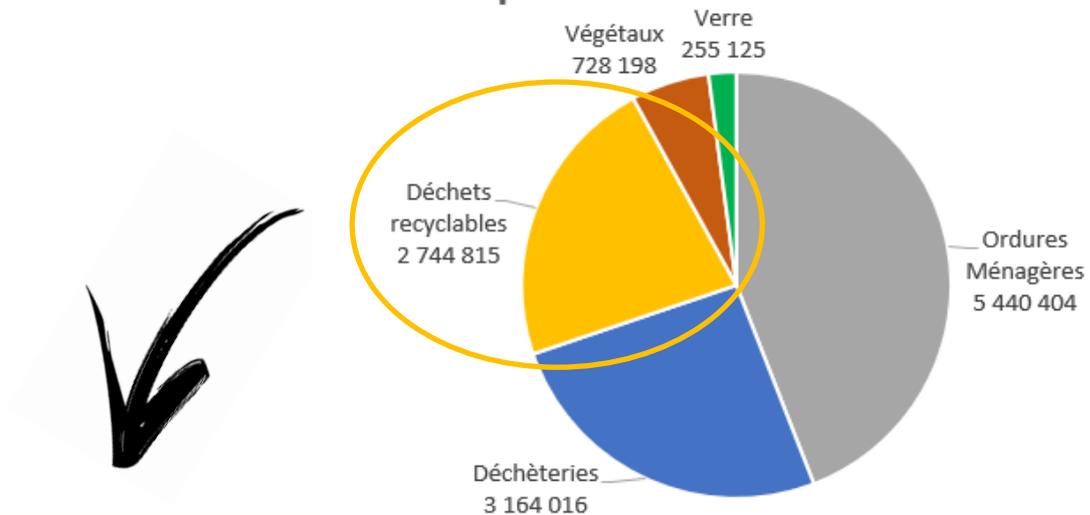
	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	235*	50*	218*	120*
smictom	225	13	139	91

En € HT / habitant

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	55*	1,8*	11*	22,4*
smictom	45	0,6	6,5	21,8

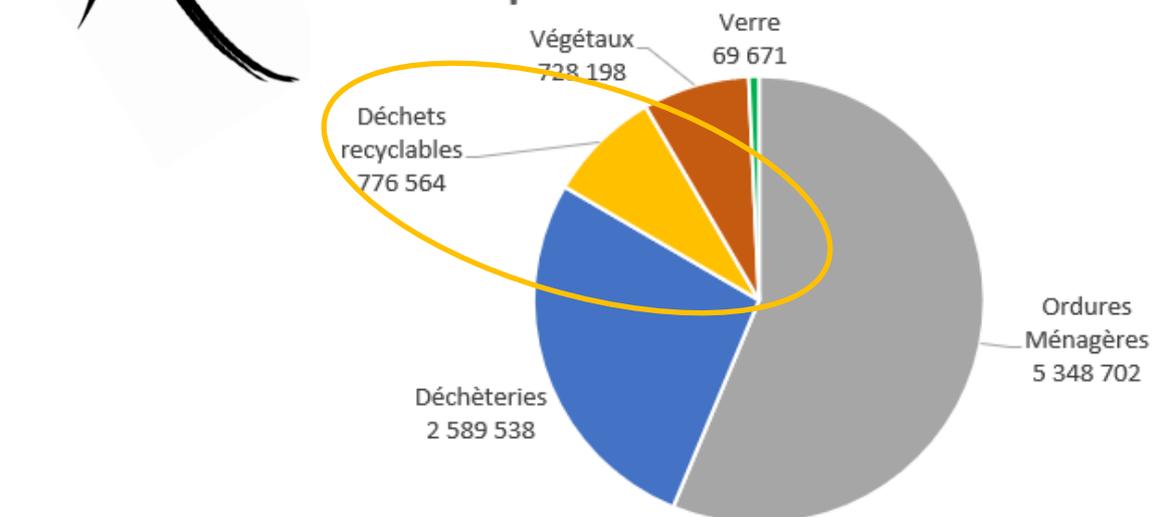
Coûts complets et coûts aidés 2022

Coûts complets pour le SMICTOM des Flandres par flux de déchets en € HT



C'est la gestion des déchets recyclables qui génère la plus importante part d'aides et de recettes pour le syndicat même si c'est celle qui représente le coût en €/t le plus élevé (cf. p. 64)

Coûts aidés pour le SMICTOM des Flandres par flux de déchets en € HT

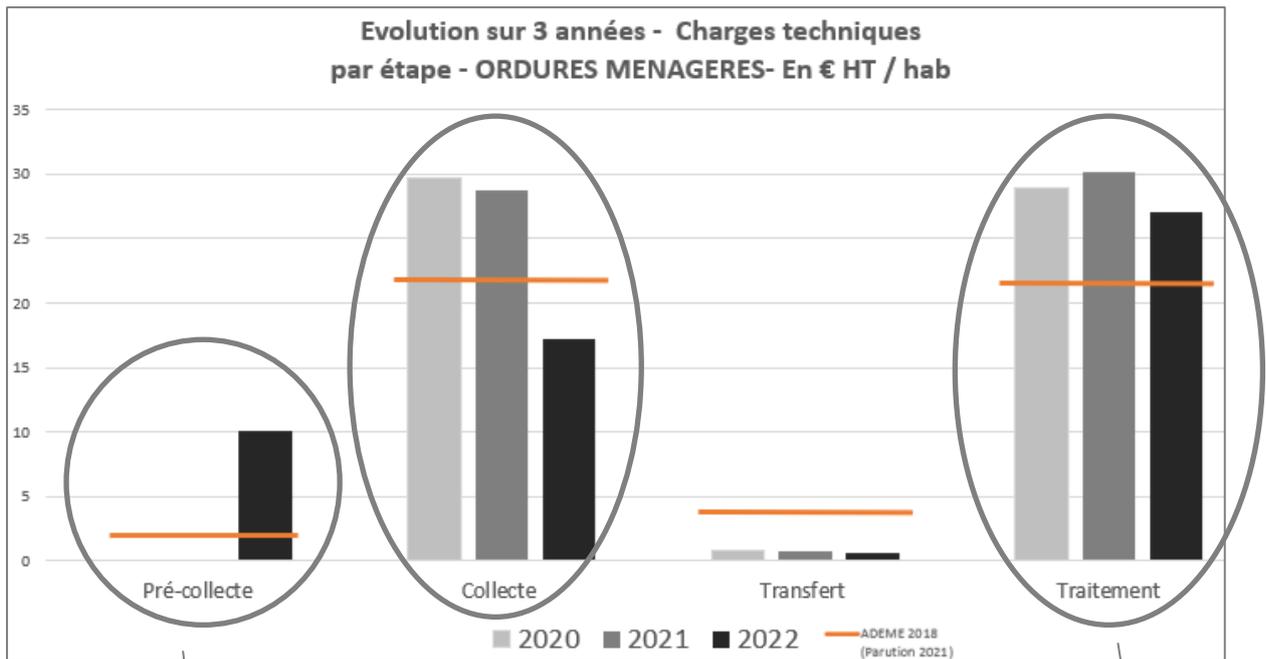


Les charges techniques

Ordures ménagères

Evolution sur 3 ans

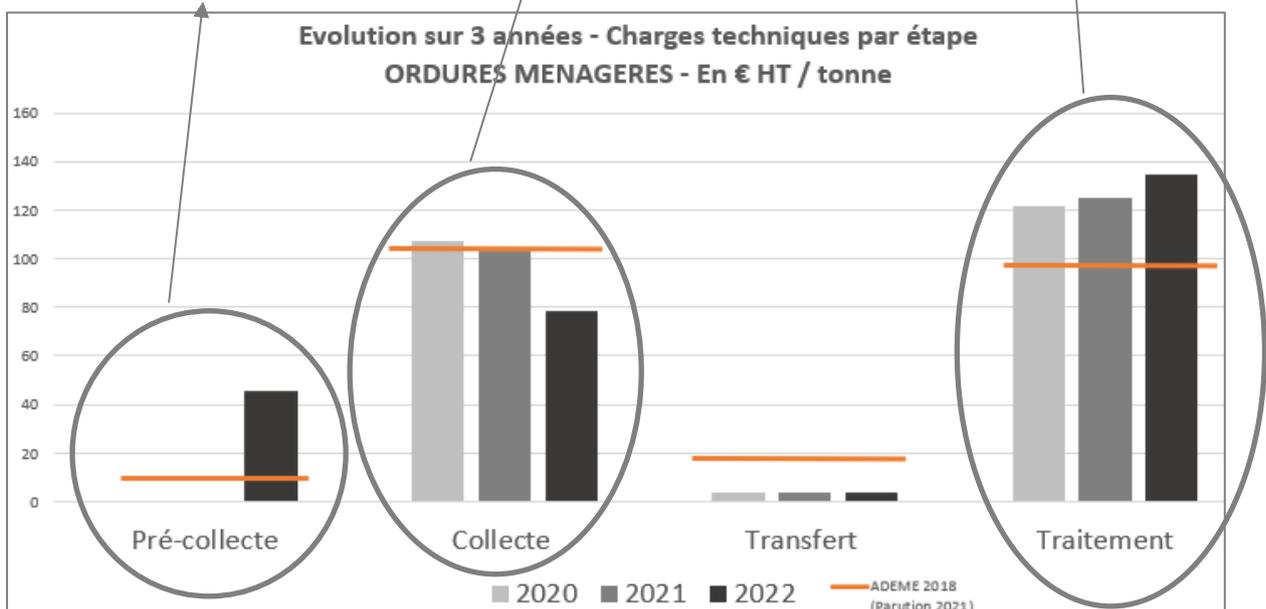
* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)



En 2020 et 2021, le syndicat n'était pas conteneurisé. L'année 2022 a été marquée par l'acquisition de bacs pour réaliser la dotation dans les foyers.

En 2022, la baisse de 20% des tonnages d'ordures ménagères collectés (cf. page 19) a permis une économie de plus d'1 million d'euros TTC sur les charges de collecte.

En 2022, la baisse de tonnages implique un coût de traitement plus faible, tandis que l'augmentation de la TGAP induit un coût de traitement à la tonne plus conséquent.

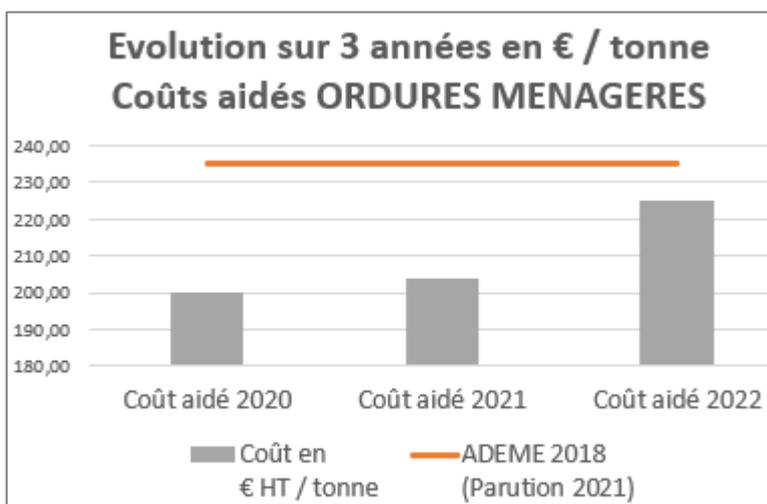
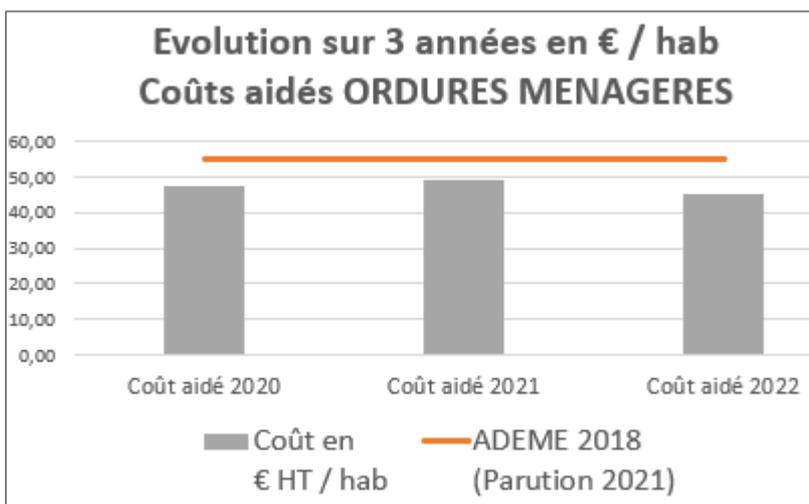
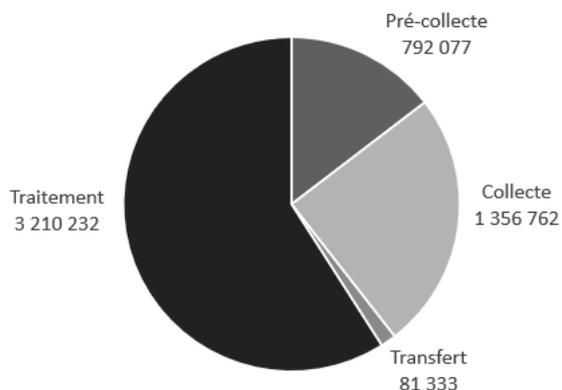


Coûts complets et aidés

Ordures ménagères

* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

Répartition des charges par étape technique pour la gestion du flux d'ordures ménagères en 2022 en € HT



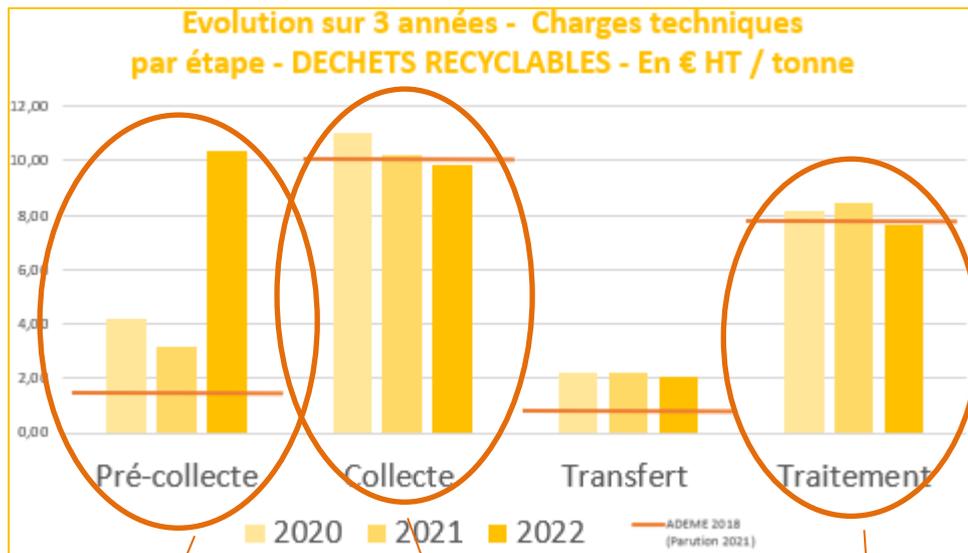
Les seules aides perçues pour le flux des ordures ménagères sont celles de CITEO dans le cadre du traitement par valorisation énergétique au CVE Flamoval. Ces aides permettent toutefois au SMICTOM de se positionner sous les coûts présentés par l'ADEME, alors que les coûts complets étaient plus élevés.

Les charges techniques

Déchets recyclables

Evolution sur 3 ans

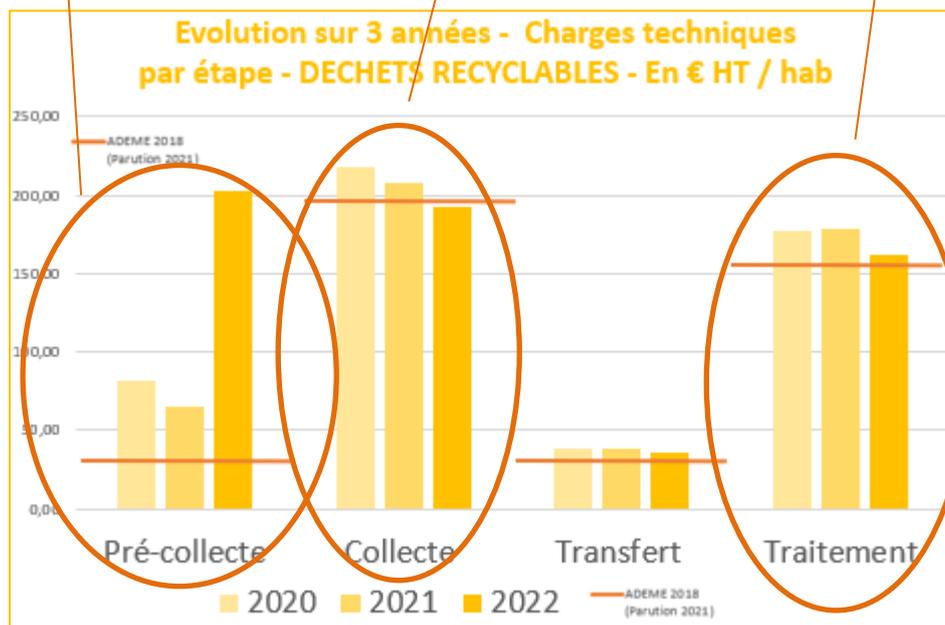
* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)



En 2020 et 2021, le syndicat collectait les déchets recyclables en sacs. L'année 2022 a été marquée par l'investissement en bacs pour la conteneurisation de la collecte.

Les charges de collecte sont en constante baisse, avec la réorganisation des tournées, et ce malgré la légère hausse des tonnages (+4%).

Le tri avec extension des consignes est depuis le 1^{er} janvier 2022 réalisé au centre de tri TRIVALO 62 (exploité par PAPREC).

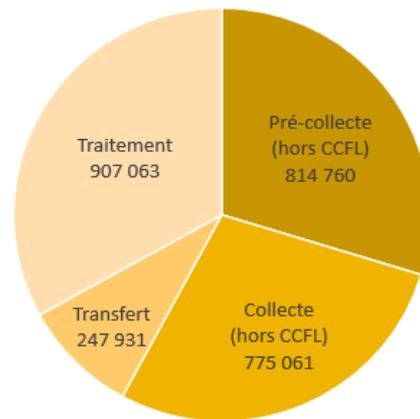


Coûts complets et aidés

Déchets recyclables

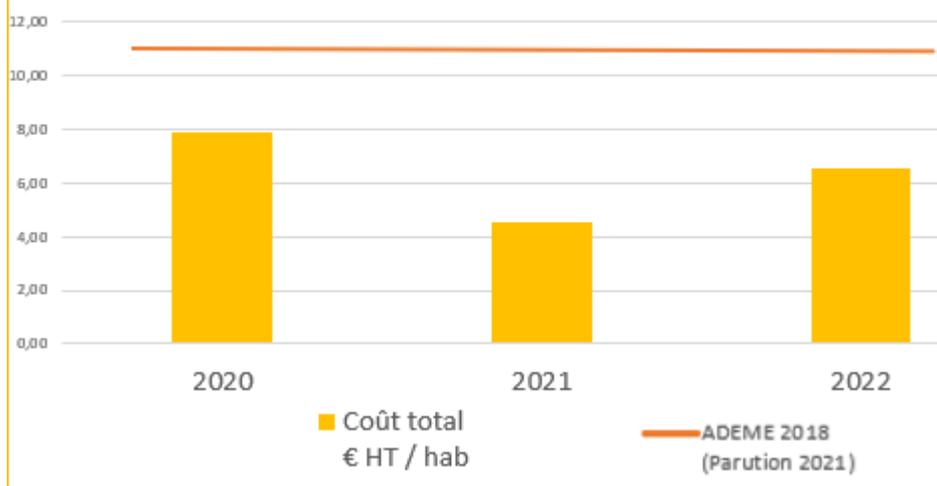
* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

Répartition des charges par étape technique pour la gestion du flux de déchets recyclables en 2022 en € HT

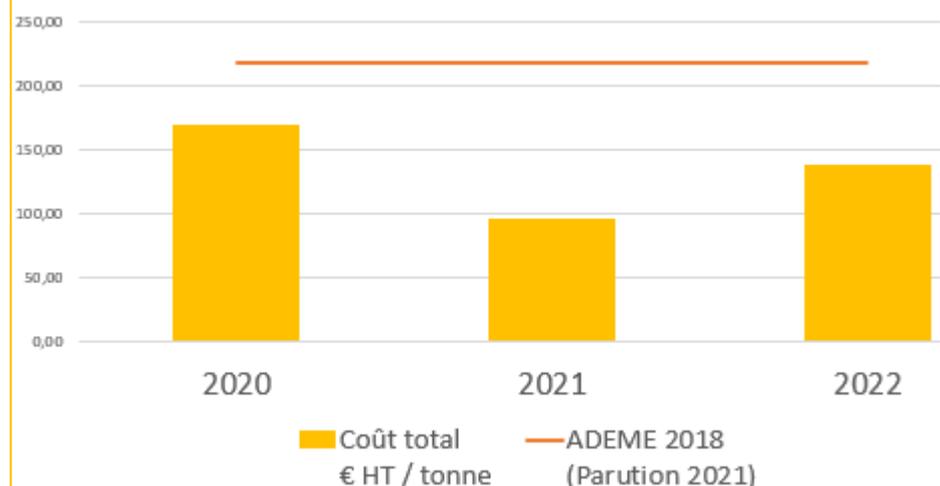


L'acquisition des bacs a fortement impacté les charges techniques de pré-collecte, qui représentent 30 % des coûts complets de gestion des déchets recyclables en 2022, alors qu'en 2020 et 2021, elles avoisinaient les 10%. Cet investissement en conteneurs explique la hausse des coûts globaux en 2022, que ce soit à la tonne ou à l'habitant.

Evolution sur 3 années en € / hab
Coûts aidés DECHETS RECYCLABLES



Evolution sur 3 années en € / tonne
Coûts aidés DECHETS RECYCLABLES

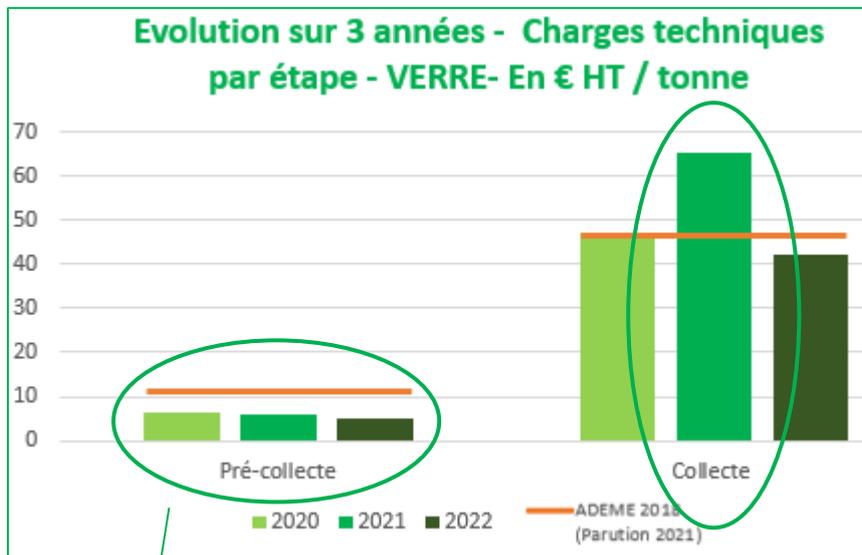


Les charges techniques

Verre

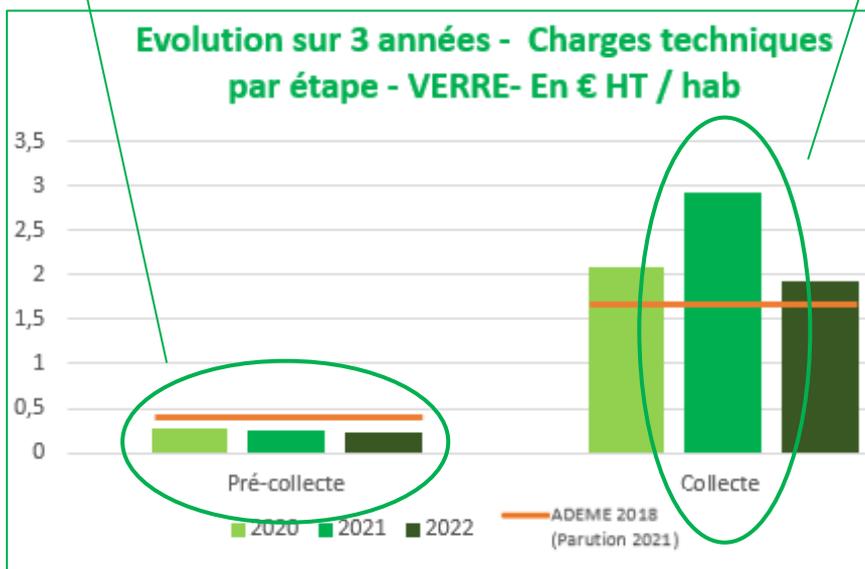
Evolution sur 3 ans

* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)



Chaque année le syndicat investit dans des colonnes à verre neuve (8 en 2022), afin de remplacer les colonnes vétustes, ou de densifier les points de collecte dans les communes.

Les campagnes de lavage des colonnes à verre sont réalisées tous les deux ans, les années impaires. La baisse des coûts en 2022 est due en partie à cette prestation qui n'a pas été réalisée cette année, mais surtout par l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte au 1^{er} janvier 2022.

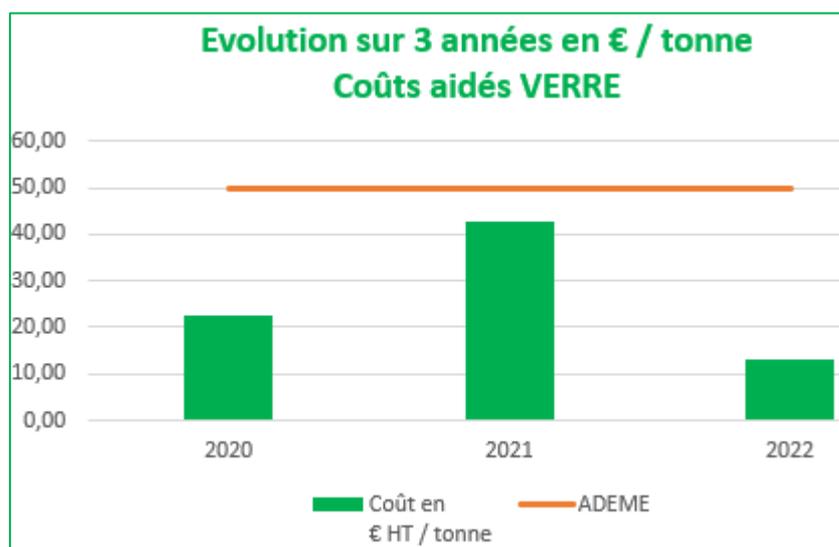
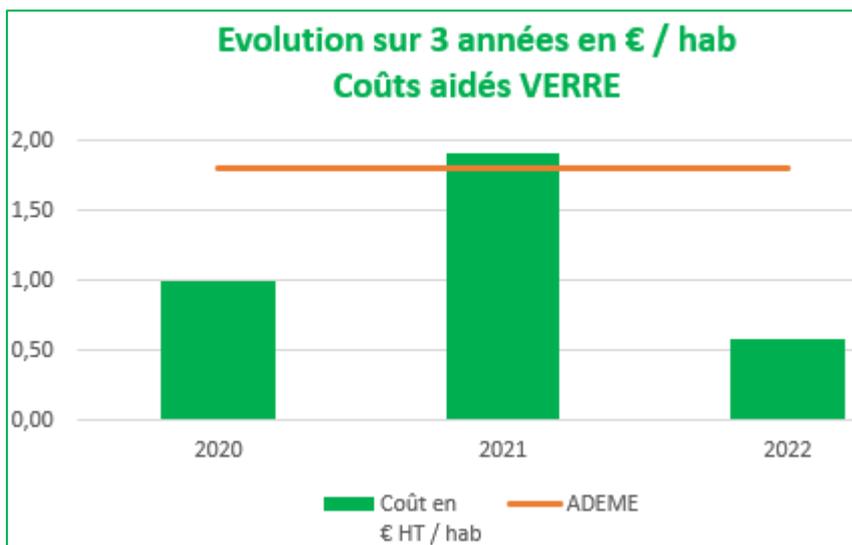
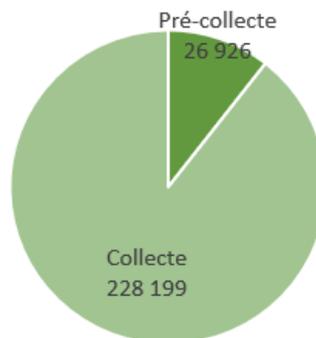


Coûts complets et aidés

Verre

* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

Répartition des charges par étape technique pour la gestion du flux du verre en 2022 en € HT



L'année 2022 a été marquée par l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte sur 12 communes, ce qui a permis une économie de près de 160 000 € TTC.

Les charges techniques

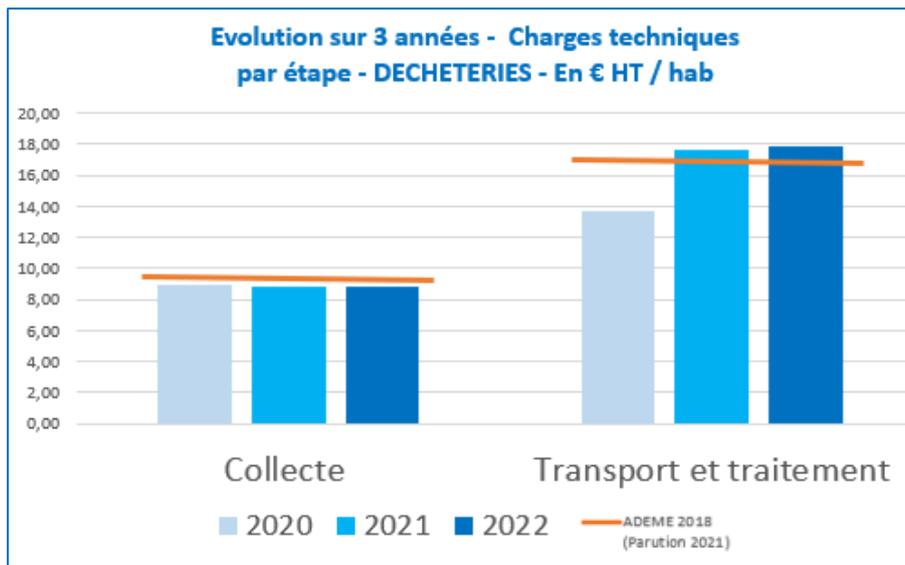
Déchèteries

Evolution sur 3 ans

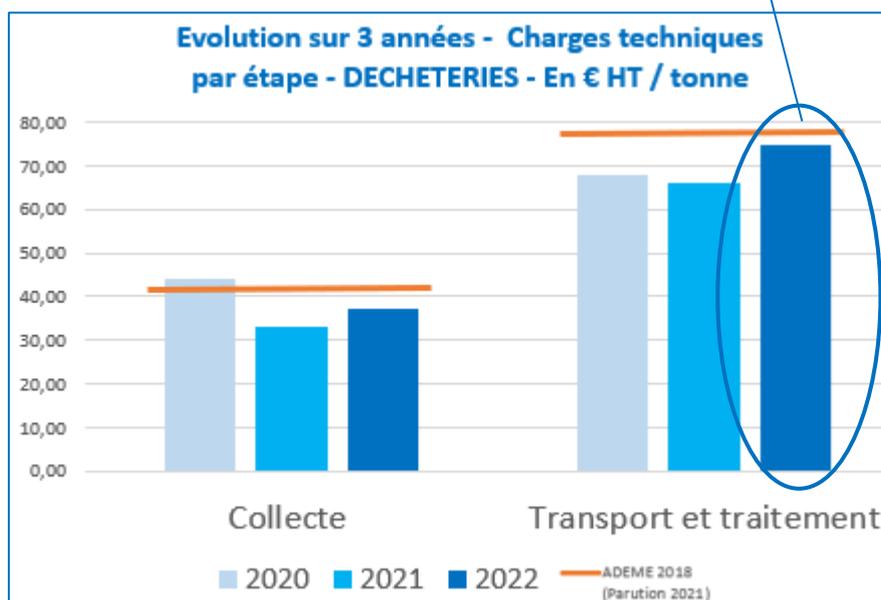
* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)

Charges de collecte = amortissements liés aux réhabilitations et constructions des déchèteries, salaires des agents de déchèteries (gérées en régie)...

Charges de transport et traitement = rotations des bennes effectuées par les prestataires, traitement des déchets dans les exutoires...



Alors que les tonnages avaient augmenté de 40% entre 2020 et 2021, ils ont diminué de 10% entre 2021 et 2022. Ceci explique la hausse des charges en €/t, sachant que le coût global des charges techniques liées à la gestion des déchèteries est quasiment constant à coût total constant entre 2021 et 2022 (alors que ce coût global avait augmenté de 25% entre 2020 et 2021).



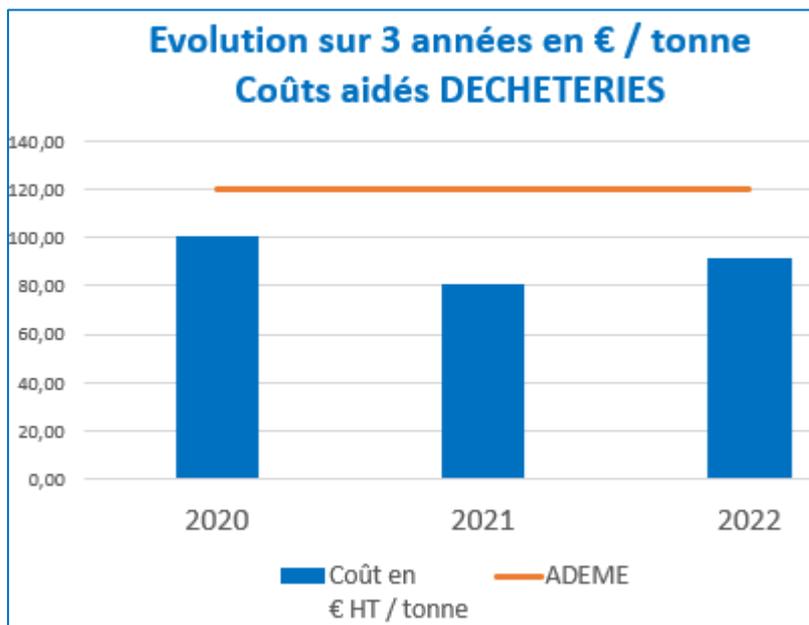
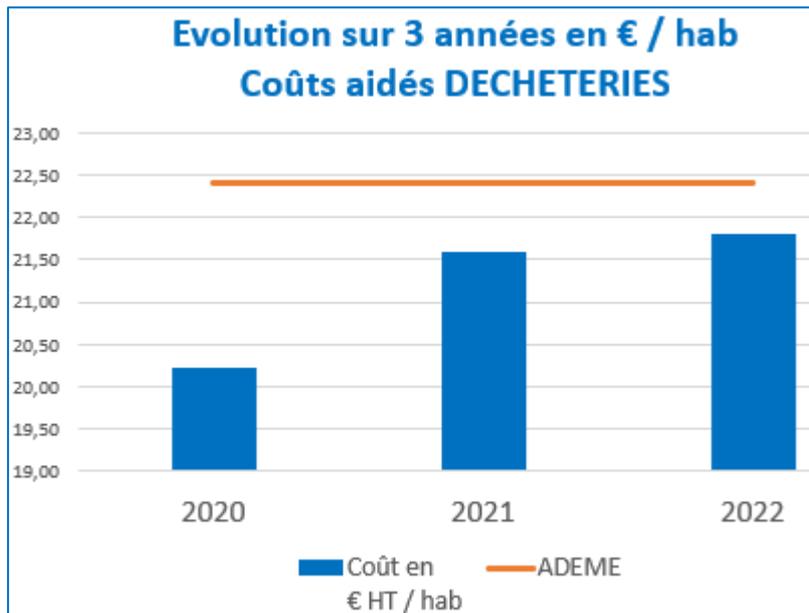
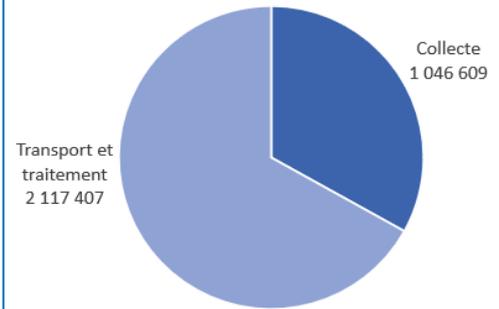
Coûts complets et aidés

Déchèteries

* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

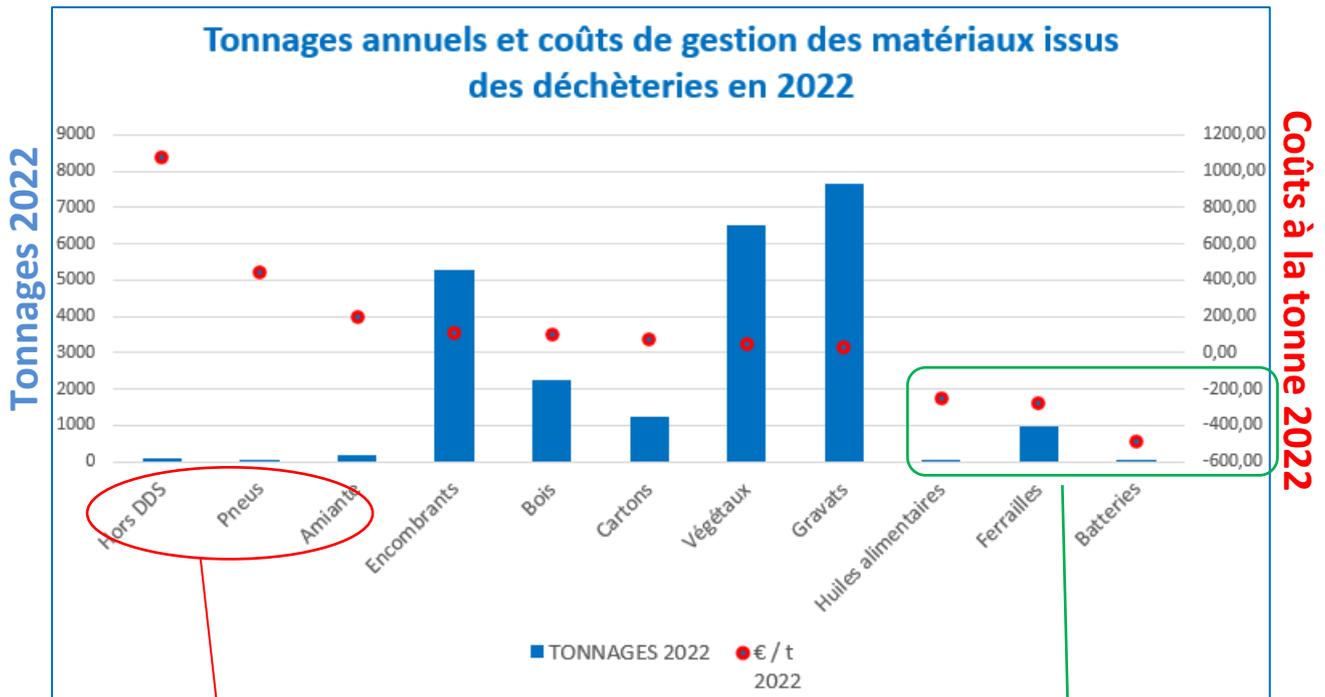
En plus de la revente des matériaux (ferrailles, cartons, batteries, huiles alimentaires) et des soutiens des éco-organismes (Eco DDS, Eco Mobilier et ecosystem), les recettes de vente des sacs amiante sont également comptabilisées dans les produits industriels.

Répartition des charges par étape technique pour la gestion des déchets issus des déchèteries



Coûts

Focus sur les matériaux issus des déchèteries

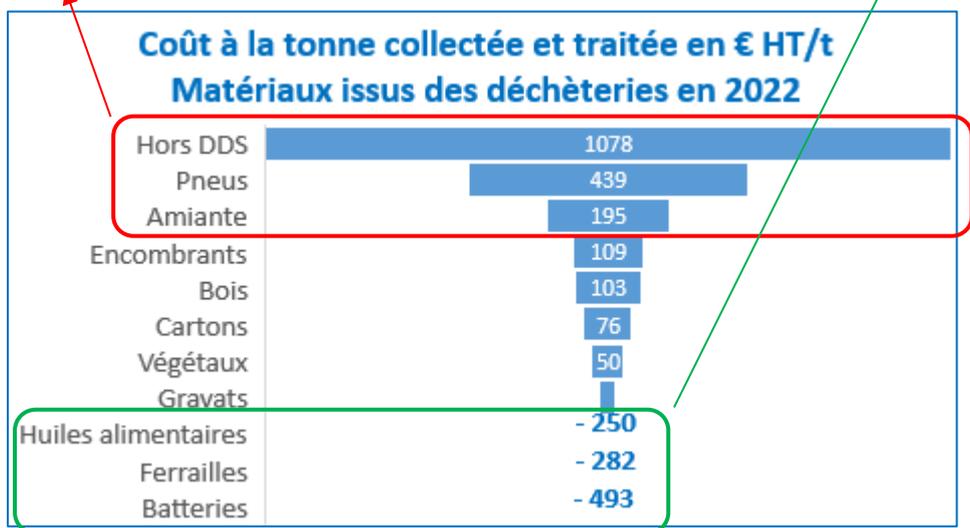


Les déchets dont le coût unitaire de collecte et de traitement (à la tonne) est le plus élevé sont les déchets dont le tonnage collecté en déchèterie est le plus faible (déchets chimiques et dangereux, pneus, amiante).

Des déchets sont collectés et traités à titre gracieux par les éco-organismes :

- ✓ 2 766 t de mobilier
- ✓ 1 172 t de D3E
- ✓ 190 t de produits chimiques
- ✓ 12 t d'huile moteur

La gestion des métaux, batteries et huiles alimentaires ne fait pas l'objet de dépenses. Leur collecte et leur traitement génèrent des recettes pour le syndicat.

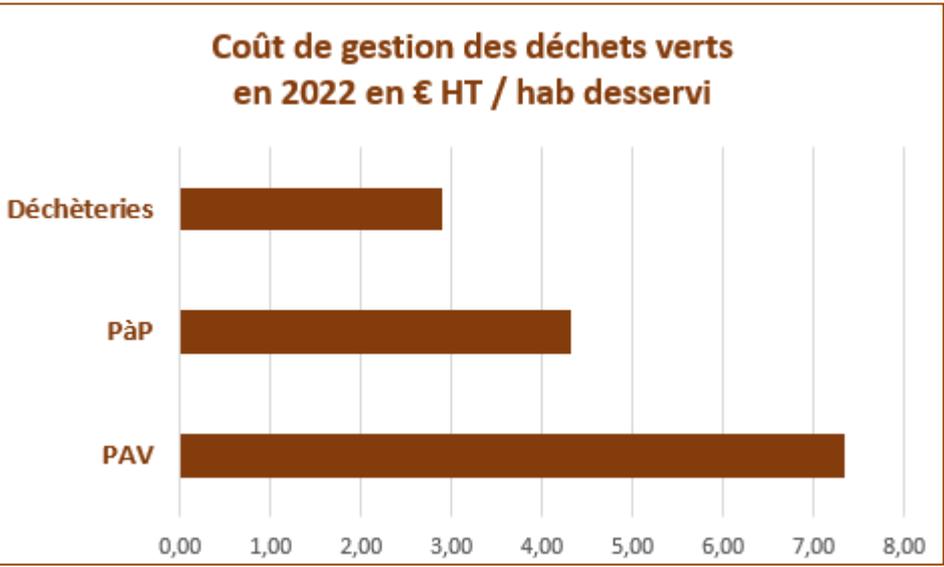
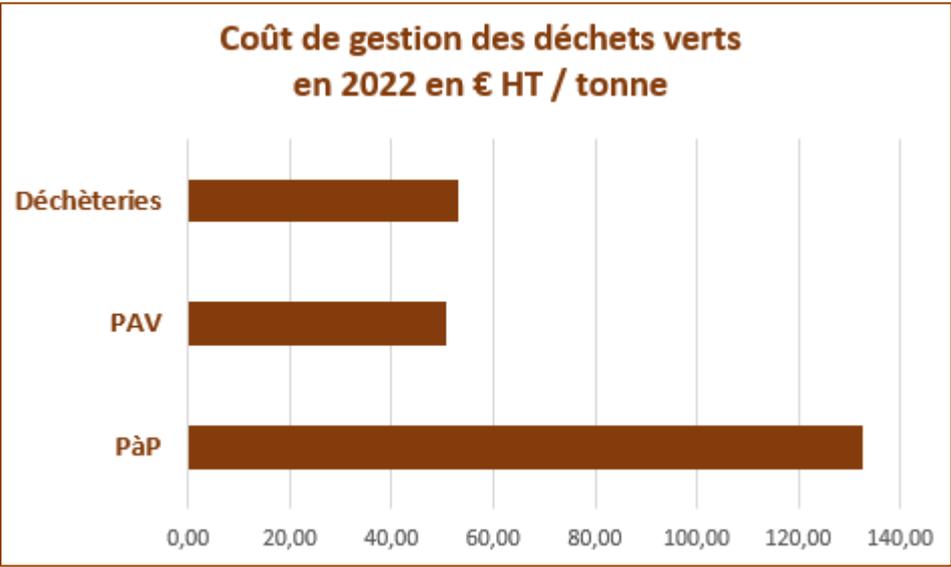
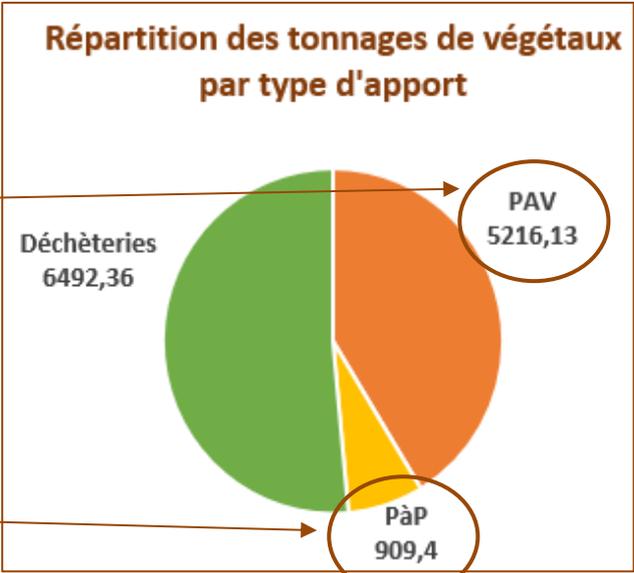


Coûts

Focus sur les végétaux

Les communes (sauf celles disposant déjà de déchèteries) présentent des bennes d'apport volontaire de végétaux.

Les communes de Bailleul et Hazebrouck bénéficient d'une collecte des végétaux en porte à porte.



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CCFI : Communauté de Communes Flandre Intérieure
CCFL : Communauté de Communes Flandre Lys
CCMFPL : Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys
CRMF : Communauté Rurale des Monts de Flandre
CS : Collecte Sélective (collecte des déchets et emballages ménagers recyclables)
CVE : Centre de Valorisation Energétique
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE (ou « D3E ») : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DIB : Déchets Industriels Banals
EMB : emballages et déchets recyclables
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FLAMOVAL : CVE situé à Arques, traitant les gisements d'OM du SMLA, du SMICTOM des Flandres et du SM SMIROM
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM : Journaux Revues Magazines
OM : Ordures Ménagères
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAP : Porte à Porte
PAV : Points d'Apport Volontaire (exemple : colonnes à verre)
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
SMICTOM des Flandres : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région des Flandres
SMLA : Syndicat Mixte Lys Audomarois
SMFM : Syndicat Mixte Flandres Morinie auquel le SMICTOM des Flandres adhère pour la valorisation énergétique des OM à Flamoval
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TETRA : matériau aussi appelé ELA (Emballages pour Liquide Alimentaire) – par exemple : les briques de lait ou de jus de fruits. Le tétra est récupéré au centre de tri pour être ensuite valorisé par le repreneur REVIPAC. Le fait que ce matériau soit constitué de plusieurs couches de matières différentes complique son recyclage.
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC : Textiles, Linge, Chaussures

ANNEXES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



ORGANIGRAMMES



LISTE DES MARCHES PUBLIES EN 2022



COMMUNICATION ET PEDAGOGIE



Pour aller plus loin...



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 270 740,87	G	13 506 865,58
	Section d'investissement	B	2 472 792,43	H	2 516 412,81
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	2 045 158,11
	Report en section d'investissement (001)	D	143 437,75	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	14 886 971,05	= G+H+I+J	18 068 436,50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	164 834,17	L	181 968,77
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	164 834,17	= K+L	181 968,77
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 270 740,87	= G+I+K	15 552 023,69
	Section d'investissement	= B+D+F	2 781 064,35	= H+J+L	2 698 381,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 051 805,22	= G+H+I+J+K+L	18 250 405,27

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	181 968,77
13	Subventions d'investissement reçues		181 968,77
20	Immobilisations incorporelles	28 317,62	
21	Immobilisations corporelles	104 690,92	
23	Immobilisations en cours	31 825,63	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	11 922 700,00	9 306 169,11	946 868,34		1 669 662,55
012	Charges de personnel et frais assimilé	1 604 000,00	1 476 612,27	6 200,00		121 187,73
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	397 100,00	396 232,30			867,70
Total des dépenses de gestion courante		13 923 800,00	11 179 013,68	953 068,34	0,00	1 791 717,98
66	Charges financières	34 500,00	28 961,30	3 858,77		1 679,93
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	1 799,09			13 200,91
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires	1 101 715,74				1 101 715,74
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		15 075 015,74	11 209 774,07	956 927,11	0,00	2 908 314,56
023 (2)	Virement à la section d'investissement	548 802,68				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	104 039,69	104 039,69			
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		652 842,37	104 039,69	0,00	0,00	548 802,68
TOTAL		15 727 858,11	11 313 813,76	956 927,11	0,00	3 457 117,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	13 200,00	45 064,72	2 942,27		-34 806,99
70	Produits des services, domaine et vent	58 500,00	65 621,00			-7 121,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	12 567 000,00	12 245 522,16	55 133,38		266 344,46
75	Autres produits de gestion courante	1 044 000,00	1 027 478,46	52 943,90		-36 422,36
Total des recettes de gestion courante		13 682 700,00	13 383 686,34	111 019,55	0,00	187 994,11
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		12 159,69			-12 159,69
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		13 682 700,00	13 395 846,03	111 019,55	0,00	175 834,42
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 682 700,00	13 395 846,03	111 019,55	0,00	175 834,42
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 2 045 158,11				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	148 835,62	16 343,00	28 317,62	104 175,00
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 458 047,65	2 039 690,25	104 690,92	313 666,48
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	195 152,10	154 662,65	31 825,63	8 663,82
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		2 802 035,37	2 210 695,90	164 834,17	426 505,30
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	332 642,37	262 036,53		70 605,84
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	100,00	60,00		40,00
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		332 742,37	262 096,53	0,00	70 645,84
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		3 134 777,74	2 472 792,43	164 834,17	497 151,14
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 134 777,74	2 472 792,43	164 834,17	497 151,14
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		143 437,75			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	199 000,00		181 968,77	17 031,23
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	2 000 000,00	2 000 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		2 199 000,00	2 000 000,00	181 968,77	17 031,23
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	14 000,00			14 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	412 373,12	412 373,12		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		426 373,12	412 373,12	0,00	14 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		2 625 373,12	2 412 373,12	181 968,77	31 031,23
021	Virement de la section de fonctionnement	548 802,68			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	104 039,69	104 039,69		
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		652 842,37	104 039,69	0,00	548 802,68
TOTAL		3 278 215,49	2 516 412,81	181 968,77	579 833,91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 253 037,45		10 253 037,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 482 812,27		1 482 812,27
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i> (3)			
65	Autres charges de gestion courante	396 232,30		396 232,30
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	32 820,07		32 820,07
67	Charges exceptionnelles	1 799,09		1 799,09
68	Dotations provisions semi-budgétaires		104 039,69	104 039,69
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i> (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		12 166 701,18	104 039,69	12 270 740,87

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
--	--	--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i> (5)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	262 036,53		262 036,53
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) Total des opérations d'équipement			
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i> (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 343,00		16 343,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	2 039 690,25		2 039 690,25
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	154 662,65		154 662,65
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	60,00		60,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i> (5)			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i> (5)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i> (5)			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i> (5)			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		2 472 792,43		2 472 792,43

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			143 437,75
--	--	--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	48 006,99		48 006,99
60	<i>Achats et variations des stocks</i> (3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	65 621,00		65 621,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	12 300 655,54		12 300 655,54
75	Autres produits de gestion courante	1 080 422,36		1 080 422,36
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	12 159,69		12 159,69
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		13 506 865,58		13 506 865,58
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				2 045 158,11
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	412 373,12		412 373,12
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i> (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	2 000 000,00		2 000 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(8)		
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(6)		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	(6)		
22	Immobilisations reçues en affectation	(6) (9)		
23	Immobilisations en cours	(6)		
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		104 039,69	104 039,69
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i> (4)			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i> (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i> (4)			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i> (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		2 412 373,12	104 039,69	2 516 412,81
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

Organigramme des Elus du SMICTOM des Flandres



M. BROUTEELE Philippe
Président du
SMICTOM des Flandres



**M. TIBERGHEN
Didier**
1^{er} vice-président du
SMICTOM des Flandres
Finances, coût de service et
commande publique
(depuis le 20 juin 2022)



**M. VANDECAVEYE
Pierre-Laurent**
2^{ème} vice-président du
SMICTOM des Flandres
Projets innovants



**Mme VANDENBERGHE
Marjorie**
3^{ème} vice-présidente du
SMICTOM des Flandres
- Déchèteries : Construction,
fonctionnement et optimisation
- Programme zéro déchet



**M. DUHOO
Michel**
4^{ème} vice-président du
SMICTOM des Flandres
Relation avec les usagers
professionnels et les
collectivités



**Mme BOULET
Elizabeth**
5^{ème} vice-présidente du
SMICTOM des Flandres
Communication, pédagogie de
la prévention et de la
réduction des déchets



**M. JUDE
Frédéric**
6^{ème} vice-président du
SMICTOM des Flandres
Sécurité des installations et
des travaux



**M. DEVOS
Joël**
Membre du Bureau du
SMICTOM des Flandres



**M. EVERAERE
Luc**
Membre du Bureau du
SMICTOM des Flandres



**Mme GRESSIER
Elisabeth**
(depuis le 20 juin 2022)
Membre du Bureau du
SMICTOM des Flandres



**M. OLIVIER
Serge**
Membre du Bureau du
SMICTOM des Flandres



**M. SMAL
Éric**
Membre du Bureau du
SMICTOM des Flandres



**M. PRUVOST
Philippe**
Membre du Bureau du
SMICTOM des Flandres





SMICTOM des Flandres

Liste des marchés conclus en 2022

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE MOINS DE 40 000 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE 40 000 A 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Travaux de réfection complète de la toiture amiante de l'atelier / garage situé sur le site de Strazeele	23/05/2022	ARTEIC	59640

MARCHES DE 90 000 A 5 381 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES SUPERIEURS A 5 382 000 EUROS HT

Sans objet

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

MARCHES DE MOINS DE 40 000 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Impression, envoi et affranchissement de courriers adressés, via une plateforme d'accès en ligne	09/02/2022	MAILEVA	94200
Expertise faune flore dans le cadre du projet de création d'une déchèterie sur la commune d'Hazebrouck	06/05/2022	LESTREM NATURE	62136
Placement et gestion d'un programme d'assurance en 6 lots. Lot n°2 : Responsabilité civile	17/05/2022	SMACL ASSURANCES SA	79031
Contrat avec la société KONE pour la vérification périodique annuelle des portes sectionnelles présentes sur le site de Strazeele	08/07/2022	KONE	06206 (Siège) 92600 (Agence)
Contrat de dératisation du site de Strazeele	08/07/2022	SAVREUX	62500
Contrat de prestations de mesures en empoûssièrement amiante	11/08/2022	META PRELEVEMENTS	59124
Vérification du système de détection incendie et du compresseur d'air du site de Strazeele	11/08/2022	CHUBB	59445
Réalisation des études géotechniques pour les projets de construction des déchèteries de Hazebrouck et de Merville	07/09/2022	GINGER CEBTP	62400

MARCHES DE 40 000 A 89 999,99 EUROS HT

Sans objet

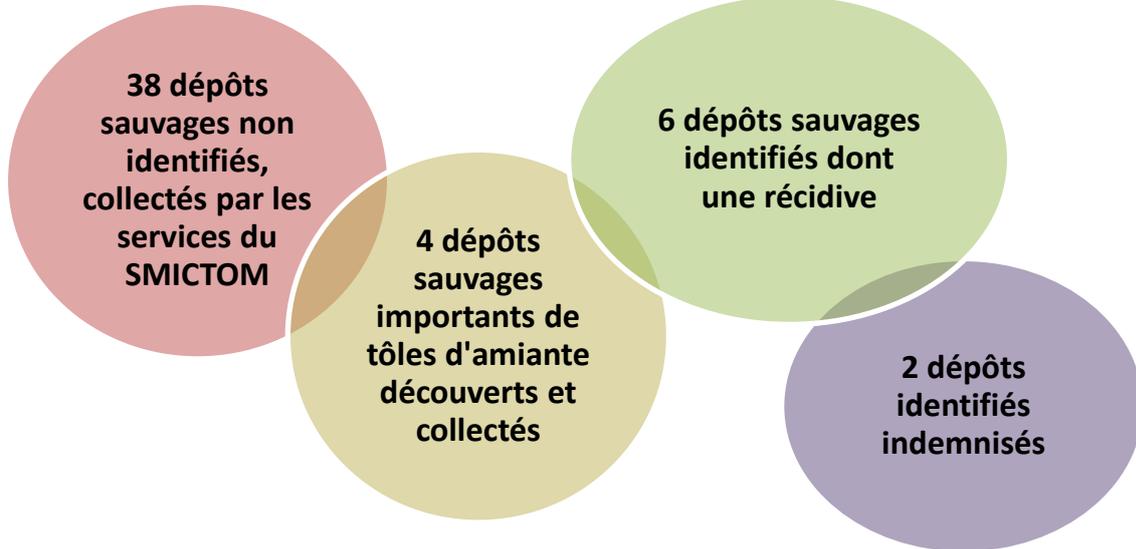
MARCHES DE 90 000 à 214 999,99 EUROS HT

Sans objet

MARCHES SUPERIEURS A 215 000 EUROS HT

Sans objet

Dépôts sauvages



Assermentation - Prestation de serment

4^{ème} session de formation Gardes Particuliers Module 1 et 5

En octobre 2021, deux agents du SMICTOM des Flandres, sept agents des communes de Bailleul, Hazebrouck, Nieppe, Steenwerck, deux élus de Morbecque et un agent de la CCFI ont suivi la formation de Garde Particulier, module 1 et 5, dispensée par GP Formation.

Cette asserrmentation leur permettra de constater les infractions relatives aux dépôts sauvages de déchets ou de sacs poubelle déposés en dehors des jours de collecte et des lieux inappropriés dans les communes du Nord et du Pas-de-Calais du territoire du SMICTOM des Flandres. L'ensemble de ces agents et élus ont prêté serment au Tribunal de Dunkerque le 25 février 2022.



Recrutements et départs :



**Grégory
CHMIELEWSKI**
Agent de déchèterie

Recruté le
15 octobre 2022



**Emilie
VASSEUR**
Ambassadeur
prévention

Recrutée le
1^{er} novembre 2022



**Guillaume
DELFOSSE**
Agent d'accueil

Recruté le
1^{er} décembre 2022



Sarah VANDENBUSSCHE,
mutation à la CCFI
14 février 2022



Iloniaina DEVROUX,
mutation à la CABBALR
18 juillet 2022

Mise en œuvre des actions PLPDMA (actions réalisées)

Frigo solidaire

L'objectif de cette action est de sensibiliser les habitants et les commerçants du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à l'installation d'un frigo partagé dans un commerce volontaire. Le concept du frigo partagé dit solidaire a été créé par l'association « Les Frigos Solidaires » afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, de contribuer à la solidarité locale et de générer du lien social.

C'est dans ce cadre, que le magasin Un Caou dans l'bocal à Merville s'est porté volontaire pour participer à l'action « Promouvoir le don alimentaire anti-gaspi » en installant un frigo solidaire.

Le frigo solidaire financé par le SMICTOM des Flandres a été installé et inauguré le 21 janvier 2022.

En septembre 2022, un premier bilan de l'utilisation du frigo solidaire a été réalisé par Madame Delebecque, gérante du magasin « Un caou dans l'bocal »

La vie du frigo solidaire

Installé le 21 Janvier
2022

Source de beaucoup de questions à l'épicerie, le frigo solidaire interpelle les clients.

C'est gratuit? c'est pour les gens en difficulté ou pour tous? Comment ça fonctionne? Je peux mettre quels produits?



Dans le frigo cette année, il y avait quoi?

Au début des conserves, des plats ou des yaourts que bébé n'aimait pas, du lait également.

Cette été place aux légumes frais déposés tous les samedi par Simon, 12 ans, qui a cultivé un parcelle de terrain chez son grand père exclusivement pour le frigo! CHAPEAU BAS!

Les poules de Merville aussi ont participé!

En plus des invendus de l'épicerie, Mme Castelain qui récupère des denrées pour la paroisse le remplit régulièrement de pains et de pâtisseries!



Baucoup de commentaires positifs...

Après avoir fait sa star à la télé, nous avons eu de bons retours
"Très bonne initiative"
"ça permet d'arrondir les fins de mois avec ma petite retraite!"
"Je peux partager mon surplus de production en faisant plaisir!"

Le frigo peut sembler vide mais c'est parce que aussitôt rempli, aussitôt vidé!



Le samedi, 19 novembre 2022, jour du salon du développement durable, le SMICTOM des Flandres a récompensé le jeune Simon de Merville. Pour avoir approvisionné le frigo durant tout l'été en légumes frais, légumes issus du jardin qu'il cultive chez son grand père.

Le syndicat lui a offert un composteur et des outils de jardinage qui lui permettront de poursuivre ses actions.



Couches lavables

L'utilisation des couches lavables permet d'éviter 850 Kg en moyenne de déchets par enfant en 2 ans et demi. Le SMICTOM des Flandres accompagne les familles volontaires dans leur démarche, en proposant un kit de démarrage.

En 2022, Le SMICTOM des Flandres, pour la partie du territoire de la CCFI, a permis à 16 familles de découvrir les couches lavables, 7 d'entre elles ont effectué un retour d'expérience auprès des services du SMICTOM des Flandres, leur permettant d'obtenir un kit de la taille supérieure pour poursuivre l'utilisation.

Concernant le territoire de la CCFL, 12 familles ont été équipées de couches lavables, ce qui porte à 90 le nombre de familles ayant bénéficié de l'action depuis sa mise en place en 2019.

C'est au total, 28 familles du territoire du SMICTOM des Flandres qui ont été équipées de kits de démarrage de couches lavables en 2022.



Cendrier : Tchao Mégot

En 2022, le SMICTOM des Flandres s'est équipé de cendriers créés par la Startup Beauvaisienne, TchaoMégot, qui collecte et traite les mégots de cigarettes depuis 2020. Et qui, grâce à un processus non polluant de traitement sans eau, produit un isolant pour bâtiments et un matelassage de doudounes d'un genre nouveau.

Trois de ces cendriers ont été installés sur le territoire du SMICTOM des Flandres :

- Au centre d'Affaires l'Atrium 3.0, où sont situés les bureaux du SMICTOM des Flandres, à Hazebrouck.
- Au Syndicat Intercommunal d'Electrification des Communes de Flandre (SIECF) à Hazebrouck.
- Sur le site du SMICTOM des Flandres de Strazeele.



Formations proposées aux agents du SMICTOM

Hygiène & Sécurité

- **Formation Devenir sauveteur secouriste du travail** (1 jour - 6 agents)
- **Maintenir et actualiser les compétences acteurs en SST**(1 jour-6 agents)

Amiante

- **Formation de recyclage personnel opérateur de chantier - Intervention amiante sous secteur 4** (1 jour-1 agent)

Comptabilité

- **La nomenclature comptable M57** (1 jour- 3 agents)
- **Journée collective du remplissage des matrices des coûts ADEME 2021** (1 jour-2 agents)

Nouveau calendrier de collecte

En mars 2022, un courrier d'informations sur les changements des jours et horaires de collecte a été réalisé en collaboration avec le prestataire de collecte éco-Déchets. Ce courrier a été distribué en toutes boîtes par Médiapost.



SMICTOM DES FLANDRES
Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59190 HAZEBROUCK
Courrier n° 54-2022

Hazebrouck, le 17 mars 2022

Changement des jours de collecte de vos déchets à partir du lundi 4 avril 2022

Dès le mois d'avril, un nouveau prestataire, la société éco.Déchets, va sillonner les rues de votre commune pour collecter les ordures ménagères et les déchets recyclables de votre habitation.



A partir du lundi 4 avril 2022, les tournées de collecte seront entièrement revues avec :

- des nouveaux jours de collecte,
- un passage le matin ou l'après-midi

Se reporter au calendrier, au verso de ce courrier.

Les déchets recyclables

Afin d'optimiser le coût du service tout en veillant au respect de l'environnement, le passage du camion de collecte des déchets recyclables aura lieu une semaine sur deux, à savoir en semaine paire ou impaire selon votre commune.

Exemple : semaine du 4 avril = semaine 14 sur le calendrier 2022 = semaine paire

www.smictomdesflandres.fr
03 59 68 40 06
smictom@ville-hazebrouck.fr
SMICTOM des Flandres

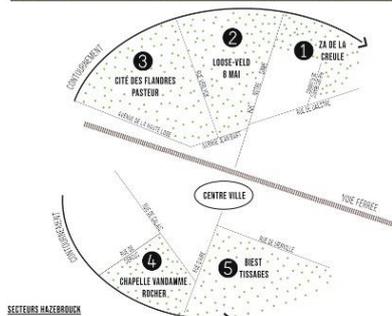
NE SOYEZ PAS INQUIETS, les bacs à couvercle jaune sont dimensionnés pour permettre cette réduction de fréquence.

UN CONSEIL : aplatissez vos emballages pour gagner de la place et sortir moins souvent votre bac jaune !

Calendrier de collecte par commune à partir du 4 avril 2022

Communes	Ordures ménagères Une fois par semaine		Déchets recyclables Semaine paire (SP) ou impaire (SI)		
	Jour	Heure	Jour	Heure	Jour
Bailled	Jeu	Matin	SI	Mardi	Matin
Balinghem	Ven	Matin	SI	Lundi	Matin
Boiseghem	Ven	Matin	SI	Lundi	Matin
Borre	Jeu	Après-midi	SP	Mardi	Après-midi
Caestre	Jeu	Matin	SI	Mercredi	Après-midi
Ebbinghem	Mer	Matin	SI	Lundi	Après-midi
Fibre	Ven	Matin	SP	Vendredi	Après-midi
Hazebrouck (cf. plan ci-dessous) Centre-Ville	Mer	Matin	SP	Mardi	Matin
Zones en blanc Grands axes indiqués					
Hazebrouck (cf. plan ci-dessous) Zones en dehors du contournement Quartiers 4 et 5 (Chapelle Vandamme / Rocher Bist / Tissages)	Mer	Matin	SP	Mardi	Après-midi
Hazebrouck (cf. plan ci-dessous) Quartiers 1, 2 et 3 (Zone d'Activités de la Creule Loose-Veld / 8 mai Cité des Flandres / Pasteur)	Mer	Après-midi	SP	Mardi	Après-midi
Hondelghem	Mer	Matin	SI	Lundi	Après-midi
Le Doullieu	Ven	Matin	SI	Vendredi	Après-midi
Lynde	Ven	Matin	SI	Lundi	Après-midi
Marris	Jeu	Après-midi	SP	Mardi	Après-midi
Méteren	Jeu	Après-midi	SI	Mercredi	Après-midi
Morbecque	Mer	Matin	SI	Lundi	Matin
Neuf-Berquin	Ven	Matin	SI	Vendredi	Après-midi
Nieppe	Ven	Matin	SI	Mardi	Après-midi
Pradelle	Jeu	Après-midi	SP	Vendredi	Après-midi
Renescur	Ven	Matin	SI	Lundi	Matin
Saint-Jans-Cappel	Jeu	Après-midi	SI	Vendredi	Après-midi
Serous	Ven	Matin	SI	Lundi	Matin
Staple	Mer	Matin	SI	Lundi	Après-midi
Steenbecque	Ven	Matin	SI	Lundi	Matin
Steenwerck	Ven	Après-midi	SI	Mardi	Après-midi
Strazeele	Ven	Matin	SP	Vendredi	Après-midi
Thiennes	Ven	Matin	SI	Lundi	Matin
Vieux-Berquin	Ven	Après-midi	SP	Mardi	Matin
Wallon-Cappel	Mer	Matin	SI	Lundi	Après-midi

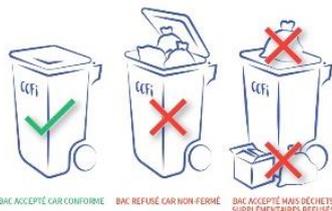
* Les collectes du matin ont lieu entre 6h00 et 14h. Les collectes de l'après-midi ont lieu entre 13h et 21h.



Flyer et sticker REOMI – Présentation conforme des bacs

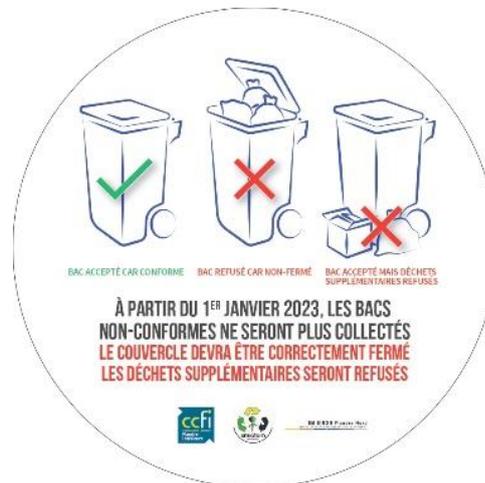
Dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative, un flyer d'informations et un sticker sur la présentation conforme des bacs ont été réalisés par les services de la CCFI en collaboration avec le SMICTOM des Flandres.

VOTRE PRÉSENTATION À LA COLLECTE N'ÉTAIT PAS CONFORME



AU 1^{ER} JANVIER 2023, LES BACS NON-CONFORMES NE SONT PLUS COLLECTÉS LE COUVERCLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT FERMÉ LES DÉCHETS SUPPLÉMENTAIRES SONT REFUSÉS

UNE QUESTION ?
Veuillez-vous rapprocher du service dédié de la CCFI :
Par téléphone au 03 74 54 00 80
ou par mail à dechets@cc-flandreinterieure.fr



Flyer Végétaux

Modification du flyer végétaux indiquant les nouvelles modalités de vente des sacs végétaux, flyer réalisé en collaboration avec COVED Environnement.

Collecte des déchets verts

Les contenants suivants **sont autorisés** (conditions détaillées ci-dessous) :

- Sacs en papier*** (10 sacs maximum)
- Conteneurs Norme NF EN 840** (roues + mention "Végétaux" - 140L maximum)
- Fagots liés** (Ø < 40cm, L < 1m, 5 fagots maximum)

*vente de sacs par 25 exemplaires :
- **HAZEBROUCK** : Centre Technique Municipal - 73 Rue de Vieux Herquin (03.28.43.44.40)
- **BAILLEUL** : Service Technique - 161 Bis Rue de Lille (03.28.41.13.98)

Les contenants ci-dessous ne sont pas adaptés et **sont refusés** :

- Conteneurs noirs classiques
- Sacs noirs classiques
- Conteneurs verts classiques

Pour tous renseignements, veuillez vous rapprocher du SMICTOM des Flandres
www.smictomdesflandres.fr
Tél. : 03.59.68.40.06

COVID Environnement - Février 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

Site internet

Visuel de la page d'accueil du site internet

Logo SMICTOM des Flandres

LE SMICTOM ▼ TRIER ▼ RÉDUIRE ▼ VALORISER ▼ SENSIBILISER ▼ ACTUALITÉS

Contact

Le syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers des Flandres

Le SMICTOM des Flandres gère la collecte et le traitement des déchets ménagers sur 27 communes de Flandre Intérieure, ainsi que le traitement des déchets ménagers sur 8 communes de Flandres Lys

[En savoir plus](#)

Les déchets dans votre commune : collectes, déchèteries et points d'apport volontaire

Entrez votre ville

Cliquez sur un icône pour voir les détails

Suppression des Points d'Apport Volontaire

Dans le cadre de la mise en place de la REOMI, l'ensemble des Points d'Apport volontaire enterrés ont été supprimés le 29 mars 2022. Distribution des flyers en toutes boîtes.

Bailleul Quartier Saint-Georges

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Quartier St Georges Bailleul

Dans le cadre de l'arrêt de la collecte des colonnes enterrées, de la mise en place de la redevance incitative et en raison de la réorganisation complète des collectes,

Les colonnes enterrées sont neutralisées depuis le mardi 29 mars 2022.

Vos **déchets recyclables** sont désormais collectés dans les bacs à couvercle jaune.

Vos **ordures ménagères** sont désormais collectés dans les bacs à couvercle noir.

Les points de collecte sont différents en fonction des entrées des résidences :

- Place Van Gogh
- Rue Abbé Désiré Carmel
- Rue Arnould de Gramines

CONTACT :
www.smictomdesflandres.fr
03 59 68 40 06
smictom@ville-hazebrouck.fr



Bailleul Cabanon Straete

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Cabanon Straete Bailleul

Dans le cadre global de la mise en place de la redevance incitative et en raison de la réorganisation complète des collectes,

Les colonnes enterrées sont neutralisées à partir du mardi 29 mars 2022.

Vos **déchets recyclables** seront désormais collectés dans les bacs à couvercle jaune.

Vos **ordures ménagères** seront désormais collectés dans les bacs à couvercle noir.

Les points de collecte sont différents en fonction des logements :

- **LE COTTAGE** : près de l'emplacement des colonnes enterrées
- **HABITAT HAUT DE FRANCE** : côté rue Pré aux chênes

CONTACT :
www.smictomdesflandres.fr
03 59 68 40 06
smictom@ville-hazebrouck.fr



Place Jeanne d'Arc – Nieppe

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE PLACE JEANNE D'ARC - NIEPPE

Dans le cadre global de la mise en place de la redevance incitative et en raison de la réorganisation complète des collectes,

Les colonnes enterrées sont neutralisées à partir du mardi 29 mars 2022 (dernier vidage).

LA COLLECTE DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS RECYCLABLES SERA DÉSORMAIS EXCLUSIVEMENT RÉALISÉE EN PORTE À PORTE

CONTACT :
www.smictomdesflandres.fr

CONTACT :
03 59 68 40 06
smictom@ville-hazebrouck.fr



Compostage

Création et distribution d'un flyer sur le compostage à destination des usagers particuliers (réalisé par la société En Voiture Simone de Steenwerck).

ccfi
Centre de Compostage de Flandres

Vous résidez dans l'une des communes ci-dessous

BAILLEUL	HAZEBROUCK	NEUF-BERQUIN	STEENWERCK
BLARINGHEM	HONDEGHEM	NIËPPE	SAINTE-JANS-CAPPEL
BOËSEGHEM	LE DOULIEU	PRADELLES	STRAZÉELE
BORRE	LYNDE	RENESECURE	THIENNES
CABSTRE	MERRIS	SERCUS	VIEUX-BERQUIN
EBBLINGHEM	MÉTHEREN	STAPLE	WALLON-CAPPEL
FLETRE	MORBEQUE	STEENBEQUE	

Vous souhaitez composter ?
CHOISISSEZ VOTRE MODÈLE

<p>COMPOSTEUR DE CUISINE 20 LITRES → 30€ 33x30cm / Hauteur 40 cm</p> 	<p>COMPOSTEURS EXTÉRIEURS</p> <p>445 LITRES → 31€ Au sol 81x40cm / Hauteur 104cm</p> <p>620 LITRES → 33€ Au sol 81x27cm / Hauteur 79cm</p> <p>830 LITRES → 35€ Au sol 91x30cm / Hauteur 88 cm</p> <p>1100 LITRES → 40€ Au sol 91x40cm / Hauteur 104cm</p> 	<p>Perforant et robuste, sa couvercle se monte en 3 minutes et sans outil !</p>
---	--	---

A retirer au SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires Tatrium 3.0
41 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
59180 Hazebrouck

Livraison à domicile
Sur rendez-vous.
Contactez-nous au
03 59 68 40 06

Contactez nous
03 59 68 40 06
smictom@ville-hazebrouck.fr
www.smictomdesflandres.fr

Valorisez vos déchets
COMPÓSTÉZ !



30% DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES SONT COMPOSTABLES

PRODUSEZ VOTRE ENGRAIS **100%** NATUREL & GRATUIT

SEULEMENT **1m²** POUR INSTALLER UN COMPOSTEUR

Le compostage, qu'est-ce que c'est ?

Le compostage est un processus naturel de décomposition de matières organiques (feuilles, épiluchures...) en présence d'eau et d'oxygène, sous l'action des organismes vivants (bactéries, champignons, vers de terre...). Le produit obtenu, appelé compost, est un amendement de qualité pour les plantes en rendant le sol plus fertile.

Pourquoi composter à domicile ?

Composter à domicile ses déchets biodégradables est bénéfique pour son jardin et l'environnement.

Le compost, un engrais 100% naturel, gratuit et de qualité, permet de :

- ✓ favoriser la croissance des plantes par l'apport d'éléments nutritifs,
- ✓ augmenter la résistance des plantes aux maladies,
- ✓ offrir au sol une meilleure perméabilité à l'eau et à l'air.

Le compost contribue à la préservation de notre environnement et permet de :

- ✓ valoriser chez soi une multitude de déchets (tontes, épiluchures...),
- ✓ réduire le recours au transport et au traitement des déchets,
- ✓ limiter ses déplacements en déchèterie.

CONSEIL ! PENSEZ À ALTERNER LES MATIÈRES

- Déchets humides riches en azote : épiluchures (fruits et légumes), restes de repas (riz, pâtes, légumes...), fleurs et plantes fanées, tontes de gazon, mauvaises herbes non traitées, foinier.

- Déchets secs riches en carbone : coquilles d'œufs concassées, marc et filtre de café, thé en sachet (brut) ou en vrac, papiers usagés (essuie-tout, journaux sans encres chimiques, serviettes papier), sciures et copeaux de bois non traités, feuilles mortes, herbe sèche, paille et foin, branchages de petite taille.

Compostez en 3 étapes

Installez votre composteur sur une surface plane au contact de la terre dans une zone semi-ombragée, facilement accessible, à l'abri du vent et proche de la maison.



Déposez et diversifiez les apports :

Déchets de cuisine : Restes de repas, épiluchures de fruits et de légumes, sachets de thé, fibres à café...
Déchets de jardin : Tontes de gazon, fleurs fanées, mauvaises herbes, feuilles mortes...

Brassez et sérez votre compost :

Les micro-organismes ont besoin de respirer ! Il est donc nécessaire de mélanger à chaque apport ou tous les 15 jours pendant quelques minutes et avec une simple fourche.



Surveillez l'humidité :

Arrosez lorsqu'il fait chaud. Le mélange doit être comme une éponge pressée.



PLUSIEURS UTILISATIONS

LE JEUNE COMPOST

4 à 6 mois
En épandage au pied des arbres et couverture de culture. Il permet de protéger la terre du soleil, du gel et du vent. Il évite aussi la prolifération des mauvaises herbes.

LE COMPOST MÛR

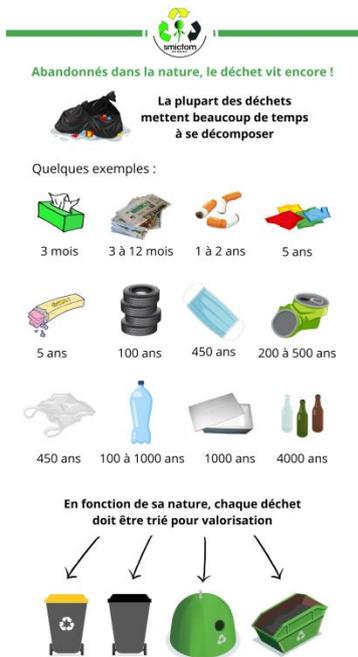
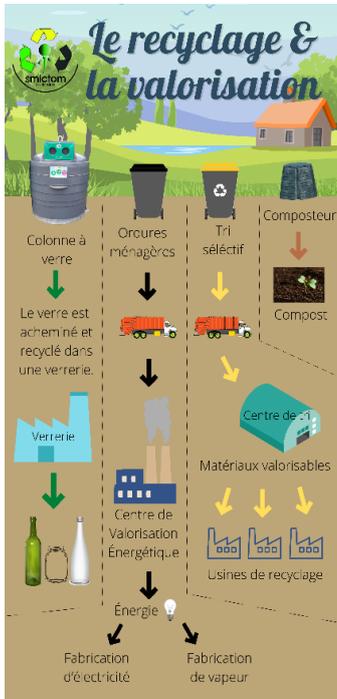
6 à 12 mois
Il s'utilise pour tout : le potager, le jardin d'agrément, les plantes d'intérieur, le rempotage. Il a un effet d'amendement et fertilisant.

LE MÉLANGE IDÉAL

1/3 de compost pour 2/3 de terre

Roll Up

Roll Up réalisés par les services du SMICTOM des Flandres, ils s'adressent au grand public et sont utilisés lors des manifestations, stands de sensibilisation et animations. Ceux-ci présentent, le recyclage et la valorisation, le devenir des déchets recyclables et le compostage.



Salon du Développement Durable

Affiche

Affiche du Salon du Développement Durable créée par les services du SIECF, en collaboration avec le SMICTOM des Flandres et le SMFL.



Programme du Salon du Développement Durable

Le programme du Salon a été distribué dans les écoles du territoire, dans les Mairies, publié sur Facebook en amont du Salon (programme réalisé par les services du SIECF en collaboration avec le SMICTOM des Flandres et le SMFL)

Tombolas sur place

De nombreux lots sont à gagner !

De nombreux stands sont à découvrir !

Animations ludiques pour toute la famille !

ACCÈS
Espace Charles-Louis Vandebossche
Place de l'Église - 59190 Wallon-Cappel

PROGRAMME
SALON DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Samedi 19 novembre 2022 de 9h30 à 18h30
Espace Charles-Louis Vandebossche - Wallon-Cappel

PENSEZ À COVOITURER POUR PLUS DE FACILITÉ DE STATIONNEMENT SUR PLACE

ATELIERS	SALON	TOMBOLA des ADULTES
<p>VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022</p> <p>16h00 Atelier : Choisir ses déchets, trier et les ramener pour réduire les déchets ! Présenté par les services du SIECF et de la Mairie de Wallon-Cappel.</p> <p>17h00 Atelier : Projet de maison durable, avec un architecte et un spécialiste de l'énergie pour vous aider à concevoir votre projet de maison durable.</p> <p>SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022</p> <p>9h30 Atelier : Chaque déchet a son rôle à jouer, découvrez comment trier vos déchets.</p> <p>10h00 Atelier : Produire de l'énergie verte en maison, découvrez comment produire de l'énergie verte chez vous.</p>	<p>SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022</p> <p>9h30 Atelier : Choisir son habitat durable, découvrez comment choisir son habitat durable.</p> <p>10h00 Atelier : Aménager son jardin durable, découvrez comment aménager son jardin durable.</p> <p>10h30 Atelier : Choisir son mode de transport durable, découvrez comment choisir son mode de transport durable.</p> <p>11h00 Atelier : Choisir son mode de chauffage durable, découvrez comment choisir son mode de chauffage durable.</p> <p>11h30 Atelier : Choisir son mode de production d'énergie durable, découvrez comment choisir son mode de production d'énergie durable.</p> <p>12h00 Atelier : Choisir son mode de consommation durable, découvrez comment choisir son mode de consommation durable.</p> <p>12h30 Atelier : Choisir son mode de gestion des déchets durable, découvrez comment choisir son mode de gestion des déchets durable.</p> <p>13h00 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'eau durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'eau durable.</p> <p>13h30 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'énergie durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'énergie durable.</p> <p>14h00 Atelier : Choisir son mode de gestion des déchets durable, découvrez comment choisir son mode de gestion des déchets durable.</p> <p>14h30 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'eau durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'eau durable.</p> <p>15h00 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'énergie durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'énergie durable.</p> <p>15h30 Atelier : Choisir son mode de gestion des déchets durable, découvrez comment choisir son mode de gestion des déchets durable.</p> <p>16h00 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'eau durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'eau durable.</p> <p>16h30 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'énergie durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'énergie durable.</p> <p>17h00 Atelier : Choisir son mode de gestion des déchets durable, découvrez comment choisir son mode de gestion des déchets durable.</p> <p>17h30 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'eau durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'eau durable.</p> <p>18h00 Atelier : Choisir son mode de gestion de l'énergie durable, découvrez comment choisir son mode de gestion de l'énergie durable.</p>	<p>TOMBOLA des ADULTES salon du développement durable 2022</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal : _____</p> <p>Ville : _____</p> <p>Mail : _____</p>
		<p>TOMBOLA des ENFANTS salon du développement durable 2022</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal : _____</p> <p>Ville : _____</p> <p>Mail : _____</p>

Plus d'infos sur : www.smictomdesflandres.fr, www.siefc.fr, www.sm-flandres.fr et sur nos réseaux sociaux

WWW.SIECF.FR

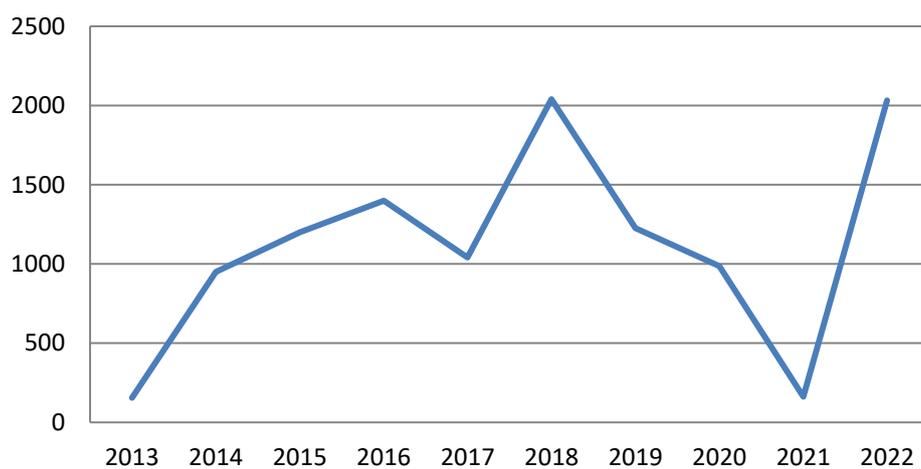
Sensibilisation au tri sélectif

En 2022, 19 établissements scolaires ont bénéficié des animations proposées par le SMICTOM des Flandres, environ 2032 élèves ont été sensibilisés.

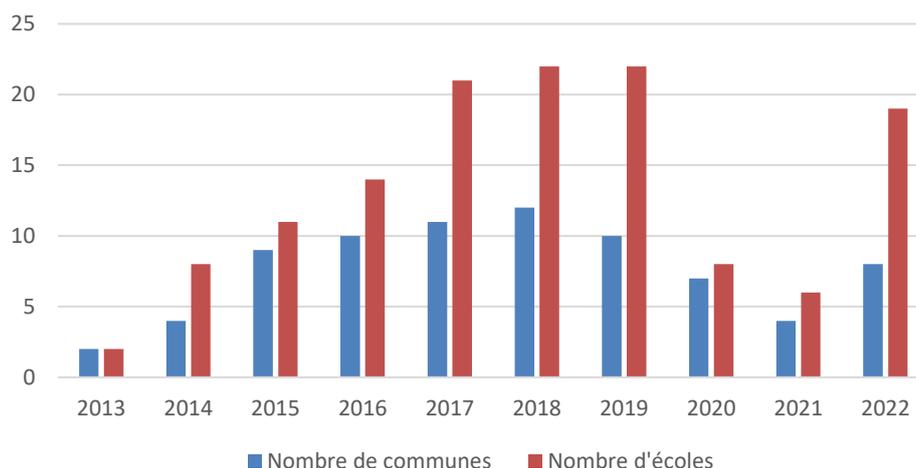
Nombres d'écoles et de communes sensibilisées

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de communes	2	4	9	10	11	12	10	7	4	8
Nombres d'écoles	2	8	11	14	21	22	22	8	6	19
Nombre d'élèves sensibilisés	155	950	1200	1400	1040	2040	1226	987	162	2032

Nombre d'élèves sensibilisés



Nombre d'écoles et des communes sensibilisés

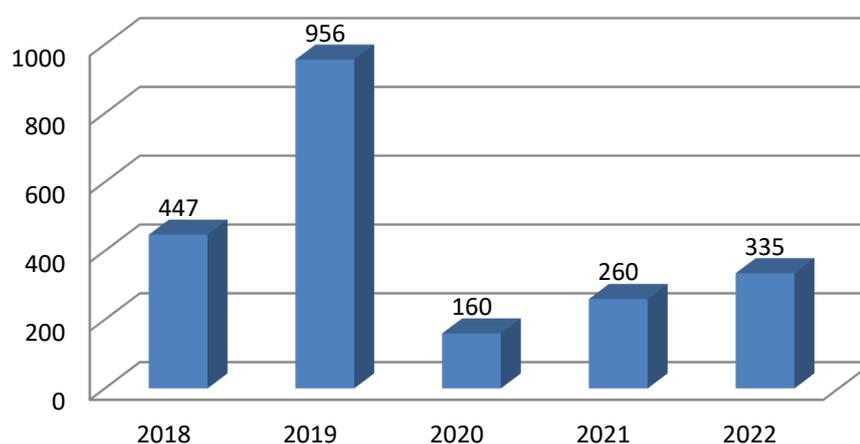


Actions à thème réalisées tout au long de l'année 2022 auprès :

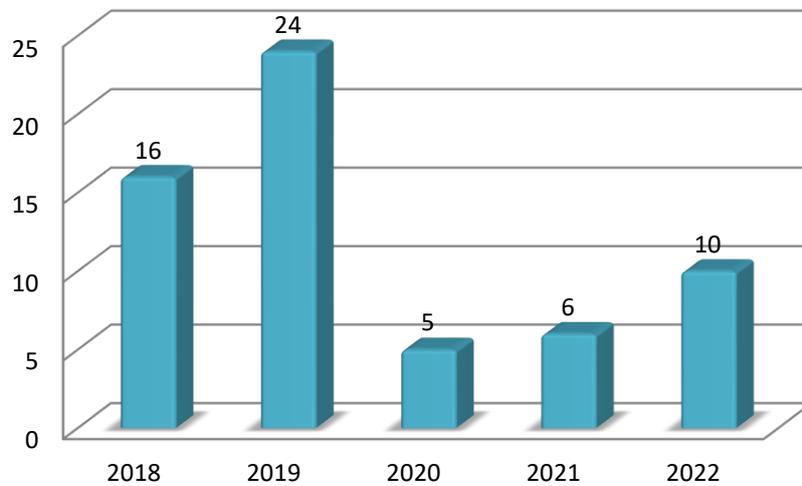
- De jeunes volontaires du service civique (Unicité)
- Nettoyons la nature à Lynde
- Du centre aéré de Méteren
- De Troc Plants à Nieppe
- Des résidents de Domitys Hazebrouck
- Du marché de Saint-Jans Cappel
- De La ville de Bailleul pour sensibiliser leurs agents au tri sélectif et dans le cadre de la World Clean Up Day
- Du Complexe étoiles à Hazebrouck
- Dans les locaux du Centre d'Affaires l'Atrium 3.0 Hazebrouck

Lors de ces animations, environ 335 personnes ont été sensibilisées.

Nombre de participants aux animations tout public ces cinq dernières années



Nombre d'animations tout public ces cinq dernières années



SERD 2022 Conférence de Presse annonçant le salon

Le **lundi 7 novembre 2022**, une conférence de presse s'est déroulée à l'école Roger Marcotte de Wallon-Cappel en présence de Madame Danièle MAMETZ, Présidente du SMFL (Syndicat Mixte Flandre et Lys), de Monsieur Michel DECOOL, Président du SIECF (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandres), de Monsieur Philippe BROUTEELE, Président du SMICTOM des Flandres, de Madame Elizabeth BOULET, Vice-Présidente en charge de la Pédagogie et de la Communication au SMICTOM, et de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Vice-Président au SMFL afin d'annoncer le programme et l'objectif du Salon 2022.

En parallèle de la conférence de Presse, les enfants de l'école Roger Marcotte ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets par les Ambassadeurs du Tri du SMICTOM des Flandres.



Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2022 et en amont du Salon du Développement Durable, le SMICTOM des Flandres a proposé deux concours auprès des établissements scolaires du territoire à destination des classes de maternelle à CM2.

Ces concours ont été lancés à la fin de l'année scolaire 2021-2022, afin de permettre aux enseignants de mettre en place ce projet pédagogique dès la rentrée scolaire en septembre 2022.

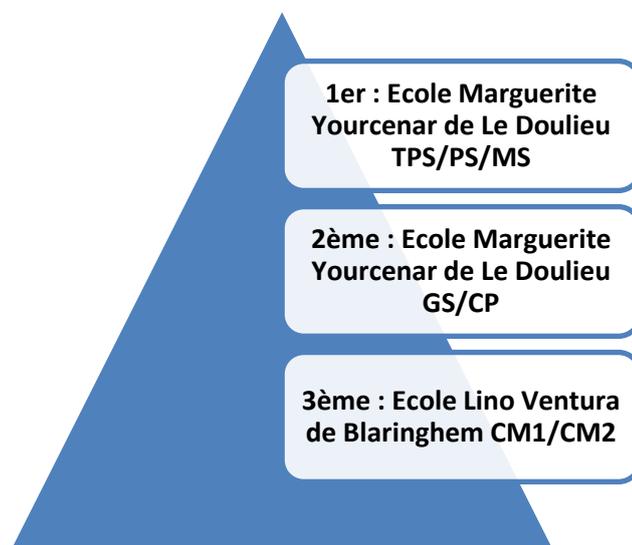
Concours de création libre sur le thème « Imaginons et inventons l'école de demain, pour un monde plus durable ! »

Huit classes de trois établissements scolaires ont participé au concours, soit 173 élèves inscrits.

Ecole	Commune
Ecole Marguerite Yourcenar	Le Doulieu
Ecole Léon Gambetta	La Motte au Bois Morbecque
Ecole Lino Ventura	Blaringhem

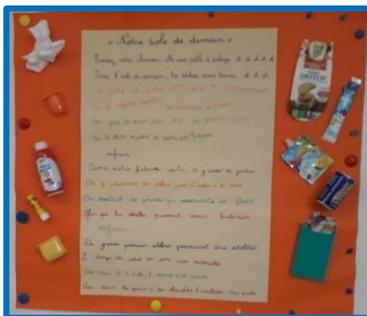
Pour déterminer le lauréat du concours, un jury composé d'élus et de techniciens a eu lieu le 16 novembre 2022.

Les trois lauréats du concours « Imaginons et inventons l'école de demain, pour un monde plus durable ! » sont :



Le lauréat participera au concours national « Ecoloustic » en partenariat avec le SIECF. La classe lauréate a également remporté une sortie pédagogique offerte par le SMICTOM des Flandres ainsi qu'un bon d'achat en librairie d'une valeur de 200 euros offert par le SIECF. Les lauréats suivants ont reçu des livres et jeux sur le thème de l'environnement.

Podium du concours



1^{er} prix - vidéo

2^{ème} prix - chanson

3^{ème} prix - affiche

Concours de bouchons en plastique en partenariat avec l'association « Les Bouchons d'Amour » de Neuf-Berquin.

Vingt écoles ont participé au concours, soit 2211 élèves inscrits.

Ecole	Commune
Ecole publique de l'Alloeu	La Gorgue
Ecole Léon Gambetta	La Motte au Bois - Morbecque
Ecole Maternelle Pasteur	Hazebrouck
Ecole Yves Montand	Neuf-Berquin
Ecole Jj Vanoost	Pradelles
Ecole Jules Ferry	Hazebrouck
Ecole Le Nieppe	Renescure
Ecole Charles Perrault	Morbecque
Ecole BEZEGHER	Merville
Ecole Notre-Dame	Estaires
Saint Martin Centre	La Gorgue
Saint Martin Nouveau Monde	La Gorgue
Ecole Massiet du Biest	Hazebrouck
Ecole Arthur Cornette	Nieppe
Ecole Du Tilleul	La Croix du Bac - Steenwerck
Ecole Suzanne Crapet	Nieppe
Ecole Notre Dame de Grace	Caestre
Ecole Saint Joseph	Steenwerck
Ecole Roger Marcotte	Wallon Cappel
Ecole Marguerite Yourcenar	Le Doulieu

Pour déterminer le lauréat du concours, une pesée a été effectuée par les soins de l'association les bouchons d'amour représentée par Monsieur HOUSSIN, Président de l'association.

Pour un calcul plus équitable, pour le classement et résultat du concours, une moyenne au dixième près par kilo de bouchons collectés par élève et par établissement a été établie.

Les trois lauréats du concours de bouchons en plastique sont :



**1er : Ecole Le Nieppe
de Renescure**

**2ème : Ecole
Bezegher de Merville**

**3ème : Ecole Vanoost
de Pradelles**

Ces écoles ont reçu en récompense, un ensemble de jeux pédagogiques en récompense offerts par le SMICTOM des Flandres et le SIECF.

Ce concours a permis de récolter dans les écoles près de **2 tonnes 89 kg** de bouchons. Ces bouchons remis à l'association Les Bouchons d'Amour de Neuf-Berquin permettront à l'association d'acquérir du matériel pour personnes en situation de handicap (fauteuils roulants, prothèses auditives...)

Salon du Développement Durable

Le vendredi 18 novembre 2022

Deux ateliers astuces et bonnes pratiques zéro-déchet, animés par Madame Delebecque du Magasin Un Caou dans l'bocal de Merville, ont été proposés sur inscription.

Ces ateliers se sont déroulés en Mairie de Wallon-Cappel en fin d'après-midi.



Le samedi 19 novembre 2022

Le Salon du Développement Durable s'est déroulé à l'Espace Charles-Louis Vandenbossche de Wallon-Cappel.

Le salon a été organisé par le SMICTOM des Flandres en collaboration avec le SMFL (Syndicat Mixte Flandre et Lys) et le SIECF (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandres).



Pour présenter les thématiques du Salon, nous avons fait appel à l'association d'insertion Trait d'Union pour créer des palissades et des signalétiques en bois recyclé. Les dépenses engagées ont été réparties entre les trois syndicats.



L'inauguration du Salon s'est déroulée en présence de nombreux élus et d'un public nombreux. L'inauguration a été clôturée par le cocktail déjeunatoire réalisé par le chef Michael Wyckaert, représentant l'association Créativité et Passion Culinaire, mettant en valeur de jeunes talents issus du lycée hôtelier Sainte Marie de Bailleul.



Lors du Salon, quatre thématiques ont été abordées : **la réduction des déchets, l'habitat durable, les économies d'énergies et les énergies renouvelables.**

Cette année, **30 exposants** ont répondu présents. Exposants sur le thème de la réduction des déchets, de l'art récup', du réemploi, de l'énergie, de l'habitat durable Plusieurs ateliers ont été proposés au public tout au long de la journée :

- Ateliers créatifs à destination des enfants
 - Ateliers fabrication de cosmétiques, de produits d'entretien, Furoshiki (emballages cadeaux à base de tissus).
 - Atelier anti-gaspi et atelier compostage animé par l'association des paysages, Des jardins et des hommes d'Haverskerque.
 - Différents stands animés par le SMICTOM des Flandres, la CCFI, la CCFL, avec un retour d'expérience zéro déchet d'un usager de la CCFL, les Bouchons d'Amour de Neuf-Berquin....
- Ces différents stands et ateliers ont été fortement sollicités et appréciés du public.





La journée du Salon a été animée par le Magicien Richard Atlas qui a proposé des tours de magie au public.

Il a été proposé de nouveau cette année d'organiser deux tombolas, une destinée aux adultes et une autre destinée aux enfants. Les tirages au sort ont eu lieu en fin d'après-midi. Les heureux gagnants ont reçu des lots provenant des trois différents syndicats (balade en calèche, séjour en éco-lodge, découverte de la gastronomie locale grâce à Florent LAYDEN, bons d'achats de livres...) ainsi que de partenaires (Eco-Déchets, PAPREC, MINERIS, Arc France...).

La présentation des réalisations dans le cadre du concours et la remise des prix des deux concours se sont achevées par un petit spectacle de Richard Atlas et par le goûter offert aux enfants ayant participé aux concours.

Le salon 2022 a accueilli près de 584 visiteurs sur la journée.





SMICTOM des Flandres
Centre d'Affaires l'Atrium 3.0
41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK
Tél : 03-59-68-40-06
Email : smictom@ville-hazebrouck.fr
Site internet : www.smictomdesflandres.fr